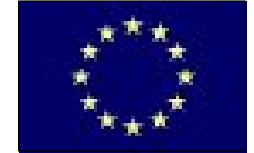


Document d'objectifs

Coteaux de la Vallée de l'Automne - FR2200566



Juin 2013



Cela fait maintenant plus de 10 ans que le document d'objectifs (DOCOB) des Coteaux de la Vallée de l'Automne a été validé lors du comité de pilotage du 27 juin 2002.

Depuis cette date et dès 2003, il a servi d'appui à l'animation de ce site Natura 2000 et a ainsi permis la signature de plus de vingt contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers. Cette contractualisation a contribué à restaurer plus de 20 % des surfaces pelousaires identifiées sur le site, soit environ 13 % des surfaces d'habitats humides ainsi qu'à protéger 2/5 des sites d'hibernation de chauves-souris connus.

Cependant, la pratique de ce document de référence, l'évolution des connaissances de ce site et la mise en place de nouveaux outils ont montré la nécessité d'une réactualisation du DOCOB, portant notamment sur :

- le calage du parcellaire, entre les documents d'urbanisme et les limites officielles du périmètre du site ;
- la cartographie du Marais Malton, ajoutée au site Natura 2000 après la validation du DOCOB en 2002, grâce à une politique volontariste de la commune de Fresnoy-la-Rivière ;
- la cartographie des secteurs en cours de restauration dans le cadre de contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers, ainsi que ceux résultant de la politique active de préservation globale au sein de la Vallée de l'Automne (animation auprès des propriétaires, convention et acquisition foncière du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie) ;
- l'intégration de nouveaux outils mis en place par l'État tels que les contrats forestiers et la charte Natura 2000 ;
- et enfin, l'intégration de nouvelles données écologiques dues à l'évolution des connaissances de la classification des habitats naturels.

Lors du comité de pilotage du 18 novembre 2008, l'État a conservé la présidence du COPIL faute de collectivité candidate et a assuré le suivi de la mise en œuvre du DOCOB de ce site, accompagné du bureau d'études ÉCOTHÈME désigné structure animatrice à la suite d'un appel d'offres lancé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie.

Ce comité de pilotage a marqué le début du travail de réactualisation du DOCOB. Entre 2011 et 2012, une concertation importante auprès de l'ensemble des acteurs du site a été organisée avec un comité de pilotage réuni le 10 novembre 2011, suivi de 3 groupes de travail en date du 01 février, du 19 mars et du 26 avril 2012. Les propositions de modifications présentées et débattues ont abouti à un consensus permettant une nouvelle rédaction du DOCOB (diagnostic, enjeux, objectifs de développement durable, mesures, cahiers des charges des contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers, charte Natura 2000).

Cette version actualisée du DOCOB ouvre les voies à de nouvelles formes de préservation du patrimoine naturel utiles pour la continuité de l'animation du site Natura 2000 des Coteaux de la Vallée de l'Automne.

Le Préfet,



Emmanuel BERTHIER

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR2200566 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie

Suivi de la démarche : Mathieu WILLMES de la DREAL Picardie et Maria BADSI de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise

Opérateur

ÉCOTHÈME

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Christophe GALET (ÉCOTHÈME)

Contrôle qualité : Bénédicte KILLIAN, Cédric LOUVET, Franck SPINELLI-DHUICQ (ÉCOTHÈME)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI), Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie), ÉCOTHÈME

Contribution au diagnostic socio-économique : ÉCOTHÈME et Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord - Pas-de-Calais - Picardie (Sylvain PILLON)

Contribution / Synthèse / Relecture : Aurélien JAMONEAU de la DREAL Picardie et Maria BADSI de la DDT de l'Oise

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels (1999) : CBNBI

Actualisation de la cartographie des habitats naturels (2009-2011) : ÉCOTHÈME (Christophe GALET) et CEN Picardie

Inventaire faunistique : CEN Picardie (Damien TOP), Picardie Nature, Association Des Entomologistes Picards (ADEP), Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise (CPIE Oise)

Crédits photographiques (couverture)

Christophe GALET, pelouse calcicole à Rocquemont (en haut), grille aménagée pour les chiroptères à Fresnoy-la-Rivière (en bas, à gauche)

Franck SPINELLI-DHUICQ, Petit Rhinolophe (deuxième photographie en bas et à gauche)

Cédric LOUVET, Lucane cerf-volant (troisième photographie en bas et à gauche)

Référence à utiliser

ECOTHEME, 2013. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200566 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie, 118 pages

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPES A L'ELABORATION DU DOCOB

COMMUNES

Mesdames, Messieurs les Maires ou les représentants des communes, ainsi que l'ensemble du personnel ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs :

Béthisy Saint-Martin
Bonneuil-en-Valois
Feigneux
Fresnoy-la-Rivière
Gilocourt
Glaignes
Largny-sur-Automne
Morienvil
Orrouy
Pontpoint
Rhuis
Roberval
Rocquemont
Russy-Bémont
Saintines
Saint-Vaast-de-Longmont
Vauciennes
Verberie
Vez

COLLECTIVITES AUTRES

Les membres des communautés de communes, ainsi que l'ensemble du personnel ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs :

Pays d'Oise et d'Halatte
Pays de Valois
Basse Automne
Villers Cotterêts / Forêt de Retz

Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) : Mathilde GASTON, Christophe LETOT

Conseil général (CG) de l'Oise : Katia PERRIN

Parc naturel régional (PNR) Oise-Pays de France :
Marion BEAUREPAIRE, Jean-Pierre CABARET

ADMINISTRATIONS

La Sous-Préfecture de Senlis : Véronique GUERLIN
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Picardie :
Aurélien JAMONEAU, Sandrine MILANO, Mathieu WILLMES

Direction Départementale des Territoires (DDT) Oise : Maria BADSI

Direction Départementale des Territoires (DDT) Aisne : Muriel BRETON

ORGANISMES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES, ASSOCIATIONS ET PROPRIETAIRES

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord - Pas-de-Calais - Picardie : Sylvain PILLON

Syndicat des Forestiers privés de l'Oise : Marie PILLON, Denis HARLE D'OPHOVE

Syndicat des Forestiers privés de l'Aisne : Catherine LECLERCQ

Chambre d'agriculture de l'Oise : Franck PIA, Marie PILLON

ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) de l'Oise : Marie-Amélie RENARD

Fédération Départementale de Pêche (FDP) de l'Oise : Laurent VIDAL, Jean DENAES

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) : Martin DUNTZE

Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de l'Oise : Jérôme MERY, Philippe GUESDON

Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise : Sébastien MICHAUX

CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) - CDSO (Comité Départemental de la Spéléologie de l'Oise) : Donald ACCORSI

Oise-la-Vallée (Agence d'urbanisme et de développement de la vallée de l'Oise) : Romain BAPTISTE
Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) : Jean-Christophe HAUGUEL, Timothée PREY

Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie) : Emmanuel DAS GRACAS, Laurie GIRARD, Armelle PIERROUX, Damien TOP

Picardie Nature : Virginie COFFINET, Yves MAQUINGHEN

Béthisy Nature : Josette BOYENVAL, Gaëtane LEFEVRE, Jean-Pierre MIGLIORINI, Emmanuel MOTTELET

Office National des Forêts (ONF) : Julien LEFEVRE

Propriétaires : M. CLAUD (représentant Thérèse CLAUD), Michel LAVIALE, Édouard MATHIEU, Philippe PEIFFER (représentant Yvonne DELATTRE)



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I - INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000 | 8 |
| II - FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » | 10 |
| III - RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » | 13 |
| TABLEAU n°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES..... | 13 |
| SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES | 14 |
| TABLEAU n°2 : SITUATION DES PROPRIETES..... | 18 |
| SYNTHESE DE LA SITUATION DES PROPRIETES | 18 |
| TABLEAU n°3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL | 19 |
| SYNTHESE DES DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL | 23 |
| TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES | 25 |
| SYNTHESE DES DONNEES ABIOTIQUES GENERALES | 26 |
| TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX PRESENTS..... | 27 |
| SYNTHESE DES GRANDS MILIEUX PRESENTS..... | 31 |
| TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE) ET ESPECES INVASIVES..... | 33 |
| SYNTHESE DES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE) ET DES ESPECES INVASIVES..... | 35 |
| TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 37 |
| SYNTHESE DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 45 |
| TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 48 |
| SYNTHESE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 50 |
| IV - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » | 52 |
| TABLEAU n°9 : ENJEUX, MENACES ET PRECONISATIONS DE GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 52 |
| SYNTHESE DES ENJEUX, DES MENACES ET DES PRECONISATIONS DE GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 56 |
| TABLEAU n°10 : ENJEUX, MENACES ET PRECONISATIONS DE GESTION DES ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 58 |

| | |
|--|-----------|
| SYNTHESE DES ENJEUX, DES MENACES ET DES PRECONISATIONS DE GESTION DES ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 60 |
| TABLEAU N°11 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 61 |
| TABLEAU N°12 : PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 63 |
| SYNTHESE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR PRIORISATION | 64 |
| V - MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » | 66 |
| TABLEAU N°13 : MESURES DE GESTION POUR LES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, MEGAPHORBIAIES, BAS-MARAIS)..... | 66 |
| TABLEAU N°14 : MESURES DE GESTION POUR LES MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIES..... | 68 |
| TABLEAU N°15 : MESURES DE GESTION POUR LES MILIEUX AQUATIQUES (AUTOMNE, ETANG DE WALLU) ET ASSOCIES..... | 69 |
| TABLEAU N°16 : MESURES DE GESTION POUR L'ENSEMBLE DES MILIEUX | 70 |
| TABLEAU N°17 : MESURES POUR LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX..... | 71 |
| SYNTHESE DES MESURES DE GESTION | 73 |
| TABLEAU N°18 : FICHE DE LA MESURE « REALISATION DE DECAPAGE ET/OU D'ETREPAGE » | 74 |
| TABLEAU N°19 : FICHE DE LA MESURE « DEBROUSSAILLAGE, BUCHERONNAGE ET/OU DESSOUCHAGE DE LIGNEUX COLONISANT LES VEGETATIONS OUVERTES » | 75 |
| TABLEAU N°20 : FICHE DE LA MESURE « FAUCHAGE OU GYROBROYAGE DES VEGETATIONS OUVERTES » | 76 |
| TABLEAU N°21 : FICHE DE LA MESURE « PATURAGE DES VEGETATIONS OUVERTES » | 77 |
| TABLEAU N°22 : FICHE DE LA MESURE « LIMITATION OU SUPPRESSION DE CERTAINS APPORTS ET TRAITEMENTS DANS LE CADRE DE TOUTES PRATIQUES PASTORALES » | 78 |
| TABLEAU N°23 : FICHE DE LA MESURE « ADAPTATION, RESTAURATION OU CREATION DE SYSTEMES FACILITANT LES PRATIQUES DE PATURAGE (ABREUVOIRS, CLOTURES, ZONES DE CONTENTION, ACCES...) » | 79 |
| TABLEAU N°24 : FICHE DE LA MESURE « CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT DES ARBRES MATURES, SENESCENTS, FISSURES ET/OU MORTS » | 80 |
| TABLEAU N°25 : FICHE DE LA MESURE « GESTION IRREGULIERE DES BOISEMENTS » | 81 |
| TABLEAU N°26 : FICHE DE LA MESURE « CONSERVATION, DEVELOPPEMENT ET CREATION DE CONNEXIONS BOISEES (HAIES ET/OU BOSQUETS) » | 82 |
| TABLEAU N°27 : FICHE DE LA MESURE « EFFACEMENT OU AMENAGEMENT D'OUVRAGES DE REGULATION DES NIVEAUX D'EAU POUR LES ANNEXES HYDRAULIQUES DRAINANTS (FOSSES, DRAINS...) » | 83 |
| TABLEAU N°28 : FICHE DE LA MESURE « CREATION ET/OU RESTAURATION ET ENTRETIEN DES VEGETATIONS LIGNEUSES ET HERBACEES DES BERGES AINSI QUE DES HERBIERS AQUATIQUES DES MILIEUX D'EAUX DOUCES » | 84 |
| TABLEAU N°29 : FICHE DE LA MESURE « GESTION DE LA FREQUENTATION AU NIVEAU DES ZONES SENSIBLES » | 85 |
| TABLEAU N°30 : FICHE DE LA MESURE « ÉLIMINATION ET/OU LIMITATION D'ESPECES INDESIRABLES ET/OU INVASIVES » | 86 |

| | |
|--|------------|
| TABLEAU N°31 : FICHE DE LA MESURE « SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE » | 87 |
| TABLEAU N°32 : FICHE DE LA MESURE « SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE » | 88 |
| TABLEAU N°33 : FICHE DE LA MESURE « SUIVI DES NIVEAUX ET DE LA QUALITE DE L'EAU DE L'AUTOMNE » | 89 |
| TABLEAU N°34 : FICHE DE LA MESURE « ANIMATION LOCALE POUR LA PRISE EN COMPTE DU SITE NATURA 2000 DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, LES PROGRAMMES DE TRAVAUX ET LES PRATIQUES AGROPASTORALES ET SYLVICOLES » | 90 |
| TABLEAU N°35 : FICHE DE LA MESURE « ANIMATION LOCALE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'AUTOMNE » | 91 |
| TABLEAU N°36 : FICHE DE LA MESURE « INFORMATION DES USAGERS » | 92 |
| SYNTHESE DES FICHES DES MESURES DE GESTION | 93 |
| TABLEAU N°37 : CORRESPONDANCE ENTRE LES MESURES DE GESTION ET LES FINANCEMENTS POSSIBLES | 94 |
| SYNTHESE DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES MESURES DE GESTION ET LES FINANCEMENTS POSSIBLES | 102 |
| | |
| VI - SUIVIS DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » | 105 |
| TABLEAU N°38 : SUIVIS DES MESURES DE GESTION | 105 |
| SYNTHESE DES SUIVIS DES MESURES DE GESTION | 107 |
| TABLEAU N°39 : SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 108 |
| SYNTHESE DES SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 111 |
| TABLEAU N°40 : SUIVIS DE LA GESTION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 112 |
| SYNTHESE DES SUIVIS DE LA GESTION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE | 114 |
| | |
| VII - BIBLIOGRAPHIE | 115 |

I - INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » (DO) et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats » (DHFF). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (pré-sélection Site d'Importance Communautaire (pSIC) ou Site d'Importance Communautaire (SIC)) au titre de la DHFF, soit 62 687 000 hectares. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE ;
- 4 830 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la DO soit 48 657 100 hectares. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 740 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares hors domaine marin qui représente 3,1 millions d'hectares (chiffres MEDDTL, 2009) :

- 1 360 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la DHFF. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 millions d'hectares ;
- 380 sites en ZPS au titre de la DO. Ils couvrent 7,8 % de la surface terrestre de la France, soit 4,3 millions d'hectares.

Natura 2000 en Picardie

Le réseau picard de sites Natura 2000 comprend 47 sites qui couvrent 135 773 hectares, soit 7 % du territoire régional avec (cf. Carte 1 : Localisation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en Picardie et Carte 2 : Localisation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) en Picardie) :

- 37 sites (pSIC et SIC) au titre de la DHFF qui couvrent 2,5 % de la surface de la région, soit 47 963 hectares (y compris hors Picardie) ;
- 10 sites (ZPS) au titre de la DO, qui couvrent 4,5 % de la surface de la région, soit 87 810 hectares (y compris hors Picardie).

Habitats emblématiques du SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne » et à enjeu de conservation majeur en Picardie : les pelouses calcicoles



Pelouses calcicoles piquetées de Genévrier commun sur les Coteaux de Baybelle à Rocquemont (Photo C. GALET)

II - FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Nom officiel du site Natura 2000

Coteaux de la Vallée de l'Automne

Désigné au titre de la

Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE, numéro officiel du site Natura 2000 FR2200566

Localisation du site Natura 2000

Région Picardie, département de l'Oise

Superficie du site Natura 2000

622 hectares

Date de transmission du site Natura 2000

1er mars 1999

Président du comité de pilotage du site Natura 2000

Préfet de l'Oise ou Directeur de la DDT de l'Oise par délégation

Opérateur / Animateur

ÉCOTHÈME

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000

Services et établissements publics de l'État :

- M. le Préfet de l'Oise
- M. le Préfet de l'Aisne
- M. le Sous-préfet de Senlis
- M. le Sous-préfet de Soissons
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie
- M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de l'Oise
- M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de l'Aisne
- M. le Directeur de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de Picardie
- M. le Directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF)
- M. le Directeur de la délégation régionale nord-ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- M. le Directeur de la délégation interrégionale de Compiègne de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Collectivités territoriales et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- M. le Président du (CR) régional de Picardie
- M. le Président du Conseil général (CG) de l'Oise
- M. le Président du Conseil (CG) général de l'Aisne
- M. le Président du Parc naturel régional (PNR) Oise - Pays de France
- M. le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Automne
- M. le Président de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- M. le Président de la communauté de communes du Pays de Valois
- M. le Président de la communauté de communes de la Basse Automne
- M. le Président de la communauté de communes de Villers Cotterêts
- M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Automne
- M. le Maire de la commune de Béthisy Saint-Martin
- M. le Maire de la commune de Béthisy Saint-Pierre
- M. le Maire de la commune de Bonneuil-en-Valois
- M. le Maire de la commune de Feigneux
- M. le Maire de la commune de Fresnoy-la-Rivière
- M. le Maire de la commune de Glaignes
- M. le Maire de la commune de Lagny-sur-Automne
- M. le Maire de la commune de Morienvil
- M. le Maire de la commune d'Orrouy
- M. le Maire de la commune de Pontpoint
- M. le Maire de la commune de Rhuis
- M. le Maire de la commune de Roberval

M. le Maire de la commune de Rocquemont
M. le Maire de la commune de Russy-Bémont
M. le Maire de la commune de Saintines
M. le Maire de la commune de Saint-Vaast-de-Longmont
M. le Maire de la commune de Vauciennes
M. le Maire de la commune de Verberie
M. le Maire de la commune de Vez

Compagnies consulaires, associations, usagers et personnes qualifiées :

M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise
M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord - Pas-de-Calais - Picardie
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de l'Oise
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de l'Aisne
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de l'Oise
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de l'Aisne
M. le Président du Syndicat des propriétaires agricoles de l'Oise
M. le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de l'Oise
M. le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de l'Aisne
M. le Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture de l'Oise
M. le Président du Comité régional olympique et sportif de Picardie
M. le Président du Comité départemental olympique et sportif de l'Oise
M. le Président de l'association « Picardie Nature »
M. le Président du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)
M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie)
M. le Président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)
M. le Président du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de l'Oise
M. le Président du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de l'Aisne

III - RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Tableau n°1 : Données administratives

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|-------------------------|----------------|---|---|--|
| Régions | 1 | Picardie | 47 sites Natura 2000 en Picardie (37 sites relevant de la DHFF et 10 sites de la DO) | DREAL Picardie |
| Départements | 2 | Oise (pour 96 % de la surface du SIC) et Aisne (pour 4 % de la surface du SIC) | 17 sites Natura 2000 dans l'Oise (14 sites relevant de la DHFF et 3 sites de la DO) 18 sites Natura 2000 dans l'Aisne (13 relevant de la DHFF et 5 sites de la DO) | DREAL Picardie |
| Communes | 19 | <u>Oise</u> : Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin, Bonneuil-en-Valois, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Glaignes, Morienval, Orrouy, Pontpoint, Rhuis, Roberval, Rocquemont, Russy-Bémont, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Vauciennes, Verberie et Vez <u>Aisne</u> : Largny-sur-Automne | 13 entités du SIC répartis principalement au niveau des flancs abrupts de la vallée de l'Automne (94,8 % de sa surface totale) et secondairement au niveau du fond de vallée (5,2 % de sa surface totale) Prise en compte du périmètre du site Natura 2000 dans les zonages des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans d'Occupation des Sols (POS) (zones à caractère naturel (ND) et/ou forestier (N ou Nn) et/ou traversées par un corridor écologique (Nc), à protéger en raison de la qualité des sites et des paysages ou zone pour les milieux humides à protéger et à réhabiliter écologiquement (Nh) et classement en Espace Boisé Classé (EBC) (pouvant présenter une contrainte dans le cadre de la restauration de milieux ouverts car interdit tout défrichement) pour la plupart de ces types de zonage) | Cartes de l'Institut Géographique National (IGN) Documents d'urbanisme de l'ensemble des communes |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|----------------------------------|--|--|--|---|
| Communautés de communes | 4 | <p><u>Oise</u> : Communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (Pontpoint, Rhuis, Roberval), de la Basse Automne (Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie) et du Pays de Valois (Bonneuil-en-Valois, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Glaignes, Morierval, Orrouy, Rocquemont, Russy-Bémont, Vauciennes, Vez)</p> <p><u>Aisne</u> : Communauté de communes Villers-Cotterêts - Forêt de Retz (Largny-sur-Automne)</p> | <p>Compétence optionnelle de protection et de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine pour certaines Communautés de communes</p> <p>Identification du site Natura 2000 dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) élaborés (Communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte et de la Basse Automne) comme un espace écologique d'enjeu majeur dans son rôle stratégique pour la préservation des espèces, des habitats et des continuités écologiques</p> | Communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, de la Basse Automne, du Pays de Valois et Villers-Cotterêts - Forêt de Retz |
| Habitants | 18 376 | Site Natura 2000 ne comprenant aucune zone habitée mais proximité des habitations essentiellement situées en pied de coteaux, en limitent du site au niveau des communes de Béthisy Saint-Martin, Béthisy Saint-Pierre, Bonneuil-en-Valois, Morierval, Pontpoint, Roberval, Rhuis, Verberie, Saint-Vaast-de-Longmont et Saintines | Proximité des habitations entraîne localement quelques dégradations sur les habitats naturels et les habitats d'espèces | Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) (recensement 2007) |
| Espaces Naturels Sensibles (ENS) | 9 ENS 4 zones de préemption des ENS | <p>3 Grands Ensemble Naturels Sensibles (GENS 9 « Massif forestier d'Halatte », 10 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » et 11 « Pelouses de la Vallée de l'Automne »)</p> <p>3 ENS d'intérêt départemental prioritaire (VMU44 « Vallon de Roberval et Noël-Saint-Martin », SOI01 « Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt » et VMU 59 « Haute Vallée de l'Automne »)</p> <p>3 ENS d'intérêt local non prioritaire (VMU49 « Bois Rond et Bois du Tertre », VMU53 « Les Larris », et VMU 55 « Haute Vallée du Ru Sainte Marie »)</p> <p>4 Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur la commune de Béthisy Saint-Martin</p> | Quasi-totalité du site Natura 2000 en ENS avec une politique foncière d'acquisition sur certains secteurs (ZPENS) à Béthisy Saint-Martin | CG de l'Oise |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--|---|---|
| Autres zonages connus | <p>7 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</p> <p>2 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)</p> <p>3 communes dans le périmètre du PNR Oise - Pays de France</p> <p>2 Sites d'Intérêt Écologique (SIE) du PNR Oise - Pays de France</p> | <p>ZNIEFF de type 1 : n° 60SOI113 « Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt », n° 60SOI112 « Coteaux de l'Automne de Verberie à Puisières », n° 60SOI101 « Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont », n° 60SOI116 « Haute Vallée de l'Automne », n° 60SOI114 « Haute Vallée du ru Sainte-Marie, de Glaignes à Auger-Saint-Vincent » et n° 60SOI110 « Vallons de Roberval et de Noël-Saint-Martin »</p> <p>ZNIEFF de type 2 : n° 60SOI202 « Vallée de l'Automne »</p> <p>ZICO : PE03 « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » et PE04 « Forêts picardes : massif de Retz »</p> <p>Communes de Pontpoint, Roberval et Rhuis adhérentes du PNR Oise - Pays de France</p> <p>Partie du site Natura 2000 incluse dans le PNR Oise-Pays de France intégrée au sein des SIE « La cavée des rois à Roberval » et « Côtes et cavées de Saint-Vaast-de-Longmont »</p> | <p>Quasi-totalité du site Natura 2000 en ZNIEFF et en ZICO</p> <p>Possibilité d'actualiser les inventaires et de proposer aux propriétaires des contrats de gestion écologique dans le cadre des SIE du PNR Oise - Pays de France</p> | DREAL Picardie et PNR Oise - Pays de France |
| Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) | 1 SDAGE et 2 SAGE | SDAGE Seine-Normandie, SAGE de l'Automne et Oise-Aronde | Orientations du SDAGE et des SAGE permettant la préservation et la restauration des zones humides et aquatiques et le renforcement de la qualité de l'eau, notamment de l'Automne pour atteindre le bon état écologique en 2015 | SAGEBA |
| Contrats Natura 2000 | 21 | Contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles et non forestières, dites mesures n°323 B, du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) depuis 2003 | <p>Restauration de près de 21,69 hectares de milieux pelousaires (débroussaillage, fauchage d'entretien et décapage)</p> <p>Restauration de 3,62 hectares d'habitats humides (déboisement, débroussaillage, fauchage et décapage)</p> <p>Fermeture des entrées de 2 sites d'hibernation de chauves-souris</p> | ÉCOTHÈME, CEN Picardie et DDT de l'Oise |

Synthèse des données administratives

Le site Natura 2000 des coteaux de la vallée de l'Automne se situe entièrement dans la région Picardie, essentiellement dans le département de l'Oise (pour 96 % de sa surface) avec une seule commune dans l'Aisne (4 % de sa surface) (cf. Carte 3 : Localisation du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »).

Il comporte 13 entités distinctes au sein de la vallée de l'Automne (la Cavée des Rois à Roberval, les Côtes et Cavées de Saint-Vaast-de-Longmont, les Larris et Forêts de Béthisy, le Mont Béthisy, les Larris de Puisières, les Coteaux de Baybelle à Rocquemont, le Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière, les Larris et Champignonnières de Vattier-Voisin, les Larris de Feigneux, les Larris de Grimancourt, les Larris du Lonval, les Larris de Vez et le Val de Wallu). Ces îlots se répartissent sur environ 30 kilomètres entre Pontpoint et Vauciennes, essentiellement au niveau des flancs abrupts (94,8 % de sa surface totale), issus de l'enfoncement de l'Automne, mais également au niveau du fond de vallée (5,2 % de la surface totale du SIC) (cf. Carte 4 : Limites du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »).

La zone Natura 2000 s'étend sur 19 communes (18 dans l'Oise (Pontpoint, Rhuis, Roberval, Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie, Bonneuil-en-Valois, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Glaignes, Morierval, Orrouy, Rocquemont, Russy-Bémont, Vauciennes et Vez) et 1 dans l'Aisne (Largny-sur-Automne)) regroupées au sein de 4 communautés de communes (Communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, de la Basse Automne et du Pays de Valois dans l'Oise et Communauté de communes Villers-Cotterêts - Forêt de Retz dans l'Aisne) (cf. Carte 5 : Limites administratives du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »). Elle ne comprend aucune zone habitée, liée à la forte pente ou au caractère humide des entités qui la compose. Cependant, une surfréquentation est localement notée au niveau de certaines zones ouvertes notamment à proximité des habitations.

Ce territoire est reconnu comme d'un fort intérêt patrimonial matérialisé par les périmètres d'inventaires ZICO (2 au total) et ZNIEFF (7 au total) (cf. Carte 6 : Contexte écologique du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne ») et par les ENS du CG de l'Oise (3 GENS, 3 ENS d'intérêt départemental prioritaire, 3 ENS d'intérêt local non prioritaire et 4 ZPENS sur la commune de Béthisy Saint-Martin) (cf. Carte 7 : Espaces Naturels Sensibles comprenant le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »). De plus, 3 communes (Pontpoint, Roberval et Rhuis) sont adhérentes du PNR Oise - Pays de France et intègrent les entités du site Natura 2000 concernées au sein de deux SIE (« La cavée des rois à Roberval » et « Côtes et cavées de Saint-Vaast-de-Longmont »).

Le SIC est entièrement inclus dans le périmètre du bassin hydrographique Seine-Normandie, muni d'un SDAGE, et en grande partie dans celui du bassin-versant de l'Automne (79,8 % de la surface du SIC), muni d'un SAGE (en cours de révision), à l'exception des communes de Pontpoint, Rhuis et Roberval incluses dans le bassin-versant Oise-Aronde (20,2 % de la surface du SIC), muni également d'un SAGE. La commune de Verberie est quant à elle en grande partie dans le SAGE Oise-Aronde et en partie dans le SAGE Automne au nord-est.

Les différentes animations de ce site Natura 2000, lancées depuis 2003 par la DREAL Picardie, ont permis la restauration d'habitats naturels de l'annexe I et d'habitats d'espèces de l'annexe II de la DHFF dans le cadre de contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles et non forestières, dites mesures n°323 B, du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Vingt et un contrats ont ainsi été signés et ont concerné la restauration de près de 21,69 hectares de milieux pelousaires (c'est-à-dire environ 21 % des surfaces pelousaires, avec leur faciès d'emboisement, identifiées sur le SIC) pour un montant global de 592 770,89 euros TTC, la restauration de 3,62 hectares d'habitats humides (c'est-à-dire environ 13 % des surfaces d'habitats humides du SIC) pour un montant total de 168 148,05 euros TTC et la fermeture des entrées de 2 sites d'hibernation de chauves-souris (c'est-à-dire les 2/5 des sites avec cavités identifiées sur le SIC) pour un montant total de 53 975,54 euros TTC (cf. Carte 8 : Localisation des contrats Natura 2000 réalisés sur le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »).

Exemples d'actions réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000



Pose de grilles pour préserver un lieu d'hibernation de chauves-souris à Vattier-Voisin (Photo C. GALET)



Restauration d'une pelouse calcicole à Bonneuil-en-Valois (Photo C. GALET)



Restauration d'une zone humide à Fresnoy-la-Rivière (Photo C. GALET)



Restauration de communautés pionnières en milieu sec par décapage superficiel à Fresnoy-la-Rivière (Photo C. GALET)

Tableau n°2 : Situation des propriétés

| Types de propriété | Propriétaires | Qualification | Surface totale (en hectares) | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|--|----------------------------|--|------------------------------|--|---|
| Propriétés publiques (collectivités et État) | État | Les Domaines | 8,3 | Comprend peu d'habitats d'intérêt communautaire | Document d'objectifs (DOCOB) de 2002 |
| | Communes | Pontpoint (3,3 Ha), Roberval (1,37 Ha), Saint-Vaast-de-Longmont (11,75 Ha), Béthisy Saint-Pierre (0,69 Ha), Béthisy Saint-Martin (0,74 Ha), Fresnoy-la-Rivière (6,71 Ha), Russy-Bémont (3,86 Ha), Feigneux (0,93 Ha), Bonneuil-en-Valois (0,55 Ha), Vez (0,10 Ha) et Vauciennes (1,15 Ha) | 31,15 | Intérêt majeur pour certains habitats d'intérêt communautaire : pelouses calcicoles (code Natura 2000 : 6210) et boisements les plus caractéristiques (code Natura 2000 : 9130) | DOCOB de 2002 |
| Propriétés privées | Grandes propriétés privées | Propriétés forestières soumises à Plan Simple de Gestion (PSG) forestière : PSG « Bois du Plant et du Fond de Noël » (36,82 Ha), PSG « Bois de Saint Germain » (20,51 Ha), PSG « Bois de la Motte, Bois Pignon » (76,74 Ha), PSG « Vallée de Baybelle » (31,06 Ha) et PSG « Marais de Wallu » (39,11 Ha) | 204,24 | Comprend principalement des habitats forestiers d'intérêt communautaire (essentiellement du 9130) et la plus vaste pelouse calcicole (code Natura 2000 : 6210) de la vallée de l'Automne | DOCOB de 2002 et CRPF Nord - Pas-de-Calais - Picardie |
| | Petites propriétés privées | Propriétés uniques ou en indivision dont 0,2 Ha concerné par le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) | 376,61 | Comprend les pelouses calcicoles (code Natura 2000 : 6210) de plus fort intérêt patrimonial | DOCOB de 2002 et CRPF Nord - Pas-de-Calais - Picardie |

Synthèse de la situation des propriétés

Le site Natura 2000 se compose :

- de propriétés privées (environ 94 % de la surface totale du SIC) comprenant majoritairement de petites propriétés (environ 61 % de la surface du SIC), très peu adhérentes au CBPS (0,03 % de la surface du SIC), et de plus grandes propriétés soumises à un PSG (environ 33 % de la surface du SIC) (cf. Carte 9 : Propriétés publiques et propriétés privées munies d'un PSG ou adhérentes au CBPS du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » et Annexe 3 : Actualisation du diagnostic socio-économique du site Natura 2000 FR2200566) ;
- de propriétés publiques (collectivités et État, environ 6 % de la surface du SIC) comprenant principalement des propriétés communales (environ 5 % de la surface du SIC, répartis sur neuf communes) puis de façon plus marginale des propriétés de l'État (environ 1 % de la surface du SIC) (cf. Carte 9 : Propriétés publiques et propriétés privées munies d'un PSG ou adhérentes au CBPS du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »). Aucune forêt communale du SIC ne relève du régime forestier et aucune forêt domaniale n'est concerné par l'emprise du SIC.

La propriété des coteaux de la Vallée de l'Automne est donc principalement privée (plus de 9/10 de la surface du SIC), avec un fort morcellement foncier lié à des parcelles ne dépassant pas en général un hectare (représentant 61 % de la surface du SIC).

Tableau n°3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

| Activités humaines et occupation du sol | Code du Formulaire Standard de Données (FSD) des activités (1) | Quantification | Qualification | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--|---|--|
| Agriculture | 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux | <p>2 structures agricoles exerçant du pâturage équin (environ 10 équins sur environ 7,1 Ha) et bovin (35 bovins sur environ 7,4 Ha) au niveau des Larris du Lonval</p> <p>CEN Picardie pratiquant du pâturage ovin au niveau des Coteaux de Baybelle à Rocquemont (sur environ 7,6 Ha) et du pâturage caprin sur les Larris de Vattier-Voisin (1,3 Ha) ainsi que sur les Larris de Feigneux (2000 m²)</p> <p>1 particulier faisant pâturer des ovins (environ 20 moutons), équins (2 à 3 chevaux) et asins (1 âne) (sur environ 6,4 Ha) au niveau du Larris du Lonval</p> | <p>1 centre équestre (Centre équestre du Lonval) en périphérie sud des Larris du Lonval (activités de pension de poneys et de chevaux, d'animations et de concours d'entraînement, de promenades, randonnées et rallyes équestres et de stages) et 1 ferme (Ferme de La Grange au Mont) en périphérie est du Lonval</p> <p>CEN Picardie en convention annuelle avec 2 éleveurs ovin/caprin, localisés hors de la vallée de l'Automne, pour une gestion extensive conservatoire des pelouses calcicoles en compléments des contrats Natura 2000</p> <p>1 particulier entretenant des zones pelousaires en partie réouvertes grâce à des contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles</p> <p>Tendances à une augmentation de l'utilisation extensive des zones pelousaires par pâturage, notamment par le biais du CEN Picardie</p> <p>Effets du pâturage sur les habitats pelousaires d'intérêt communautaire bénéfiques et complémentaires des contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles et non forestières si pratiqués extensivement</p> | ÉCOTHÈME Site internet du Centre équestre du Lonval CEN Picardie |
| Activité sylvicole | 160 : gestion forestière, 161 : plantation forestière, 162 : artificialisation des peuplements, 163 : replantation forestière et 164 : éclaircissage | 5 grandes propriétés forestières soumises à PSG (plus de 30 % de la surface du SIC) et 1 petite propriété adhérente au CBPS (0,03 % de la surface du SIC) | <p>Activité sylvicole principalement orientée vers une régénération naturelle assistée de plantation en essences locales et un renouvellement des peupleraies en place</p> <p>Tendances à prendre en compte les enjeux du site Natura 2000 dans les nouveaux PSG notamment par l'intégration d'une annexe verte</p> <p>Conditions de forte pente et orientations sylvicoles contribuent à la bonne conservation des habitats et des espèces de la directive</p> | CRPF Nord - Pas-de-Calais - Picardie |

| Activités humaines et occupation du sol | Code du Formulaire Standard de Données (FSD) des activités (1) | Quantification | Qualification | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--|--|--|
| Activité cynégétique | 230 : chasse | 60 détenteurs de plan de chasse | <p>60 sociétés de chasse communales ou privées dans la zone administrative du site Natura 2000, répartis sur 3 unités de gestion et 4 secteurs, chassant principalement le Cerf élaphe, le Chevreuil, le Sanglier, le Lapin de Garenne, le Lièvre d'Europe, la Perdrix grise, le Faisan de Colchide et le Pigeon ramier</p> <p>Tendance à l'augmentation des prélèvements de la grande faune pour limiter les impacts sur les cultures et la forêt</p> <p>Activité de chasse n'ayant aucun effet sur la conservation des habitats et des espèces de la directive</p> | <p>FDC de l'Oise et de l'Aisne</p> <p>DDT de l'Oise</p> <p>DOCOB de 2002</p> |
| Pêche | 220 : pêche de loisirs | <p>1 Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et 1 association non agréée par la Fédération Départementale de Pêche (FDP) en périphérie du SIC</p> | <p>AAPPMA de Fresnoy-la-Rivière « La Truite » (environ 60 membres) qui pratique la pêche à la Truite fario et arc-en-ciel sur l'Automne en périphérie du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière</p> <p>Association de pêche de Vez qui pratique également la pêche à la Truite fario et arc-en-ciel sur l'Automne en aval du Val de Wallu à Vez</p> <p>Activité de pêche n'ayant aucun effet sur la conservation des habitats et des espèces de la directive</p> | <p>Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)</p> <p>FDP de l'Aisne et de l'Oise</p> |
| Tourisme | 622 : randonnées, équitation et véhicules non motorisés | <p>4 chemins de Grandes Randonnées (GR) et 2 chemins de Petites Randonnées (PR)</p> <p>1 voie de circulations douces, 3 circuits cyclotouristiques et 3 circuits Vélo Tout Terrain (VTT) / Vélo Tout Chemin (VTC) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR)</p> | <p>Randonnée pédestre, équestre et VTT / VTC sur les GR et PR sur le SIC ou en périphérie immédiate : GR 12 à Rhuis, Saint-Vaast-de-Longmont et Béthisy Saint-Pierre, GR de Pays reliant le GR 12 au GR 124A à Saint-Vaast-de-Longmont et Béthisy Saint-Pierre, GR 11B à Orrouy, Feigneux, Vez et Lagny-sur-Automne, GR de Pays du Valois à Bonneuil-en-Valois et PR « Les ruines de Champlieu » à Orrouy et « Clochers en vallée de l'Automne » à Fresnoy-la-Rivière</p> <p>Parcours à vélo bordant le SIC : voie de circulations douces (piste cyclable) de la Basse Automne à Saint-Vaast-de-Longmont, circuits cyclotouristiques à Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin et Bonneuil-en-Valois et circuits VTT / VTC inscrits au PDIPR à Béthisy Saint-Martin, Fresnoy-la-Rivière et Vez</p> <p>Activités se limitant aux chemins et itinéraires balisés ayant peu d'effets sur les habitats et les espèces de la directive</p> | <p>Offices de Tourisme (OT) de Crépy-en-Valois et de la Vallée de l'Automne</p> <p>Oise Tourisme</p> |

| Activités humaines et occupation du sol | Code du Formulaire Standard de Données (FSD) des activités (1) | Quantification | Qualification | Origine des données / Structures ressources |
|---|---|---|---|---|
| Urbanisation | 501 : sentier, chemin, piste cyclable, 502 : route, autoroute, 503 : voie ferrée, TGV, 511 : ligne électrique et 512 : pipeline | <p>5 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) validés (Morierval, Rhuis, Russy-Bémont, Saint-Vaast-de-Longmont et Verberie), 5 PLU en cours d'élaboration (Béthisy Saint-Pierre, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Pontpoint et Saintines), 8 Plans d'Occupation des Sols (POS) en application (Béthisy Saint-Martin, Bonneuil-en-Valois, Glaignes, Largny-sur-Automne, Orrouy, Roberval, Vauciennes et Vez) et 1 commune sous le régime des Règles Nationales d'Urbanisme (RNU) (Rocquemont)</p> <p>4 lignes électriques aériennes 1 conduite de gaz enterrée 1 voie ferrée 1 route départementale et quelques voies vicinales</p> | <p>Dans les documents d'urbanisme des 19 communes, majorité du périmètre du SIC inclus en zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site ou des paysages (99,04 % de la surface du SIC), renforcé dans la plupart des cas par un classement en EBC, et avec aucun tissu urbain présent au sein du site Natura 2000</p> <p>Faible proportion du SIC mise en zone naturelle à protéger en raison de la qualité agricole des terrains (0,18 % de la surface du SIC sur Vez) et en zone d'activités réservée au service public ferroviaire pour la ligne TGV Nord-Europe (0,78 % de la surface du SIC sur Verberie)</p> <p>Existence de servitudes d'utilité publique pour les lignes électriques aériennes à haute tension et la conduite de gaz à haute pression traversant le SIC</p> <p>Lignes électriques aériennes à haute tension traversant le SIC à Roberval, Rhuis, Verberie et Saintines (emprise de 5,6 hectares soit 0,7 %)</p> <p>Conduite de gaz à haute pression enterrée traversant le SIC à Vez et Largny-sur-Automne (emprise de 3000 m² soit 0,05 %)</p> <p>Ligne TGV Nord-Europe traverse le SIC en souterrain et aérien à Verberie (emprise d'environ 7 hectares sur le SIC soit 1,1 %)</p> <p>Route départementale (RD 932a à Verberie) et quelques voies vicinales (Saintines, Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin et Largny-sur-Automne) traversent le SIC (emprise de 2,2 ha soit 0,35 % du SIC)</p> <p>Tendances à prendre en compte le périmètre du SIC lors de renouvellement de PLU voire lui attribuer un zonage spécifique faisant référence aux orientations du DOCOB</p> <p>Classement des secteurs de pelouses calcicoles en EBC peut entraver leur restauration ainsi que les effets de l'urbanisation limitrophe au SIC sur les habitats naturels et les espèces avec localement une surfréquentation</p> | Cartes de l'IGN Documents d'urbanisme de l'ensemble des communes |

| Activités humaines et occupation du sol | Code du Formulaire Standard de Données (FSD) des activités (1) | Quantification | Qualification | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--|--|---|
| Carrière | 301 : carrières | 4 anciennes carrières souterraines, 1 petite cavité et plusieurs petites anciennes carrières à ciel ouvert | <p>4 anciennes carrières souterraines d'extractions de calcaires localisées à Saint-Vaast-de-Longmont (lieu-dit Bois du Tertre), à Fresnoy-la-Rivière (lieu-dit Vattier-Voisin), à Rocquemont (coteaux de Baybelle) et à Béthisy Saint-Martin (lieu-dit Tête de Pigau), 1 petite cavité à Béthisy Saint-Pierre (lieu-dit Les Longues Raies) et plusieurs petites anciennes carrières à ciel ouvert, généralement d'extraction de sables, localisées à Verberie (lieu-dit Bois de Saint-Germain), à Saintines (lieu-dit Cavée Neuve), à Béthisy Saint-Pierre (lieu-dit Ancienne Carrière de Beaumont), à Béthisy Saint-Martin (lieux-dits Puisières et La Praie) et à Feigneux</p> <p>Activité extractive n'a plus cours aujourd'hui sur les flancs de la vallée de l'Automne et arrêt de l'exploitation en champignonnière des carrières souterraines (notamment celle de Rocquemont et de la Tête e Pigau). Aucune activité extractive en fond de vallée de l'Automne</p> <p>Carrières souterraines sont des sites importants pour l'hibernation des chauves-souris en vallée de l'Automne (celles de Vattier-Voisin et de Tête de Pigau fermées par des grilles dans le cadre de contrats Natura 2000)</p> | Cartes de l'IGN Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) |
| Projets | 501 : sentier, chemin, piste cyclable, 507 : pont, viaduc et 690 : autres loisirs et activités de tourisme | 4 projets au sein du SIC | <p>Projet de centrale à gaz en périphérie à Verberie mais avec 2 importantes canalisations d'eau pour le refroidissement provenant du canal de l'Oise traversant le SIC</p> <p>Projet de viaduc de la route nationale (RN) 2 traversant le SIC au niveau des communes de Largny-sur-Automne, Vez et Vauciennes</p> <p>Projet de liaison entre la RN31 et la RN2 au niveau des communes de Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin et Rocquemont</p> <p>Projet de valorisation du marais Malton par la mairie de Fresnoy-la-rivière en créant des sentiers de découverte</p> <p>Effets sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à évaluer dans le cadre d'une étude d'incidences pour ces projets</p> | DREAL Picardie Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) Nord Picardie Mairie de Fresnoy-la-Rivière |

(1) cf. Annexe 4 : Codes du Formulaire Standard de Donnée (FSD) du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200566

Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol

La forêt occupe près de 82 % du SIC dont plus de 35 % de cette surface est en gestion durable via un PSG (5 grandes propriétés forestières) ou un CBPS (1 petite propriété adhérente). La sylviculture pratiquée est principalement orientée vers une régénération naturelle, pouvant être assistée de plantation en essences locales, et un renouvellement des peupleraies en place faiblement représentées sur le site Natura 2000. L'annexe verte intègre les enjeux du site Natura 2000 dans les nouveaux PSG. Les autres secteurs boisés, soit plus de 53 % de la surface du SIC, sont constitués de petites propriétés, dont les orientations sylvicoles ne sont pas connues.

L'ensemble des coteaux de la vallée de l'Automne était voué au pastoralisme ovin itinérant jusque dans les années 1960. Cette pratique était le garant du maintien des pelouses calcicoles. Cette activité a disparu peu à peu liée à l'apparition sur le marché français de la laine néozélandaise meilleur marché, entraînant petit à petit la réduction des surfaces de pelouses par embroussaillage. Aujourd'hui, ce mode de gestion ne se fait plus que sur 4,8 % de la surface du SIC avec près de 48 % de cette surface exercés par la profession agricole locale (Centre équestre du Lonval et Ferme de La Grange au Mont, tous les 2 localisés sur la commune de Bonneuil-en-Valois). Le reste de la surface en pâturage est représenté par de la gestion conservatoire adoptée par le CEN Picardie (environ 30 % des surfaces pâturées sur le SIC), en partenariat avec des agriculteurs localisés en dehors de la vallée de l'Automne, et par un particulier (environ 21 % des surfaces pâturées sur le SIC), toutes ces pratiques étant intégrées en complément des contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles et non forestières.

L'extraction souterraine ancienne de calcaires du Lutétien pour la construction des habitations caractéristiques du Valois a permis de créer des habitats importants pour l'hibernation de certaines chauves-souris inscrites à l'annexe II de la DHFF au niveau de 4 sites au sein du SIC (sites du Bois du Tertre à Saint-Vaast-de-Longmont, de Vattier-Voisin à Fresnoy-la-Rivière, des coteaux de Baybelle à Rocquemont et de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin). Une petite cavité aux Longues Raies à Béthisy Saint-Pierre accueille également une petite population de chauves-souris de l'annexe II de la DHFF. Près de la moitié des cavités du SIC (Vattier-Voisin et Tête de Pigau) sont aujourd'hui préservées de tout dérangement d'origine anthropique grâce à la fermeture de leurs entrées par le biais de contrats Natura 2000 au titre des mesures non agricoles et non forestières, augmentant ainsi les potentialités d'accueil en individus de chauves-souris.

L'activité cynégétique est bien présente sur le SIC avec 66 sociétés de chasse communales ou privées au sein de la zone administrative du site Natura 2000. La chasse à tir et en battue se pratique sur l'ensemble de la zone Natura 2000. La chasse est pratiquée sur le grand gibier (Cerf élaphe, Chevreuil et Sanglier) et sur le petit gibier (Lapin de Garenne, Lièvre d'Europe, Perdrix grise, Faisan de Colchide et Pigeon ramier).

La rivière Automne est intégrée au SIC sur une longueur de 800 mètres linéaires et aucune activité halieutique n'y est pratiquée. Il est à noter qu'une AAPPMA et une association de pêche non agréée par la FDP pratiquent la pêche à la Truite fario sur l'Automne en périphérie de l'entité du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et en aval de l'entité du Val de Wallu à Vez et Largny-sur-Automne.

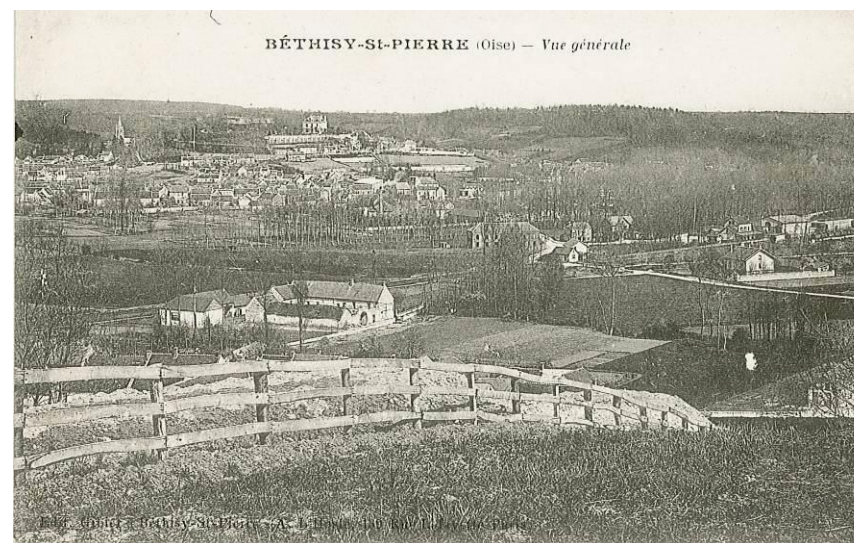
Aucun tissu urbain n'est présent au sein du site Natura 2000. La majorité des communes a un document d'urbanisme dont le zonage permet une protection du SIC. Néanmoins, un effort d'intégration des objectifs et des mesures de gestion du DOCOB est à réaliser dans les futurs PLU, notamment par un zonage spécifique du périmètre du SIC. De plus, le réseau de communication (ligne TGV Nord-Europe, RD 932a et voies vicinales) et les infrastructures de transport d'énergie (4 lignes électriques aériennes à haute tension électricité et 1 conduite de gaz à haute pression enterrée) sont peu denses et n'occupent que 2,2 % du SIC. On note également quelques dégradations sur les milieux naturels (érosion, piétinement, feu...), notamment en périphérie des habitations limitrophes au SIC.

Le nombre de chemins (4 GR et 2 PR) et d'itinéraires balisés (1 piste cyclable, 3 circuits cyclotouristiques et 3 circuits VTT / VTC inscrits au PDIPR), situés sur et en périphérie immédiate du SIC, permet le développement du tourisme vert en vallée de l'Automne. La fréquentation de ce réseau semble avoir aujourd'hui peu d'atteinte sur les milieux naturels.

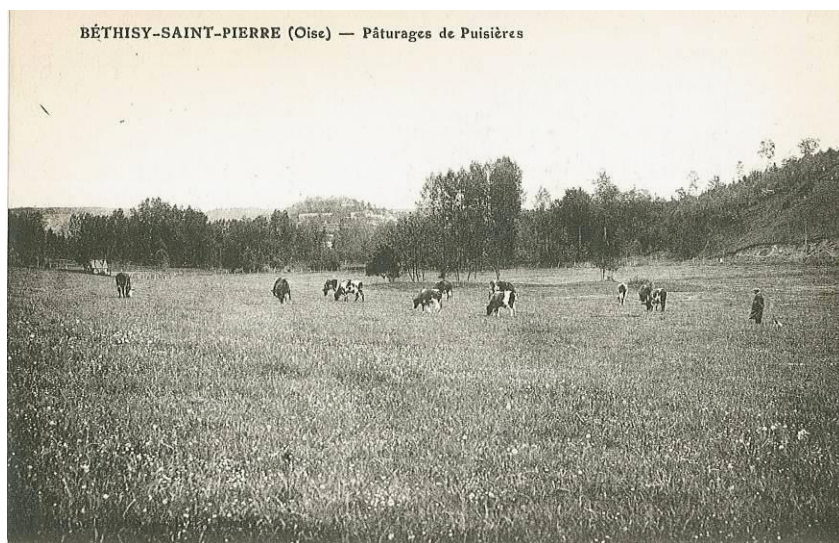
Exemple d'activités humaines anciennes et actuelles marquantes au niveau du SIC et ses abords immédiats



Activité pastorale au niveau des coteaux de Saint-Vaast-de-Longmont au début du XX^{ème} siècle



Populiculture en fond de vallée à Béthisy Saint-Pierre au début du XX^{ème} siècle



Pâturage bovin au pied du larris de Puisières à Béthisy Saint-Pierre au début du XX^{ème} siècle



Tableau 4 : Données abiotiques générales

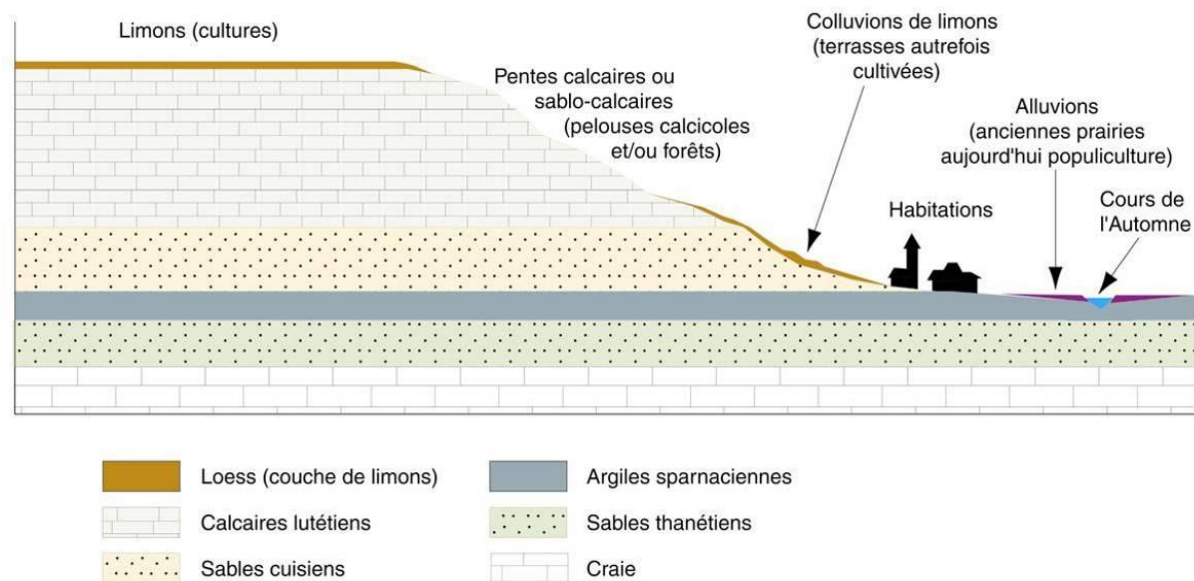
| Données abiotiques générales | Quantification | Qualification | Origine des données / Structures ressources |
|------------------------------|--|--|---|
| Géologie | 4 assises géologiques | Couche limoneuse ou loess au niveau des plateaux cultivés et de ses rebords Calcaires du Lutétien sur les pentes Sables du Cuisien en bas de pente Argiles sparnaciennes en fond de vallée | Cartes géologiques du BRGM |
| Hydrologie | 800 mètres de cours d'eau linéaire de l'Automne qui aboutit au niveau de l'Étang de Wallu d'une superficie de 4,8 hectares environ | Qualité médiocre de l'Automne au niveau du Val de Wallu avec comme paramètres déclassant, les ortho-phosphates, le phosphore total et les nitrates, liés à des problèmes d'assainissement | Cartes IGN SAGE de l'Automne |
| Climat | océanique | Ambiance subatlantique/subcontinentale proche du pré-continental Influences méridionales et submontagnardes liées aux expositions marquées par l'orientation est-ouest de la vallée et localement la présence de ravins très encaissés | DOCOB de 2002 |
| Pédologie | 2 grands types de sols | Sols calcaires à calcaro-sabulicoles secs sur les pentes Sols hydromorphes en fond de vallée | DOCOB de 2002 |
| Topographie | 3 grands types topographiques | Environ 82 % du site Natura 2000 est en situation de pente sur des coteaux (entre 105 et 50 mètres NGF) Environ 12 % du site est en situation plate de plateau (entre 125 et 105 mètres NGF) Environ 6 % du site est en situation plane de fond de vallée (entre 70 en amont et 50 mètres NGF en aval) | Cartes IGN |
| Hydrographie | 3 rivières et 16 rus | Rivière Automne et ses 13 affluents (rus de Vauciennes, Longpré, Noir, de Russy, de Feigneux, de Bonneuil, Coulant, de Morcourt, La Gervalle, de Visery, de la Douye et de Cappy et rivière Sainte-Marie) Rus des Taillandiers et de Baybelle sont des affluents de la rivière Sainte-Marie, Ru Moise se jette dans le Ru Noir et Ru de Roucanne se jette directement dans la rivière Oise en aval de l'Automne | Cartes IGN SAGE de l'Automne |

Synthèse des données abiotiques générales

La rivière Automne s'étend sur environ 35 kilomètres entre sa source à l'est, à Villers-Cotterêts (Aisne), jusqu'à l'embouchure à l'ouest dans l'Oise, à Verberie (Oise). Seulement 800 mètres de cours d'eau linéaire de l'Automne, aboutissant au niveau de l'Étang de Wallu d'une superficie de 4,5 hectares environ, sont inclus au sein du SIC. La qualité de l'eau y est jugée médiocre liée à des problèmes de rejets d'assainissement, entraînant des concentrations élevées en ortho-phosphates, phosphore total et nitrates.

L'ensemble des rivières (Oise, Automne et Sainte Marie) et des rus (Vauciennes, Longpré, Noir, Moise, de Russy, de Feigneux, de Bonneuil, Coulant, de Morcourt, La Gervalle, de Visery, de la Douye, de Cappy, des Taillandiers, de Baybelle et de Roucanne) ont traversé les différentes couches géologiques : les limons des plateaux cultivés, puis les calcaires du Lutétiens et les sables du Cuisien, pour aboutir au plancher imperméable formé par les Argiles sparnaciennes (cf. Carte 10 : Réseau hydrographique de la vallée de l'Automne). Ce sont donc près de 75 mètres qui séparent les secteurs plats les plus hauts de plateau à ceux les plus bas du fond de la vallée de l'Automne, avec des secteurs de fortes pentes qui dominent largement en surface au niveau des différents coteaux du site Natura 2000 (cf. Carte 11 : Grands types topographiques du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »).

Coupe géologique de la Vallée de l'Automne



Les différentes couches géologiques traversées influencent les types de sols présents allant de sols calcaires à calcaro-sabulicoles secs sur les pentes à des sols hydromorphes en fond de vallée.

Le climat océanique général dans lequel s'insère la vallée de l'Automne est marqué par sa position géographique à l'est d'une ambiance subatlantique/subcontinentale proche du pré-continental. De plus, l'orientation d'est en ouest de cette vallée donne des expositions contrastées avec des influences marquées méridionales aux flancs exposés au sud et submontagnardes à ceux exposés au nord et au niveau des ravins très encaissés.

Tableau 5 : Grands milieux présents

| Grands milieux (1) | Nombre ou surface | État sommaire du grand milieu (2) | Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (3) | Principales menaces identifiées sur le site (3) | Principales compatibilités identifiées sur le site (3) | Origine des données / Structures ressources |
|-----------------------------------|-------------------------|---|--|--|--|--|
| Forêts (hors zones humides) | 459,5 Ha | Bon à moyen | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> 9130 : Hêtraies du <i>Asperulo - Fagetum</i> 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio - Acerion*</i></p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> 1083 : Lucane Cerf-volant (sites de reproduction) 1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse) 1304 : Grand Rhinolophe (terrains de chasse) 1321 : Vespertilion à oreilles échanquées (terrains de chasse) 1323 : Vespertilion de Bechstein (sites de parturition et terrains de chasse) 1324 : Grand Murin (terrains de chasse)</p> | 162 : artificialisation des peuplements 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 976 : dégâts de gibier | 160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 230 : chasse | CBNBI ÉCOTHÈME |
| Fourrés | 59 Ha | Mauvais | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>)</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> 1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse) 1304 : Grand Rhinolophe (terrains de chasse) 1321 : Vespertilion à oreilles échanquées (terrains de chasse) 1324 : Grand Murin (terrains de chasse)</p> | 141 : abandon de systèmes pastoraux 951 : accumulation de matières organiques 971 : compétition | 102 : fauche/coupe 140 : pâturage extensif 167 : déboisement 230 : chasse 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés | CBNBI ÉCOTHÈME |

| Grands milieux (1) | Nombre ou surface | État sommaire du grand milieu (2) | Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (3) | Principales menaces identifiées sur le site (3) | Principales compatibilités identifiées sur le site (3) | Origine des données / Structures ressources |
|-------------------------------|-------------------|-----------------------------------|---|---|--|---|
| Pelouses, prairies et ourlets | 67 Ha | Moyen à mauvais | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> 5130 : Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso - Sedion albr*</i> 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> 1083 : Lucane Cerf-volant (période de reproduction) 1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse) 1304 : Grand Rhinolophe (terrains de chasse) 1321 : Vespertilion à oreilles échancrées (terrains de chasse) 1324 : Grand Murin (terrains de chasse)</p> | 140 : pâturage (surpâturage) 141 : abandon de systèmes pastoraux 161 : plantation forestière 623 : véhicules motorisés 720 : piétinement, surfréquentation 951 : accumulation de matières organiques 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce | 102 : fauche/coupe 140 : pâturage extensif 167 : déboisement 230 : chasse 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés | CBNBI ÉCOTHÈME CEN Picardie |
| Rivières | 0,6 Ha | Mauvais | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> 1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse) 1321 : Vespertilion à oreilles échancrées (terrains de chasse)</p> | 701 : pollution de l'eau 900 : érosion des berges 920 : assèchement | 167 : déboisement 220 : pêche de loisirs 941 : inondation | CBNBI ÉCOTHÈME |

| Grands milieux (1) | Nombre ou surface | État sommaire du grand milieu (2) | Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (3) | Principales menaces identifiées sur le site (3) | Principales compatibilités identifiées sur le site (3) | Origine des données / Structures ressources |
|--|-------------------|-----------------------------------|--|---|---|--|
| Plans d'eau | 4,8 Ha | Moyen à mauvais | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u></p> <p>3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>7230 : Tourbières basses alcalines</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u></p> <p>1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse)</p> <p>1321 : Vespertilion à oreilles échancrées (terrains de chasse)</p> | <p>701 : pollution de l'eau</p> <p>800 : comblement et assèchement</p> <p>910 : envasement</p> <p>951 : accumulation de matières organiques</p> <p>952 : eutrophisation</p> | <p>803 : comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous</p> <p>853 : gestion des niveaux d'eau</p> <p>941 : inondation</p> | <p>CBNBI</p> <p>ÉCOTHÈME</p> <p>CEN Picardie</p> |
| Zones humides (hors rivières et plans d'eau) | 22,9 Ha | Moyen à mauvais | <p><u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u></p> <p>6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>7230 : Tourbières basses alcalines</p> <p>91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u></p> <p>1016 : Vertigo de Des Moulins</p> <p>1303 : Petit Rhinolophe (terrains de chasse)</p> <p>1321 : Vespertilion à oreilles échancrées (terrains de chasse)</p> | <p>161 : plantation forestière</p> <p>810 : drainage</p> <p>920 : assèchement</p> <p>952 : eutrophisation</p> | <p>803 : comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous</p> <p>853 : gestion des niveaux d'eau</p> <p>941 : inondation</p> | <p>CBNBI</p> <p>ÉCOTHÈME</p> <p>CEN Picardie</p> |

| Grands milieux (1) | Nombre ou surface | État sommaire du grand milieu (2) | Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (3) | Principales menaces identifiées sur le site (3) | Principales compatibilités identifiées sur le site (3) | Origine des données / Structures ressources |
|---|-------------------|-----------------------------------|--|--|---|---|
| Cavités | 5 sites | Bon à moyen | <u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> Sans objet <u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> 1303 : Petit Rhinolophe (site d'hibernation) 1304 : Grand Rhinolophe (site d'hibernation) 1321 : Vespertilion à oreilles échancrées (site d'hibernation) 1323 : Vespertilion de Bechstein (site d'hibernation) 1324 : Grand Murin (site d'hibernation) | 710 : dérangement 740 : vandalisme 943 : éboulement, glissement de terrain | Fermeture des entrées avec accessibilité pour les chiroptères | ÉCOTHÈME CEN Picardie Picardie Nature |
| Zones anthropiques (infrastructures routières...) | 7,7 Ha | Sans objet | <u>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</u> sans objet <u>Espèces d'intérêt communautaire concernées :</u> sans objet | Sans objet | Sans objet | CBNBI Cartes IGN |

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(3) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

* Habitat prioritaire de la directive

Synthèse des grands milieux présents

Le site Natura 2000 des Coteaux de la Vallée de l'Automne est principalement constitué de forêts sur près de 459,5 hectares (soit près de 74 % du SIC, hors zone humide). Les habitats forestiers présents relèvent majoritairement de la DHFF avec la hêtraie climacique de l'*Asperulo - Fagetum* (code Natura 2000 : 9130) et d'autres habitats plus stationnels comme la chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du *Carpinion betuli* (code Natura 2000 : 9160) et les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio - Acerion* (code Natura 2000 : 9180, habitat prioritaire de la directive). Ces milieux boisés sont également des habitats pour plusieurs espèces animales de la DHFF comme le Lucane Cerf-volant (habitats de reproduction), les Petit et Grand Rhinolophes (terrains de chasse), le Vespertilion de Bechstein (sites de parturition et terrains de chasse), le Vespertilion à oreilles échancrées (terrains de chasse) et le Grand Murin (terrains de chasse).

Les secteurs en cours de reboisement sont constitués de fourrés arbustifs qui couvrent environ 59 hectares (environ 9,5 % du SIC) et qui résultent principalement de la recolonisation ligneuse des pelouses calcicoles suite à l'abandon des pratiques pastorales. Même si ces secteurs accueillent quelques espèces de la DHFF (terrains de chasse pour les Petit et Grand Rhinolophes, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Grand Murin), ils constituent des zones de reconquête pour les pelouses calcicoles, milieux à enjeu de conservation majeur en Picardie.

Les milieux ouverts à semi-ouverts occupent 67 hectares (près de 11 % du SIC) et regroupent les pelouses et ourlets calcicoles plus ou moins embroussaillés ainsi que quelques prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (code Natura 2000 : 6510), et plus rarement des ourlets nitrophiles (mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, code Natura 2000 : 6430). Les pelouses et ourlets calcicoles représentent les habitats emblématiques du SIC des Coteaux de la Vallée de l'Automne. Relevant des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco - Brometalia*) de la DHFF (code Natura : 6210), elles sont parfois en association avec d'autres habitats plus fragmentaires de la DHFF comme les voiles à Genévrier commun (formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires, code Natura 2000 : 5130) et les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyssu - Sedion albi* (code Natura 2000 : 6110, habitat prioritaire de la directive). Elles représentent également des terrains de chasse pour les Petit et Grand Rhinolophes, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Grand Murin, et des secteurs fréquentés en période de reproduction par le Lucane Cerf-volant.

La rivière Automne n'occupe que 0,6 hectare (soit moins de 0,1% du SIC) et est bordée de mégaphorbiaies eutrophes relevant de la DHFF (mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, code Natura 2000 : 6430). Le contexte boisé des bords de la rivière est propice pour constituer des terrains de chasse pour le Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées.

Un unique étang couvre 4,8 hectares au niveau de l'entité du Val de Wallu (soit moins de 1 % du SIC). Quelques habitats naturels de la DHFF sont présents au niveau de la pièce d'eau (lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*, code Natura 2000 : 3150) et en périphérie immédiate (tourbières basses alcalines, code Natura 2000 : 7230). Le Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées y trouvent également un terrain de chasse idéal.

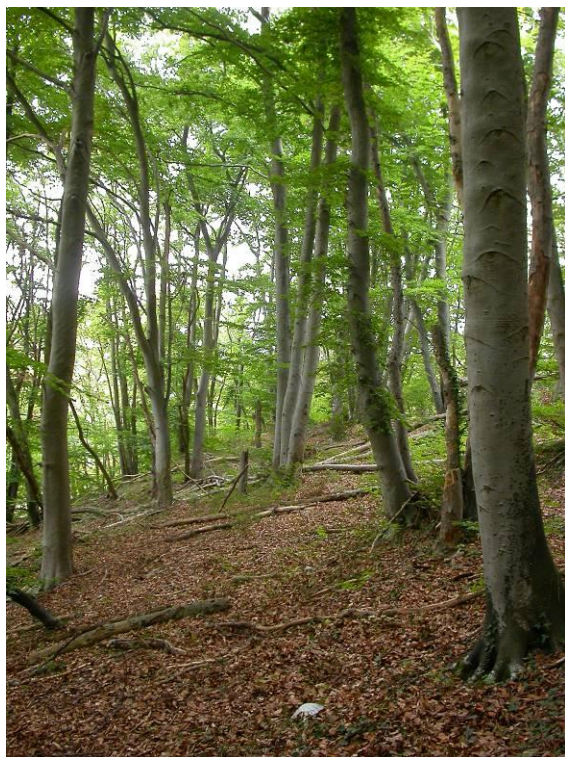
Au sein du site Natura 2000, les zones humides (hors rivières et plans d'eau) sont constituées de l'entité du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et du fond de la vallée de l'Automne au niveau de l'entité du Val de Wallu à Vez et Lagny-sur-Automne. Elles n'occupent que 22,9 hectares (soit moins de 4% du SIC) mais offrent des habitats naturels originaux comme les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430), les tourbières basses alcalines (code Natura 2000 : 7230) et les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno - Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (code Natura 2000 : 91E0, habitat prioritaire de la directive). En plus d'être également des terrains de chasse pour le Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées, elles sont les uniques secteurs de présence du Vertigo de Des Moulins.

Les cavités, au nombre de 5 au sein du SIC, permettent l'hibernation de toutes les espèces de chauves-souris de la DHFF notées sur le site Natura 2000 (Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées et Grand Murin). Avec la vallée de l'Aisne plus au nord, la vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional pour l'hibernation des chiroptères.

Le réseau d'infrastructures routières reste peu dense sur le site, occupant 7,7 hectares (soit un peu plus de 1,2 %). Ce faible réseau limite les éventuelles perturbations sur les habitats naturels et les espèces animales de la DHFF.

En qualité d'écocomplexe, la vallée de l'Automne semble constituer un corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

Quelques grands milieux du SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne »



Boisement pur de Hêtre commun sur coteau
(Photo C. GALET)



Fourré arbustif d'Aubépine monogyne ayant recolonisé une pelouse calcicole
(Photo C. GALET)



Rivière Automne
(Photo C. GALET)

Tableau 6 : Espèces d'intérêt patrimonial (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) et espèces invasives

| Espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|---|----------------|--|---|--|
| Espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » | 4 | <p align="center"><u>Sur le site Natura 2000 :</u> Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) et Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)</p> | Espèces fréquentant les forêts et les zones humides du site Natura 2000 | ÉCOTHÈME CEN Picardie |
| Espèces de l'annexe II de la DHFF | 3 | <p align="center"><u>En périphérie du site Natura 2000 :</u> Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>), Chabot (<i>Cottus gobio</i>), Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) et Ecrevisse à pattes blancs (<i>Austroptamobius pallipes</i>)</p> | Espèces pouvant être en partie présentes dans l'Automne au niveau du site Natura 2000 avec néanmoins la nécessité de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la libre circulation piscicole | DOCOB de 2002 ONEMA Association de pêche de Vez FDP de l'Oise |
| Espèces de l'annexe IV de la DHFF | 18 | <p align="center"><u>Sur le site Natura 2000 :</u> Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>), Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>), Oreillard roux / gris (<i>Plecotus auritus / austriacus</i>), Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>), Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>), Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>), Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>), Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) et Sphinx de l'Epilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>)</p> <p align="center"><u>En périphérie du site Natura 2000 :</u> Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Pique-prune ou Barbot (<i>Osmoderma eremita</i>) et Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)</p> | Espèces fréquentant les cavités ainsi que les principaux milieux forestiers, pelousaires et humides du site Natura 2000 | DOCOB de 2002 CEN Picardie CPIE Oise ADEP |

| Espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|---|----------------|---|---|---|
| Espèces végétales d'intérêt patrimonial | 43 | <p align="center"><u>Sur le site Natura 2000 :</u></p> <p>Flore protégée nationalement : Anémone sauvage (<i>Anemone sylvestris</i>)</p> <p>Flore protégée régionalement : Aconit du Portugal (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>), Armérie des sables (<i>Armeria arenaria</i>), Bothriochloa pied-de-poule (<i>Bothriochloa ischaemum</i>), Botryche lunaire (<i>Botrychium lunaria</i>), Cynoglosse d'Allemagne (<i>Cynoglossum germanicum</i>), Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>), Gentiane croisette (<i>Gentiana cruciata</i>), Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>), Bugrane naine (<i>Ononis pusilla</i>), Ophrys araignée (<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphogodes</i>), Polygala chevelu (<i>Polygala comosa</i>), Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>) et Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>)</p> <p>Flore patrimoniale : Alysson calicinal (<i>Alyssum alyssoides</i>), Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>), Doradille noire (<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>), Epine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>), Laïche des bruyères (<i>Carex ericetorum</i>), Laïche humble (<i>C. humilis</i>), Épipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>), Goodyère rampante (<i>Goodyera repens</i>), Holostée en ombelle (<i>Holosteum umbellatum</i>), Gesse de Nissolle (<i>Lathyrus nissolia</i>), Lin à feuilles tenues (<i>Linum tenuifolium</i>), Marrube commun (<i>Marrubium vulgare</i>), Luzerne naine (<i>Medicago minima</i>), Mibore naine (<i>Mibora minima</i>), Odontite jaune (<i>Odontites luteus</i>), Bugrane gluante (<i>Ononis natrix</i>), Orchis homme pendu (<i>Orchis anthropophora</i>), Orobanche du thym (<i>Orobanche alba</i>), Orobanche du gaillet (<i>O. caryophyllacea</i>), Orobanche de la germandrée (<i>Orobanche teucrii</i>), Pâturin bulbeux (<i>Poa bulbosa</i>), Pulsatille commune (<i>Pulsatilla vulgaris</i>), Séséli coloré (<i>Seseli annum</i>), Silène conique (<i>Silene conica</i>), Silène à oreillettes (<i>S. otites</i>), Germandrée botryde (<i>Teucrium botrys</i>), Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>), Véronique de Scheerer (<i>Veronica prostrata</i> subsp. <i>scheereri</i>) et Véronique en épi (<i>V. spicata</i>)</p> | Espèces végétales principalement présentes au sein des habitats pelousaires d'intérêt communautaire de la vallée de l'Automne | DOCOB de 2002 ECOTHEME CEN Picardie |

| Espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|--|----------------|--|---|---|
| Espèces animales d'intérêt patrimonial | 6 | <p><u>Sur le site Natura 2000 :</u> Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>), Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>) et Orthétrum brun (<i>Orthetrum brunneum</i>)</p> | Espèces fréquentant les zones humides ainsi que les plus grandes surfaces pelousaires du SIC | ÉCOTHÈME CEN Picardie |
| Espèces invasives | 15 | <p><u>Flore invasive sur le site Natura 2000 :</u> Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Aster lancéolé (<i>Aster lanceolatus</i>), Arbre à papillon (<i>Buddleja davidii</i>), Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i>), Renouée de Sakhaline (<i>Fallopia sachalinensis</i>), Renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>), Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), Solidage glabre (<i>Solidago gigantea</i>), Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>), Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>), Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>) et Mahonia faux-houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)</p> <p><u>Faune invasive sur le site Natura 2000 :</u> Tortue de Floride (<i>Trachemys scripta</i>), Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>), Rat surmulot (<i>Rattus norvegicus</i>) et Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)</p> | Espèces pouvant menacer les milieux les plus fragiles (pelouses et zones humides ouvertes) par leur fort pouvoir colonisateur | ÉCOTHÈME CEN Picardie FDC Oise |

Synthèse des espèces d'intérêt patrimonial (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) et des espèces invasives

Le SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne » se compose d'une faune et d'une flore d'intérêt patrimonial riche en espèces, du fait de la diversité des milieux présents (ouverts à fermés, secs à humides) et de la situation géographique de la vallée de l'Automne (proximité de grands massifs forestiers tels les forêts domaniales de Compiègne, de Retz et d'Halatte, exposition sud de certains coteaux et limite nord de répartition géographique de beaucoup d'espèces animales et végétales).

L'ensemble des espèces animales d'intérêt patrimonial présentes sur le SIC sont caractéristiques essentiellement de zones humides diversifiées (Bouscarle de Cetti, Faucon hobereau, Râle d'eau, Martin pêcheur d'Europe, Busard Saint-Martin, Grenouille agile, Sphinx de l'Epilobe, Cordulégastre annelé et Orthétrum brun), puis de milieux semi-ouverts à ouverts secs (Muscardin, Lézards des murailles, des souches et vert, Coronelle lisse et Tarier pâtre) et enfin de boisements d'une certaine surface (Chat sauvage, Pic noir et Bondrée apivore). La présence de plusieurs cavités sur le SIC, en réseau avec de nombreux sites hypogés alentours, permet également l'hibernation de la plupart des espèces de chauves-souris d'intérêt patrimonial de Picardie.

86 % des espèces végétales d'intérêt patrimonial du SIC sont inféodées aux milieux secs semi-ouverts à ouverts, sur calcaire pour 57 % de ces espèces (Anémone sauvage, Limodore à feuilles avortées, Ophrys araignée, Polygala chevelu, Germandrée des montagnes, Epine-vinette, Épipactis des marais, Holostée en ombelle, Gesse de Nissole, Lin à feuilles tenues, Marrube commun, Luzerne naine, Odontite jaune, Bugrane gluante, Orchis homme pendu, Orobanches du thym, de la germandrée et du gaillet, Pulsatille commune, Séséli coloré et Véronique de Scheerer), sur calcaire sableux pour 34 % de ces espèces (Armérie des sables, Bothriochloa pied-de-poule, Botryche lunaire, Fumana couché, Gentiane croisette, Alysson calicinal, Armoise champêtre, Laîche humble, Silènes conique et à oreillettes, Germandrée botryde, Pâturin bulbeux et Véronique en épi) et sur sable pour 9 % de ces espèces (Armoise champêtre, Laîche des bruyères et Mibore naine). Le reste des espèces d'intérêt patrimonial se partage entre les milieux plus boisés pour 7 % de ces espèces (Cynoglosse d'Allemagne, Doradille noire et Goodyère rampante), les milieux humides semi-ouverts à ouverts pour 5 % de ces espèces (Aconit du Portugal et Valériane dioïque) et les milieux stagnants d'eau douce pour 2 % de ces espèces (Potamot coloré).

Certaines espèces invasives présentes sur le SIC peuvent perturber le maintien voir l'extension de l'ensemble de ces espèces d'intérêt patrimonial notamment par prédation, par compétition pour la lumière ou par modification des conditions édaphiques (enrichissement du sol).

Quelques espèces d'intérêt patrimonial et espèces invasives du SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne »



Lézard vert, reptile d'intérêt patrimonial largement réparti sur le SIC
(Photo C. GALET)



Cynoglosse d'Allemagne, espèce protégée en limite nord-ouest de répartition sur le SIC
(Photo C. GALET)



Renouée de Sakhaline, espèce invasive sur le SIC
(Photo C. GALET)

Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> | 3150 | Surface inconnue (< 0,02 %) | Herbiers aquatiques des eaux stagnantes composés avec 1 habitat élémentaire : - l'herbier aquatique des tourbières alcalines à Potamot coloré (<i>Potametum colorati</i> Allorge 1922) | Défavorable mauvais | Défavorable mauvais | CBNBI |
| Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | 2 400 m ² (0,04 %) et 700 m ² (0,01 %) mosaïqués avec autre habitat | Habitat ligneux à caractère pionnier nécessitant des ouvertures dans le tapis herbacé pour se développer (indique l'existence d'anciens parcours ovins extensifs) avec 1 habitat élémentaire : - la junipéraie calcicole à Genévrier commun (groupement à <i>Juniperus communis</i>) | Défavorable inadéquat | Défavorable inadéquat | CBNBI |
| Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alysso - Sedion albi</i> * | 6110* | 2 450 m ² (0,04 %) et 690 m ² (0,01 %) mosaïqués avec autre habitat | Pelouses à caractère pionnier riche en annuelles, colonisant les sables basiques ou les dalles calcaires avec 2 habitats élémentaires dont : 1 - la pelouse pionnière psammophile à Mibore naine et Alysson calicinal (groupement à <i>Mibora minima</i> et <i>Alyssum alyssoides</i> - <i>Alyssum alyssoidis</i> - <i>Sedion albi</i> Oberdorfer et Müller in Müller 1961) ; 2 - la pelouse pionnière des dalles calcaires à Germandrée des montagnes et Orpin âcre (groupement à <i>Teucrium montanum</i> et <i>Sedum acre</i> - <i>Alyssum alyssoidis</i> - <i>Sedion albi</i> Oberdorfer et Müller in Müller 1961) | Défavorable mauvais | Défavorable inadéquat | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) | 6210 | 72,8 Ha (11,7 %) et 2,2 Ha (0,4 %) mosaïqués avec autre habitat | <p>Ensemble des pelouses, pelouses-ourlets et ourlets calcicoles méso-xérophiles subatlantiques avec 10 habitats élémentaires dont :</p> <p>1 - la pelouse typique des calcaires durs à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnérable (<i>Festuco lemanii - Anthyllidetum vulnerariae</i> Guittet et Paul 1974) avec parfois un fin plaquage superficiel de sables ;</p> <p>2 - la pelouse-ourlet mésoxérophile à Brachypode penné et Origan commun (cf. <i>Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris</i> de Foucault, Frileux et Wattez in de Foucault et Frileux 1983) dérivant par ourlification de la pelouse à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnérable ;</p> <p>3 - la pelouse-ourlet mésophile à Brachypode penné et Millepertuis hérissé (groupement à <i>Brachypodium pinnatum</i> et <i>Hypericum hirsutum - Trifolium medii</i> Müller 1962) se maintenant sur calcaires en expositions froides ;</p> <p>4 - la pelouse de sables basiques à Armérie faux-plantain et Armoise champêtre (groupement à <i>Armeria arenaria</i> et <i>Artemisia campestris - Koelerio macranthae - Phleion phleoidis</i> Korneck 1974 ;</p> <p>5 - la pelouse-ourlet à Brachypode penné et Fléole de Boehmer (groupement à <i>Brachypodium pinnatum</i> et <i>Phleum phleoides Trifolium medii</i> Müller 1962) dérivant par ourlification de la pelouse psammophile à Armérie faux-plantain et Armoise champêtre ;</p> | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable mauvais | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) (suite) | 6210 | 72,8 Ha (11,7 %) et 2,2 Ha (0,4 %) mosaïqués avec autre habitat | <p>6 - la pelouse thermo-xérophile à Fumana vulgaire et Laïche humble (<i>Fumano procumbentis</i> - <i>Caricetum humilis</i> Guittet et Paul 1974) colonisant les calcaires durs avec une légère couverture de sables et relayant la pelouse à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnérable en expositions très chaudes ;</p> <p>7 - la pelouse-ourlet à Brachypode penné et Gentiane croisette (groupement à <i>Brachypodium pinnatum</i> et à <i>Gentiana cruciata</i> - <i>Geranion sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962) constituant l'un des derniers stades herbacés de l'ourlification de la pelouse thermo-xérophile à Fumana vulgaire et Laïche humble ;</p> <p>8 - la pelouse des calcaires sableux à Véronique couchée et Laïche humble (<i>Teucrio montani</i> - <i>Mesobromenion erecti</i> (Vanden Berghen) Rameau ex J.-M. Royer et al. 2006) ;</p> <p>9 - la pelouse-ourlet à Brachypode penné et Laïche humble (groupement à <i>Brachypodium pinnatum</i> et <i>Carex humilis</i> - <i>Geranion sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962) dérivant par ourlification de la pelouse thermo-xérophile à Fumana vulgaire et Laïche humble et de la pelouse des calcaires sableux à Véronique couchée et Laïche humble ;</p> | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable mauvais | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) (suite) | 6210 | 72,8 Ha (11,7 %) et 2,2 Ha (0,4 %) mosaïqués avec autre habitat | <p>10 - l'ourlet semi-héliophile calcicole et thermo-xérophile à Mélampyre des prés et Euphorbe petit-cyprès (Groupement à <i>Melampyrum pratensis</i> et <i>Euphorbia cyparissias</i> - <i>Geranium sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962) lié à la hêtraie-chênaie pubescente thermo-xérophile, apparaissant en contact avec la pelouse à Fumana vulgaire et Laïche humble</p> <p>A ces milieux ouverts s'ajoutent tous les stades de colonisation arbustive des pelouses calcicoles limitrophes avec 2 habitats élémentaires dont :</p> <p>1 - le fourré calcicole de recolonisation à Viorne lantane et Prunier épineux (<i>Tamo communis</i> - <i>Viburnion lantanae</i> (Géhu, de Foucault & Delelis 1983) Géhu in Bardat et al. 2004 prov.) ;</p> <p>2 - le haut fourré calcicole de recolonisation à Noisetier commun, Viorne lantane et Frêne commun (<i>Tamo communis</i> - <i>Viburnion lantanae</i> (Géhu, de Foucault & Delelis 1983) Géhu in Bardat et al. 2004 prov.) comme stade dynamique plus évolué du fourré calcicole de recolonisation à Viorne lantane et Prunier épineux, annonçant les phases pionnières de divers habitats forestiers</p> | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable mauvais | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | 1,9 Ha (0,3 %) et 1,8 Ha (0,3 %) mosaïqués avec autre habitat | <p>Habitat générique composé des végétations à hautes herbes eutrophes des eaux douces avec 3 habitats élémentaires dont :</p> <p>1 - la mégaphorbiaie eutrophe à Ortie dioïque et Consoude officinale (<i>Urtica dioicae</i> - <i>Calystegietum sepium</i> Görs et Müller 1969) correspondant au stade ultime de dégradation des végétations palustres liées au système alluvial de l'Automne ;</p> <p>2 - la mégaphorbiaie eutrophe continentale à Cirse maraîcher et Laiteron des marais (groupement à <i>Sonchus palustris</i> de Foucault, Bounérias et Wattez 1992 - <i>Thalictrum flavi</i> - <i>Filipendulion</i> de Foucault in Royer et al. 2006) des substrats tourbeux en voie de minéralisation des grandes vallées fluviales ;</p> <p>3 - la roselière-mégaphorbiaie eutrophe (<i>Urtica dioicae</i>-<i>Calystegietum sepium</i> Görs et Müller 1969) dérivant d'une roselière tourbeuse par atterrissement et assèchement</p> <p>A ces mégaphorbiaies s'ajoutent les végétations des lisières forestières nitrophiles avec 3 habitats élémentaires dont :</p> <p>1 - l'ourlet nitrophile à Sureau yèble (<i>Heracleo sphondylii</i> - <i>Sambucetum ebuli</i> Brandes 1985) ;</p> <p>2 - l'ourlet nitrophile à Lamier blanc et Ortie dioïque (<i>Galio aparines</i> - <i>Alliarietalia petiolatae</i> Oberdorfer ex Görs et Müller 1969) ;</p> <p>3 - l'ourlet nitrophile calcicole à Ortie dioïque et Clématite des haies (<i>Galio aparines</i> - <i>Alliarietalia petiolatae</i> Oberdorfer ex Görs et Müller 1969)</p> | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable mauvais | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|--|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | 5 Ha (0,8 %) et 6 200 m ² (0,1 %) mosaïqués avec autre habitat | Ensemble des prairies fauchées avec 2 habitats élémentaires dont : 1 - l'arrhénathéraie méso-eutrophe à Brachypode penné (groupement à <i>Brachypodium pinnatum</i> et <i>Arrhenatherum elatius</i> - <i>Centaureo jaceae</i> - <i>Arrhenatherenion elatioris</i> de Foucault 1989) dérivant des pelouses-ourlets par eutrophisation de contact le plus souvent en haut des larris ; 2 - l'arrhénathéraie eutrophe à Patience à feuilles obtuses et Berce commune (groupement à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Heracleum sphondylium</i> - <i>Rumici obtusifolii</i> - <i>Arrhenatherenion elatioris</i> de Foucault 1989) | Favorable à défavorable inadéquat | Défavorable mauvais | CBNBI |
| Tourbières basses alcalines | 7230 | 1 600 m ² (0,02 %) et 1 Ha (0,2 %) mosaïqués avec autre habitat | Végétation herbacée des bas-marais neutro-alcalins avec 1 habitat élémentaire : - la roselière tourbeuse alcaline à Fougère des marais (<i>Thelypterido palustris</i> - <i>Phragmitetum australis</i> Kuyper 1957) | Défavorable inadéquat | Défavorable mauvais | CBNBI |
| Hêtraies du <i>Asperulo</i> - <i>Fagetum</i> | 9130 | 272 Ha (43,7 %) et 48,8 Ha (7,8 %) mosaïqués avec autre habitat | Ensemble des végétations forestières et pré-forestières des plateaux limoneux ou des pentes faibles très colluvionnées et calcicoles des flancs de vallée avec 7 habitats élémentaires dont : 1 - la Hêtraie-Chênaie pédonculée neutro-acidicline à Gailllet odorant (<i>Galio odorati</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i> Rübél 1930 type précontinental) liée aux limons de plateau et présente au niveau de pentes très colluvionnées ou des hauts de pente, vicariant oriental de la Hêtraie-Chênaie pédonculée subatlantique à Jacinthe des bois ; | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable inadéquat | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Hêtraies du <i>Asperulo - Fagetum</i> (suite) | 9130 | 272 Ha (43,7 %) et 48,8 Ha (7,8 %) mosaïqués avec autre habitat | <p>2 - la Hêtraie-Chênaie pédonculée neutro-acidophile à Jacinthe des bois (<i>Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae</i> Durin et al. 1967 type subatlantique/précontinental) liée également aux limons de plateau et présente au niveau de pentes très colluvionnées ou des hauts de pente ;</p> <p>3 - la Hêtraie-Chênaie pubescente calcicole thermo-xérophile à Sceau-de-salomon odorant (groupement à <i>Quercus pubescens</i> et <i>Polygonatum odoratum - Carpinion betuli</i> Issler 1931) liée aux pentes calcaires des expositions chaudes ;</p> <p>4 - la Hêtraie calcicole méso-xérophile à Laïche digitée (<i>Carpinion betuli</i> Issler 1931 - aff. <i>Daphno laureolae-Fagetum sylvaticae</i> Durin et al. 1967) ;</p> <p>5 - la Hêtraie (- Tillaie) des pentes colluvionnées à Gouet tacheté et Mercuriale vivace (groupement à <i>Tilia cordata, Arum maculatum</i> et <i>Mercurialis perennis - Carpinion betuli</i> Issler 1931), forêt la plus fréquente sur les versants de la vallée de l'Automne, caractérisant des pentes colluvionnées limono-sableuses ;</p> <p>6 - la Hêtraie-Frênaie à Narcisse faux-narcisse et Renoncule tête-d'or (groupement à <i>Narcissus pseudonarcissus</i> et <i>Ranunculus auricomus - Carpinion betuli</i> Issler 1931) sur pentes colluvionnées, en expositions froides ;</p> <p>7 - la Hêtraie calcicole à Buis (groupement à <i>Buxus sempervirens - Carpinion betuli</i> Issler 1931) caractérisée par l'abondance du Buis</p> | Favorable à défavorable mauvais | Défavorable inadéquat | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> | 9160 | 7 Ha (1,1 %) et 5,4 Ha (0,9 %) mosaïqués avec autre habitat | Végétation forestière de bas de pente et de fond de vallons frais avec 1 habitat élémentaire : - la Chênaie pédonculée-Frênaie neutrophile à Parisette à quatre feuilles et Renoncule à bulbilles (groupement à <i>Paris quadrifolia</i> et <i>Ranunculus ficaria</i> subsp. <i>bulbifera</i> type subatlantique/précontinental - <i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i> Rameau ex Royer et al. 2006) représentative de la frênaie précontinentale qui relaye la Frênaie subatlantique à Primevère élevée | Favorable à défavorable inadéquat | Défavorable inadéquat | CBNBI |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio - Acerion*</i> | 9180* | 12,7 Ha (2 %) et 12,9 Ha (2 %) mosaïqués avec autre habitat | Ensemble des végétations forestières de conditions stationnelles froides et encaissées avec 2 habitats élémentaires dont : 1 - la Tillaie-Frênaie des expositions froides à Tilleul à larges feuilles (groupement à <i>Tilia platyphyllos</i> et <i>Ulmus glabra</i> - <i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i> Klika 1955 type Clermontois / Valois / Soissonnais) sur les pentes colluvionnées des expositions très froides et bénéficiant d'un mésoclimat submontagnard particulier lié à la fraîcheur induite par la vallée ; 2 - la Frênaie de ravin à Doradille scolopendre (<i>Phyllitido scolopendri</i> - <i>Fraxinetum excelsioris</i> Durin et al. 1967 <i>nom. nud.</i> type subatlantique / précontinental) liée aux « cavées » à pentes fortes | Favorable à défavorable inadéquat | Défavorable mauvais | CBNBI |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface sur le SIC (ha et %) | Structure et fonctionnalité | État de conservation (EC) sur SIC (2) | EC à l'échelle biogéographique (2) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-------------------------------|--|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* | 91E0* | 7 600 m ² (0,12 %) | Végétation forestière se développant au niveau du fond de la vallée de l'Automne et où la nappe d'eau circule au niveau des horizons superficiels avec 1 habitat élémentaire : - l'Aulnaie glutineuse-Frênaie à Cardamine amère (cf. <i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i> Koch 1926 ex Faber 1936 <i>chrysosplenietosum alternifolii</i> à caractère subatlantique / précontinental) liée aux écoulements latéraux et suintements de source en fond de vallée | Défavorable inadéquat | Défavorable mauvais | CBNBI |

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43/CEE

(2) Favorable (Très bon à Bon), défavorable inadéquat (Moyen), défavorable mauvais (Médiocre), inconnu

* Habitat prioritaire de la directive

Synthèse des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

Près de 72 % du SIC (445,8 hectares) se composent d'habitats semi-naturels et naturels de la DHFF avec 11 habitats génériques relevant de la directive 92/43/CEE dont 2 sont prioritaires (cf. Annexe 5 : Description actualisée des habitats naturels de l'annexe I de la Directive Habitats 92/43/CEE du site Natura 2000 FR2200566, Carte 12 : Habitats semi-naturels et naturels génériques du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » et Carte 13 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »).

Les habitats de la DHFF dominants sur le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » sont les habitats forestiers (57,8 % de la surface du SIC et 81 % de la surface de l'ensemble des habitats de la DHFF présent sur le site Natura 2000) avec :

- les hêtraies du *Asperulo - Fagetum* (code Natura 2000 : 9130) pour 320,8 hectares (dont mosaïques, soit 51,6 % de la surface du SIC) et correspondant à des formations forestières climaciques dans le contexte du site Natura 2000 (conditions climatiques subatlantiques à précontinentales, plateaux limoneux ou des pentes faibles très colluvionnées et flancs de vallées calcaires) ;
- les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (code Natura 2000 : 9160) pour 12,4 hectares (dont mosaïques, soit 2 % de la surface du SIC) et liées à des conditions stationnelles particulières de bas de pente et de fond de vallons frais sur le SIC ;
- les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio - Acerion* (code Natura 2000 : 9180), habitats prioritaires de la DHFF, pour 25,6 hectares (dont mosaïques soit 4,1 % de la surface du SIC) et associées aux conditions stationnelles froides et encaissées sur le SIC ;
- et les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno - Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (code Natura 2000 : 91E0), habitats également prioritaires de la DHFF, pour 0,76 hectare (soit 0,1 % de la surface du SIC) et liées aux écoulements latéraux et suintements de source en fond de vallée de l'Automne.

L'ensemble de ces habitats forestiers de la DHFF sont dans un état de conservation jugé favorable à défavorable mauvais suivant l'habitat élémentaire et l'entité du SIC considérés.

Les autres habitats semi-naturels de la DHFF dominants et ayant justifié en grande partie la désignation du SIC sont les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco - Brometalia*) (code Natura 2000 : 6210). Ces habitats ouverts à semi-ouverts couvrent 75 hectares (dont mosaïques, soit 12,1 % de la surface du SIC) et sont très diversifiés en vallée de l'Automne (10 habitats élémentaires de pelouses, pelouses-ourlets et ourlets et 2 habitats élémentaires liés à une colonisation arbustive de ces pelouses). Cette diversité s'explique par des stades dynamiques différentiels suivant le type de milieux pelousaires, les conditions écologiques offertes (diversité des substrats, allant des calcaires durs aux sables basiques, et des expositions) et la position géographique de la vallée de l'Automne (situation de carrefour d'influences climatiques). Ces habitats pelousaires de la DHFF sont dans un état de conservation jugé favorable à défavorable mauvais, suivant l'habitat élémentaire considéré.

D'autres habitats de la DHFF sont associés aux pelouses calcicoles avec :

- les formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (code Natura 2000 : 5130) pour 0,31 hectare (dont mosaïques, soit 0,05 % de la surface du SIC), correspondant aux voiles de Genévrier commun au sein des pelouses calcicoles et jugés dans un état de conservation favorable à défavorable inadéquat ;
- et les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyssum - Sedum albi* (code Natura 2000 : 6110), habitats prioritaires de la DHFF, pour 0,314 hectare (dont mosaïques, soit 0,05 % de la surface du SIC), associées sur le SIC aux sables basiques ou dalles calcaires en condition pionnière au niveau des pelouses calcicoles et dans un état de conservation jugé favorable à défavorable inadéquat.

En situation plus marginale, les habitats mésophiles ouverts restants peuvent être regroupés au sein des prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (code Natura 2000 : 6510). Cet habitat générique couvre 5,62 hectares (dont mosaïques, soit 0,9 % de la surface du SIC) et est présent uniquement sous une forme eutrophe donc dans un état de conservation jugé favorable à défavorable inadéquat.

Les habitats de la DHFF restant représentent des habitats ouverts essentiellement inféodés aux zones humides du SIC (Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et Val de Wallu à Vez et Lagny-sur-Automne) dont on peut distinguer :

- les lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (code Natura 2000 : 3150) (surface inférieure à 0,02 % de la surface du SIC) et représentant des herbiers aquatiques des eaux stagnantes dans un état de conservation jugé défavorable mauvais (habitat très fragmentaire et dégradé par l'eutrophisation des eaux) ;
- les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430) pour 3,7 hectares (dont mosaïques, soit 0,6 % de la surface du SIC), caractérisant essentiellement des végétations à hautes herbes issues de l'eutrophisation des végétations palustres liées au système alluvial de l'Automne et jugées de ce fait dans un état de conservation favorable à défavorable mauvais ;
- et les tourbières basses alcalines (code Natura 2000 : 7230) pour 1,16 hectares (dont mosaïques, soit 0,2 % de la surface du SIC), uniquement sous la forme de roselière tourbeuse alcaline et dans un état de conservation jugé défavorable inadéquat (eutrophisation et minéralisation des sols entraînant l'apparition d'espèces nitrophiles).

Quelques habitats naturels de la DHFF du SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne »



Mégaphorbiaie eutrophe à Eupatoire chanvrine et
Cirse maraîcher (code Natura 2000 : 6430)
(Photo ÉCOTHÈME)



Chênaie pédonculée-Frênaie neutrophile
à Renoncule à bulbilles (code Natura 2000 : 9160)
(Photo ÉCOTHÈME)



Frênaie de ravin à Doradille scolopendre*
(code Natura 2000 : 9180) (* Habitat prioritaire de la directive)
(Photo ÉCOTHÈME)



Aulnaie glutineuse-Frênaie à Cardamine amère*
(code Natura 2000 : 91E0) (* Habitat prioritaire de la directive)
(Photo ÉCOTHÈME)

Tableau 8 : Espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Estimation de la population | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | État de conservation (EC) sur SIC (1) | EC à l'échelle biogéographique (1) | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) | 1016 | Effectifs non évalués | Présent au niveau des secteurs de roselières du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et d'une aulnaie tourbeuse au Val de Wallu à Largny-sur-Automne Habitat composé d'une mosaïque de microdépressions aux eaux stagnantes et de zones terrestres très humides occupées par des roselières et des cariçaies | Inconnu | Défavorable mauvais | CEN Picardie |
| Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) | 1083 | Effectifs non évalués | Potentiellement présent sur l'ensemble des secteurs boisés (2 données anciennes à Béthisy Saint-Pierre (lieu-dit « Bellevue ») et Bonneuil-en-Valois (les Larris du Lonval) Stade larvaire dépendant de la présence d'arbres, de branches ou de souches en voie de décomposition | Inconnu | Favorable | DOCOB de 2002 |
| Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) | 1303 | 36 individus maximum en hibernation sur l'ensemble du SIC | Présent en hibernation dans les cavités du Bois du Tertre à Saint-Vaast-de-Longmont, des Longues Raies à Béthisy Saint-Pierre, de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin, des coteaux de Baybelle à Rocquemont et de Vattier-Voisin à Morierval Utilise les forêts, les fourrés, les pelouses, les prairies, les ourlets, les zones humides, les plans d'eau et l'Automne potentiellement en terrains de chasse sur le SIC | Défavorable inadéquat à mauvais | Défavorable inadéquat | DOCOB de 2002 CEN Picardie |
| Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) | 1304 | 5 individus maximum en hibernation sur l'ensemble du SIC | Présent en hibernation dans les cavités de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin, des coteaux de Baybelle à Rocquemont et de Vattier-Voisin à Morierval Utilise les forêts, les fourrés, les pelouses, les prairies et les ourlets potentiellement en terrains de chasse sur le SIC | Défavorable inadéquat à mauvais | Défavorable inadéquat | DOCOB de 2002 CEN Picardie |

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Estimation de la population | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | État de conservation (EC) sur SIC (1) | EC à l'échelle biogéographique (1) | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) | 1321 | 62 individus maximum en hibernation sur l'ensemble du SIC | Présent en hibernation dans les cavités du Bois du Tertre à Saint-Vaast-de-Longmont, de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin, des coteaux de Baybelle à Rocquemont et de Vattier-Voisin à Morierval Utilise les forêts, les fourrés, les pelouses, les prairies, les ourlets, les zones humides, les plans d'eau et l'Automne potentiellement en terrains de chasse sur le SIC | Favorable | Favorable | DOCOB de 2002 CEN Picardie |
| Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) | 1323 | 2 individus maximum en hibernation sur l'ensemble du SIC | Présent en hibernation dans les cavités de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin et de Vattier-Voisin à Morierval Utilise les forêts en terrains de chasse et sites de parturition potentiellement sur le SIC | Inconnu | Inconnu | DOCOB de 2002 CEN Picardie |
| Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) | 1324 | 7 individus maximum en hibernation sur l'ensemble du SIC | Présent en hibernation dans les cavités de Tête de Pigau à Béthisy Saint-Martin, des coteaux de Baybelle à Rocquemont et de Vattier-Voisin à Morierval Utilise les fourrés, les pelouses, les prairies et les ourlets potentiellement en terrains de chasse sur le SIC | Défavorable inadéquat à mauvais | Inconnu | DOCOB de 2002 CEN Picardie |

(1) Favorable (Très bon à Bon), défavorable inadéquat (Moyen), défavorable mauvais (Médiocre), inconnu

Synthèse des espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Le SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne » abrite 7 espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF (cf. Annexe 6 : Fiches descriptives actualisées des espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE du site Natura 2000 FR2200566 et Carte 14 : Espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne ») :

- une espèce de mollusque, le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) (code Natura 2000 : 1016) présent au niveau des secteurs de roselières du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et d'une aulnaie tourbeuse au Val de Wallu à Largny-sur-Automne ;
- une espèce de coléoptère, le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) (code Natura 2000 : 1083) dont les données anciennes montrent une répartition élargie sur le SIC (les Larris et Forêts de Béthisy et les Larris du Lonval) et probablement présent au niveau d'une grande partie des secteurs boisés du site Natura 2000 ;
- et 5 espèces de chauves-souris, le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), code Natura 2000 : 1303, le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), code Natura 2000 : 1304, le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), code Natura 2000 : 1321, le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), code Natura 2000 : 1323, et le Grand Murin (*Myotis myotis*), code Natura 2000 : 1324, présents en hibernation dans les 5 cavités du SIC et utilisant probablement la plupart du site Natura 2000 comme terrains de chasse pour l'ensemble des espèces et potentiellement comme sites de parturition pour le Vespertilion de Bechstein.

Il est important de noter ici que l'ensemble des populations de ces espèces sont en interconnexion avec les populations voisines du site Natura 2000, que ce soit au niveau de la vallée de l'Automne (Vertigo de Des Moulins), des grands massifs forestiers environnants (Lucane Cerf-volant, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et Vespertilion de Bechstein) et des colonies de parturition et des cavités limitrophes (ensemble des chauves-souris). Les mesures de protection et de gestion mises en place sur le site Natura 2000 seront donc profitables aux populations limitrophes ainsi que celles mises en place en périphérie du SIC qui seront quant à elles bénéfiques aux différentes populations des Coteaux de la Vallée de l'Automne.

Quelques espèces animales de la DHFF du SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne »



Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)
(code Natura 2000 : 1016)
(Photo G. San Martin - CC BY-SA)



Grand Rhinolophe
(*Rhinolophus ferrumequinum*)
(code Natura 2000 : 1304)
(Photo C. GALET)



Vespertilion à oreilles échancrées
(*Myotis emarginatus*) (code Natura 2000 : 1321)
(Photo Franck SPINELLI-DHUICQ)



Grand Murin (*Myotis myotis*)
(code Natura 2000 : 1324)
(Photo Franck SPINELLI-DHUICQ)

IV - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Tableau n°9 : Enjeux, menaces et préconisations de gestion des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (2) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------|-----------------------------------|--|--|---|
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> | 3150 | Secondaire | Dynamique d'eutrophisation et de comblement Menacé par l'eutrophisation accrue des eaux | Recréer une ou plusieurs mares de faibles profondeurs Réalisation de casiers hydrauliques pour limiter les risques de pollution de l'Automne et certains ruissellements et pose de micro-seuils hydrauliques | CBNBI ECOTHEME |
| Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | Secondaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par l'embroussaillage naturel suite à l'abandon de l'entretien des pelouses | Préserver les junipérais en place Restaurer les junipérais calcicoles en limitant la strate arbustive concurrente par recépage et arrachage (Prunellier, aubépines, Cornouiller sanguin...) et en permettant le développement de semis naturels sur des zones écorchées voire décapées volontairement | CBNBI ECOTHEME |
| Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso - Sedion albi</i> * | 6110* | Prioritaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par la densification du tapis herbacé, la colonisation par les fourrés calcicoles et le piétinement excessif par les promeneurs | Entretien par fauche ou gyrobroyage de la strate herbacée et débroussaillage et coupe des ligneux (taillis, fourrés d'épineux...) | CBNBI ECOTHEME |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (2) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-----------------------------------|---|---|---|
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) | 6210 | Prioritaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par la forte densification du tapis herbacé, la colonisation par les fourrés calcicoles et la reconquête naturelle par des essences forestières feuillues ou résineuses, l'extension des ourlets nitrophiles aux dépens des pelouses calcicoles par infiltration d'espèces nitrophiles et rudérales, le piétinement, l'eutrophisation et les plantations | Entretien par fauche ou gyrobroyage de la strate herbacée, le débroussaillage et la coupe des ligneux (taillis, fourrés d'épineux, boisement...) Création de haies de fourrés denses au niveau des zones de contact entre les cultures et les pelouses calcicoles Limitation de l'extension du Pin sylvestre et du Robinier faux-acacia | CBNBI ECOTHEME |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | Secondaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par l'eutrophisation excessive, la minéralisation des sols, l'assèchement par drainage et/ou par la reconquête ligneuse naturelle pour les mégaphorbiaies Menacé par l'eutrophisation accrue avec explosion des espèces nitrophiles pour les ourlets | Maintien et restauration des conditions d'inondabilité satisfaisantes (maintien des hauts niveaux d'eau, réalisation de micro-seuils hydrauliques) Gestion par fauche exportatrice tous les 2 ou 3 ans et petites opérations d'étrépage à différentes profondeurs pour restaurer du bas marais | CBNBI ECOTHEME |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | Secondaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par les plantations de feuillus, l'eutrophisation excessive avec substitution des espèces mésotrophes par des espèces eutrophes à nitrophiles et la reconquête ligneuse naturelle (Bouleau verruqueux notamment) | Extensification des pratiques agricoles (diminution de la charge pastorale, limitation des apports d'engrais) et conservation des zones prairiales en limitant les plantations | CBNBI ECOTHEME |
| Tourbières basses alcalines | 7230 | Secondaire | Dynamique de recolonisation ligneuse naturelle Menacé par l'eutrophisation et minéralisation des sols entraînant l'apparition d'espèces nitrophiles | Maintien de certaines conditions d'inondabilité et une bonne qualité des eaux Gestion sectorielle par fauche exportatrice et petites opérations d'étrépage à différentes profondeurs pour restaurer du bas marais | CBNBI ECOTHEME |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (2) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-----------------------------------|--|--|---|
| Hêtraies du <i>Asperulo - Fagetum</i> | 9130 | Secondaire | <p>Dynamique stable</p> <p>Menacé par l'eutrophisation à proximité des parcelles agricoles adjacentes avec appauvrissement de la strate herbacée et localement dynamique importante du Cerisier tardif, de l'Ailante glutineux et du Peuplier blanc entraînant une artificialisation par infiltration d'essences non indigènes et un appauvrissement de la strate herbacée</p> <p>Conversion systématique des hêtraies liée à l'impact du réchauffement climatique</p> | <p>Conversion des faciès de substitution (Chênaie-Charmaie, Chênaie-Frênaie, Frênaie) en Hêtraie-Chênaie (pédonculée ou pubescente) en exposition sud ou Hêtraie-Tillaie (à larges feuilles) en exposition nord par éclaircies orientées dans le sous-étage en favorisant la régénération naturelle par place</p> <p>Maintien des essences d'accompagnement</p> <p>Eviter des passages d'engins trop lourds lors des débardages au niveau des sols sensibles et fragiles aux tassements (plages limoneuses) en créant des cloisonnements d'exploitation</p> <p>Eviter les coupes rases sur de grandes superficies au niveau des sols superficiels pour éviter leur déstructuration entraînant une érosion et une sécheresse et la fragilisation du boisement (chablis)</p> <p>Possibilité de restauration de pelouses calcicoles après débroussaillage en expositions chaudes dans les secteurs à production sylvicole non prioritaire</p> <p>Surveillance du développement éventuel d'essences non indigènes au niveau des clairières</p> | <p>CBNBI ECOTHEME</p> |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (2) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-----------------------------------|--|---|---|
| Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> | 9160 | Secondaire | Dynamique stable Menacé par l'envahissement par des espèces nitrophiles et sur de nombreux secteurs par l'extension du Peuplier blanc | Conversion des faciès de substitution (Chênaie pédonculé-Frênaie) en Chênaie pédonculé en favorisant la régénération naturelle par place Conserver les essences d'accompagnement (Frêne commun, Erables, Merisier, Tilleuls à petites feuilles, Charmes...) Eviter le passage d'engins trop lourds lors des débardages sur sols à dominance limoneuse (fond de vallée et bas de pente) | CBNBI ECOTHEME |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio - Acerion*</i> | 9180* | Prioritaire | Dynamique stable Menacé par l'eutrophisation à proximité des parcelles agricoles et les dépôts de détritiques et de déchets divers entraînant l'abondance des espèces nitrophiles | Maintien en l'état en favorisant le Tilleul à larges feuilles Exploitation raisonnée des Frênes, les érables et diverses essences d'accompagnement Favoriser la régénération naturelle et un traitement en taillis fureté Eviter les coupes rases sur de grandes superficies liées à la forte pente provoquant la déstructuration du sol par érosion, d'importants risques de chablis et la perturbation de la flore caractéristique Elimination des dépôts sauvages et mise en place d'une signalisation adaptée | CBNBI ECOTHEME |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (2) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-----------------------------------|--|---|---|
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* | 91E0* | Secondaire | Dynamique stable Menacé par l'eutrophisation et l'assèchement du substrat entraînant un appauvrissement de la composition floristique | Laisser évoluer spontanément ce boisement Favoriser la régénération naturelle et un traitement en taillis fureté Surveiller et restaurer le fonctionnement hydraulique (création de casiers hydrauliques, suppression des fossés de drainage) afin de maintenir l'hydromorphie des sols et une qualité des eaux favorable au développement optimal de cet habitat Eviter la conversion en peupleraie | CBNBI ECOTHEME |

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43/CEE

(2) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des habitats

* Habitat prioritaire de la directive

Synthèse des enjeux, des menaces et des préconisations de gestion des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

Les habitats naturels de la DHFF jugés d'enjeu prioritaire sur le SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne » sont :

- les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso - Sedion albi*, code Natura 2000 : 6110, habitats prioritaires de la DHFF. Les principales menaces identifiées sur le SIC sont liées à l'abandon des pratiques agropastorales sur les pelouses calcaires avec lesquelles elles sont imbriquées, entraînant une densification de la strate herbacée et la colonisation par les ligneux. La faible surface de ces habitats les rend également sensibles au piétinement excessif des promeneurs. Les mesures de gestion préconisées sont un entretien par fauche ou gyrobroyage du tapis herbacé et un débroussaillage et une coupe des ligneux ;
- les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco - Brometalia*), code Natura 2000 : 6210. Les principales menaces identifiées sur le SIC sont liées essentiellement à l'abandon des pratiques agropastorales sur ces espaces, entraînant une forte densification du tapis herbacé, une colonisation par les fourrés calcicoles et localement une reconquête naturelle par des essences forestières feuillues ou résineuses. Certaines pratiques d'origine anthropique accentuent ces menaces comme le piétinement et les plantations. Les mesures de gestion préconisées sont un entretien par fauche ou gyrobroyage de la strate herbacée et un débroussaillage et une coupe des ligneux. La proximité immédiate de cultures peut également justifier la création de haies et de fourrés denses au niveau de la zone de contacts avec ces habitats ;
- les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio - Acerion*, code Natura 2000 : 9180, habitats prioritaires de la DHFF. Les principales menaces identifiées sur le SIC sont liées aux dépôts de débris et de déchets divers et à l'eutrophisation par les parcelles agricoles limitrophes. Les mesures de gestion préconisées sont l'élimination de ces dépôts sauvages et de pratiquer une sylviculture douce (exploitation raisonnée des essences en place, régénération naturelle, éclaircies sur de petites surfaces).

Le reste des habitats naturels de la DHFF du site Natura 2000 est jugé d'enjeu secondaire avec :

- les lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*, code Natura 2000 : 3150, dont la principale menace identifiée est l'eutrophisation des eaux. Les mesures de gestion préconisées sont d'accroître la surface de cet habitat sur le site (récréation de mares) et de mieux gérer la qualité des eaux (réalisation de casiers hydrauliques et de micro-seuils) ;
- les formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires, code Natura 2000 : 5130, dont la principale menace identifiée est l'embroussaillage et la reconquête naturelle de la forêt liés à l'abandon des pratiques agropastorales sur les pelouses calcaires avec lesquelles elles sont imbriquées. Les mesures de gestion préconisées sont de préserver les junipérais existants et d'en restaurer certains par recépage et arrachage des arbustes concurrents et par régénération des populations (création de zones écorchées) ;
- les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, code Natura 2000 : 6430, dont les menaces identifiées sont l'assèchement pour les mégaphorbiaies, entraînant la minéralisation et l'eutrophisation des sols, et l'eutrophisation pour les ourlets. Les mesures de gestion préconisées sont de maintenir des hauts niveaux d'eau dans le sol à l'aide de micro-seuils hydrauliques et de gérer ces milieux par fauche exportatrice tous les 2 ou 3 ans. Afin de restaurer des habitats naturels de la DHFF plus menacés, notamment au niveau du Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et au Val de Wallu à Vauciennes et Lagny-sur-Automne, de petites opérations d'étrépage pourront être expérimentées afin de restaurer des végétations de bas marais alcalins (code Natura 2000 : 7230) ;
- les prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*), code Natura 2000 : 6510, dont les principales menaces identifiées sont l'eutrophisation, la reconquête naturelle de la forêt et les plantations. Les mesures de gestion préconisées sont de maintenir ces zones prairiales en l'état et d'extensifier les pratiques agricoles ;
- les tourbières basses alcalines, code Natura 2000 : 7230, dont les principales menaces identifiées sont l'eutrophisation et la minéralisation des sols. Les mesures de gestion préconisées sont de maintenir des hauts niveaux d'eau dans le sol, de gérer par fauche exportatrice et de restaurer certains secteurs par de petites opérations expérimentales d'étrépage ;
- les Hêtraies du *Asperulo - Fagetum*, code Natura 2000 : 9130, et les Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*, code Natura 2000 : 9160, dont les principales menaces identifiées sont localement une dynamique importante de certaines essences à caractère invasif (Cerisier tardif, Ailante glutineux...) ou pionnier (Peuplier blanc, Bouleau verruqueux...) et une eutrophisation, notamment à proximité des parcelles agricoles adjacentes. Les mesures de gestion préconisées sont la conversion de certains faciès sylvicoles de substitution, de maintenir les essences forestières compagnes, d'éviter les passages d'engins trop lourds au niveau des secteurs sensibles au tassement (sols limoneux) et d'éviter les coupes rases sur de grandes surfaces, notamment lorsque les sols sont superficiels (érosion, chablis). Il est également possible à partir de ces boisements en place de restaurer des habitats de la DHFF d'enjeu prioritaire, notamment ceux qui sont ouverts, codes Natura 2000 : 6110 et 6210 ;
- les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno - Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*), code Natura 2000 : 91E0, habitats prioritaires de la DHFF, dont la principale menace identifiée est l'assèchement du substrat. Les mesures de gestion préconisées sont le maintien de l'hydromorphie du sol (création de casiers hydrauliques, suppression des fossés de drainage) et de pratiquer une gestion sylvicole douce en évitant toute conversion en peupleraie.

Tableau n°10 : Enjeux, menaces et préconisations de gestion des espèces animales de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (1) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------|-----------------------------------|--|--|---|
| Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) | 1016 | Secondaire | Dynamique d'évolution de la population non connue Menacé par la fermeture des végétations humides à hautes herbes colonisées par les fourrés et l'assèchement par drainage | Maintien des végétations humides à hautes herbes (phragmitaies, cariçaies...) par fauche ou gyrobroyage avec exportation, le débroussaillage et la coupe des ligneux (fourrés, boisement...) | CEN Picardie ECOTHEME DREAL Picardie |
| Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) | 1083 | Secondaire | Dynamique d'évolution de la population non connue Semble non menacé sur le SIC | Préservation d'arbres matures et sénescents en réseau voire d'îlots de vieillissement et de sénescence | ECOTHEME ADEP |
| Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) | 1303 | Prioritaire | Dynamique d'évolution de la population en hibernation stable et en activité non connue Menacé par le dérangement au sein des cavités non encore protégées physiquement et la fermeture des milieux ouverts herbacés | Protection physique des gîtes souterrains (pose de grilles...) Maintien ou restauration des milieux ouverts herbacés (prairies, pelouses) avec maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements en évitant les plantations résineuses et en préservant des arbres matures et sénescents | CEN Picardie ECOTHEME Picardie Nature |
| Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) | 1304 | Prioritaire | Dynamique d'évolution de la population en hibernation stable et en activité non connue Menacé par le dérangement au sein des cavités non encore protégées physiquement, la fermeture des milieux ouverts herbacés et l'abandon des pratiques pastorales | Protection physique des gîtes souterrains (pose de grilles...) Maintien ou restauration des milieux ouverts herbacés (prairies, pelouses), en favorisant leur entretien par pâturage (notamment par des bovins), avec maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements en évitant les plantations résineuses et en préservant des arbres matures et sénescents | CEN Picardie ECOTHEME Picardie Nature |

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Enjeu de conservation du site (1) | Dynamique d'évolution et menaces | Préconisations de gestion | Origine des données / Structures ressources |
|---|------------------|-----------------------------------|---|--|---|
| Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) | 1321 | Prioritaire | Dynamique d'évolution de la population en hibernation en augmentation et en activité non connue Menacé par le dérangement au sein des cavités non encore protégées physiquement, la fermeture des milieux ouverts herbacés et l'abandon des pratiques pastorales | Protection physique des gîtes souterrains (pose de grilles...) Maintien ou restauration des milieux ouverts herbacés (prairies, pelouses), en favorisant leur entretien par pâturage (notamment par des bovins), avec maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements en évitant les plantations résineuses et en préservant des arbres mûres et sénescents | CEN Picardie ECOTHEME Picardie Nature |
| Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) | 1323 | Prioritaire | Dynamique d'évolution de la population en hibernation stable et en activité non connue Menacé par le dérangement au sein des cavités non encore protégées physiquement et rajeunissement des boisements | Protection physique des gîtes souterrains (pose de grilles...) Préservation d'arbres mûres et sénescents en réseau voire d'îlots de vieillissement et de sénescence | CEN Picardie ECOTHEME Picardie Nature |
| Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) | 1324 | Prioritaire | Dynamique d'évolution de la population en hibernation stable et en activité non connue Menacé par le dérangement au sein des cavités non encore protégées physiquement, la fermeture des milieux ouverts herbacés et l'abandon des pratiques pastorales | Protection physique des gîtes souterrains (pose de grilles...) Maintien ou restauration des milieux ouverts herbacés (prairies, pelouses) en favorisant leur entretien par pâturage (notamment par des bovins) | CEN Picardie ECOTHEME Picardie Nature |

(1) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats

Synthèse des enjeux, des menaces et des préconisations de gestion des espèces animales de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE

Les espèces animales de la DHFF jugées d'enjeu prioritaire sur le SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne » sont exclusivement des chauves-souris avec le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), code Natura 2000 : 1303, le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), code Natura 2000 : 1304, le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), code Natura 2000 : 1321, le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), code Natura 2000 : 1323, et le Grand Murin (*Myotis myotis*), code Natura 2000 : 1324. Les différentes menaces identifiées pour l'ensemble de ces espèces sont le dérangement des gîtes d'hibernation non encore protégés physiquement, la fermeture des milieux herbacés ouverts, l'abandon des pratiques pastorales et le rajeunissement des boisements. Les mesures globales de gestion préconisées sont la fermeture des gîtes souterrains restants (pose de grilles...), le maintien (fauche ou gyrobroyage, pâturage) et la restauration (débroussaillage et coupe des ligneux) des pelouses et des prairies ainsi que des connexions biologiques (reconstitution d'un réseau de haies et de continuité de lisières), la mise en place d'une sylviculture diversifiant les structures et les essences forestières (sans résineux) et la préservation d'arbres matures et sénescents en réseau voire en îlots de vieillissement et de sénescence.

Le reste des espèces animales de la DHFF du site Natura 2000 est jugé d'enjeu secondaire avec :

- le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), code Natura 2000 : 1016, dont la principale menace est la fermeture des végétations herbacées humides (phragmitaies, cariçaies, mégaphorbiaies...). Les mesures de gestion préconisées reposent sur l'entretien (fauche) et la restauration (débroussaillage et coupe des ligneux) de ces milieux ;
- le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), code Natura 2000 : 1083, qui ne semble pas menacé sur le SIC. La principale mesure de gestion préconisée est la préservation d'arbres matures et sénescents disposés en réseau voire en îlots de vieillissement et de sénescence.

Tableau n°11 : Objectifs de développement durable

| Objectifs de développement durable | Habitats d'intérêt communautaire concernés | Espèces d'intérêt communautaire concernées | Activités humaines concernées | Financement / Engagement | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|--|--|---|---|
| A. Préserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche et pâturage de la strate herbacée) | 5130 6110* 6210 6430 6510 7230 9130 | Vertigo de Des Moulins Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Vespertilion à oreilles échanquées Grand Murin | Agriculture Structures de protection du patrimoine naturel | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL, MAAPAR) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et charte Natura 2000 MAET | PSG Plans de gestion du CEN Picardie |
| B. Restaurer les bas-marais alcalins (étrépage, création de gouilles...) | 6430 7230 91E0* | Vertigo de Des Moulins | Sylviculture Structures de protection du patrimoine naturel | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et charte Natura 2000 | PSG Plans de gestion du CEN Picardie |
| C. Promouvoir une gestion forestière afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats forestiers et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (mélange d'essences locales, régénération naturelle, stratification verticale des peuplements, stades sénescents, réseau de vieux bois...) | 9130 9160 9180* 91E0* | Lucane Cerf-volant Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Vespertilion à oreilles échanquées Vespertilion de Bechstein Grand Murin | Sylviculture | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et charte Natura 2000 | PSG Certification forestière Plans de gestion du CEN Picardie |

| Objectifs de développement durable | Habitats d'intérêt communautaire concernés | Espèces d'intérêt communautaire concernées | Activités humaines concernées | Financement / Engagement | Cohérence avec les programmes en cours |
|---|--|--|---|---|--|
| D. Préserver et restaurer un réseau de corridors écologiques en faveur des espèces animales d'intérêt communautaire (haies, lisières, ripisylves...) | 5130 6110* 6210 6430 6510 9130 9160 9180* 91E0* | Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Vespertilion à oreilles échanquées Vespertilion de Bechstein Grand Murin | Agriculture Sylviculture Structures de protection du patrimoine naturel | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL, MAAPAR) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et charte Natura 2000 MAET | PSG Plans de gestion du CEN Picardie |
| E. Améliorer la qualité de l'eau de l'Automne afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats naturels aquatiques et humides et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (limiter les apports en matières organiques et en MES et lutter contre l'eutrophisation) | 3150 6430 7230 91E0* | Vertigo de Des Moulins | Sylviculture Structures de protection du patrimoine naturel | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et charte Natura 2000 | PSG Plans de gestion du CEN Picardie SAGE de l'Automne |
| F. Suivre l'évolution des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire (suivis des populations, inventaires des habitats, suivis de la qualité des eaux) | Ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | Structures de protection du patrimoine naturel Bureaux d'études | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Animation Natura 2000 | Plans de gestion du CEN Picardie Animation Natura 2000 |
| G. Sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 par des actions de communications adaptées (panneaux, articles, réunions...) | Ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | Agriculture Sylviculture Structures de protection du patrimoine naturel Loisirs / Tourisme | <u>Financeurs</u> : État (MEDDTL, MAAPAR) Union européenne (FEADER) <u>Engagements</u> : Contrats et animation Natura 2000 | Articles dans bulletins d'informations Réunions de groupe de travail du CEN Picardie Sites Internet de la DREAL et des DDT |

* Habitat prioritaire de la directive



Tableau n°12 : Priorisation des objectifs de développement durable

| Entité de gestion | Objectifs de développement durable | Niveau de priorité | Type d'objectifs | | | |
|--|--|--------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|---|
| | | | Préserver et protéger | Conserver et entretenir | Restaurer et réhabiliter | Acquisition de données et communication |
| Milieux ouverts (pelouses, prairies, mégaphorbiaies, bas-marais) et associés | A. Préserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche et pâturage de la strate herbacée) | élevé | X | X | X | |
| | B. Restaurer les bas-marais alcalins (étrépage, création de gouilles...) | moyen | | X | X | |
| Milieux forestiers et associés | C. Promouvoir une gestion forestière afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats forestiers et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (mélange d'essences locales, régénération naturelle, stratification verticale des peuplements, stades sénescents, réseau de vieux bois...) | élevé | X | X | X | |
| | D. Préserver et restaurer un réseau de corridors écologiques en faveur des espèces animales d'intérêt communautaire (haies, lisières, ripisylves...) | élevé | X | X | X | |
| Milieux aquatiques (Automne, étang de Wallu) et associés | E. Améliorer la qualité de l'eau de l'Automne afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats naturels aquatiques et humides et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (limiter les apports en matières organiques et en MES et lutter contre l'eutrophisation) | moyen | | | X | |
| Objectifs transversaux | F. Suivre l'évolution des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire (suivis des populations, inventaires des habitats, suivis de la qualité des eaux) | moyen | | | | X |
| | G. Sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 par des actions de communications adaptées (panneaux, articles, réunions...) | faible | | | | X |

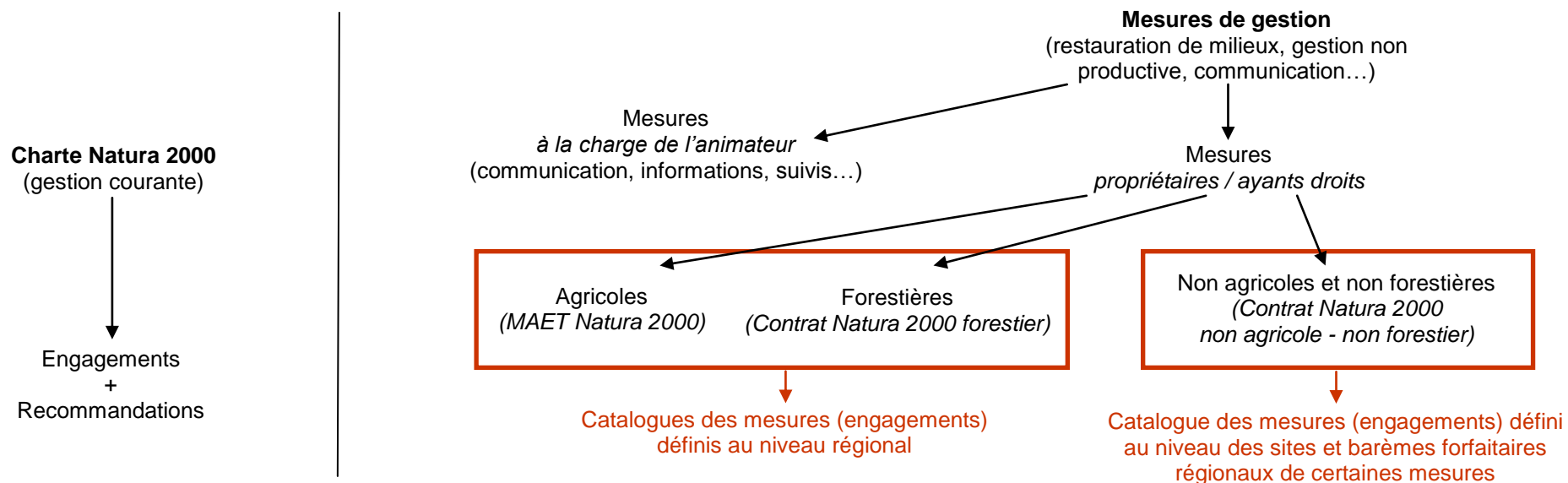
Synthèse des objectifs de développement durable et de leur priorisation

Les objectifs de développement durable permettent de répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces de la DHFF du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne ». Sept types d'objectifs ont été définis pouvant être regroupés en 4 grandes entités de gestion sur le SIC avec :

- l'entité de gestion liée aux milieux ouverts (pelouses, prairies, mégaphorbiaies et bas-marais) et associés ayant pour objectifs de préserver et de restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche et pâturage de la strate herbacée) et de restaurer les bas-marais alcalins (étrépage, création de gouilles...);
- l'entité de gestion liée aux milieux forestiers et associés ayant pour objectifs de promouvoir une gestion forestière afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats forestiers et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (mélange d'essences locales, régénération naturelle, stratification verticale des peuplements, stades sénescents, réseau de vieux bois...) ainsi que de préserver et de restaurer un réseau de corridors écologiques en faveur des espèces animales d'intérêt communautaire ;
- l'entité de gestion liée aux milieux aquatiques (Automne, étang de Wallu) et associés ayant pour unique objectif d'améliorer la qualité de l'eau de l'Automne afin d'atteindre un état de conservation favorable des habitats naturels aquatiques et humides et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées (limiter les apports en matières organiques et en MES et lutter contre l'eutrophisation) ;
- l'entité de gestion liée aux objectifs transversaux comprenant le suivi de l'évolution des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 par des communications adaptées (panneaux, articles, réunions...).

Afin de répondre à l'ensemble de ces objectifs, plusieurs outils sont mis à disposition du propriétaire et sont développés dans les chapitres suivants (cf. Schéma montrant l'articulation entre les outils existants pour la mise en œuvre du dispositif Natura 2000). La charte Natura 2000 et les cahiers des charges applicables aux mesures de gestion non agricoles et non forestières sont définis au niveau du site Natura après concertation au sein de groupes de travail (cf. Annexe 9 : Charte Natura 2000 du SIC FR2200566 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » et Annexe 11 : Cahiers des charges applicables aux mesures de gestion non agricoles et non forestières du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »). Les mesures agricoles et forestières sont quant à elles définies au niveau régional.

Schéma montrant l'articulation entre les outils existants pour la mise en œuvre du dispositif Natura 2000



Les mesures (engagements) sélectionnés formeront le cahier des charges propre à chaque contrat

V - MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Tableau n°13 : Mesures de gestion pour les milieux ouverts (pelouses, prairies, mégaphorbiaies, bas-marais) et associés

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|--|--|---|--|---|---|--|
| Réalisation de décapage et/ou étrépage | 5130, 6110*, 6210, 6430 et 7230 | Vertigo de Des Moulins | Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 18 |
| Débroussaillage, bûcheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130 et 91E0* | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin | Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 19 |
| Fauchage ou gyrobroyage des végétations ouvertes | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin | Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, exploitants agricoles | Propriétaires ou gestionnaires, exploitants agricoles, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 20 |

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|---|---------------------------------------|---|--|---|---|--|
| Pâturage des végétations ouvertes | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 | Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin | Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 21 |
| Limitation ou suppression de certains apports et traitements dans le cadre de toutes pratiques pastorales | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin | Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 22 |
| Adaptation, restauration ou création de systèmes facilitant les pratiques de pâturage (abreuvoirs, clôtures, zones de contention, accès...) | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 | Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin | Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne | 23 |

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Tableau n°14 : Mesures de gestion pour les milieux forestiers et associés

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|--|---|--|--|---|---|--|
| Conservation et développement des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts | 9130, 9160, 9180*, 91E0* et ensemble des habitats d'espèces ciblées | Lucane Cerf-volant, Vespertilion de Bechstein | Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Propriétaires ou gestionnaires | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 24 |
| Gestion irrégulière des boisements | 9130, 9160, 9180*, 91E0* et ensemble des habitats d'espèces ciblées | Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein et Lucane Cerf-volant | Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 25 |
| Conservation, développement et création de connexions boisées (haies et/ou bosquets) | Ensemble des habitats d'espèces ciblées | Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant | Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 26 |

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Tableau n°15 : Mesures de gestion pour les milieux aquatiques (Automne, étang de Wallu) et associés

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|--|---------------------|--|--|--|---|--|
| Effacement ou aménagement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainants (fossés, drains...) | 6430, 7230 et 91E0* | Vertigo de Des Moulins | Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | SAGEBA, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie | 27 |
| Création et/ou restauration et entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques des milieux d'eaux douces | 6430, 7230 et 91E0* | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilions à oreilles échanquées et de Bechstein, Grand Murin | Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | SAGEBA, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie | 28 |

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Tableau n°16 : Mesures de gestion pour l'ensemble des milieux

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|---|---|--|---|---|---|--|
| Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130, 9160, 9180* et 91E0* | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilions à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant | Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne | 29 |
| Élimination et/ou limitation d'espèces indésirables et/ou invasives | 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130, 9160, 9180* et 91E0* | Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilions à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant | CBNBI, exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 30 |

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Tableau n°17 : Mesures pour les objectifs transversaux

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|---|---|--|---|--|---|--|
| Suivi de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | DREAL Picardie, animateur, collectivités, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Animateur, associations (CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature...), universités, bureaux d'études | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 31 |
| Suivi de l'état de conservation des milieux d'intérêt communautaire | Ensemble des habitats d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire associées | DREAL Picardie, animateur, collectivités, gestionnaires pour le compte des propriétaires | Animateur, associations (CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature...), universités, bureaux d'études | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne | 32 |
| Suivi des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne | 6430, 7230 et 91E0* | Vertigo de Des Moulins | SAGEBA, Propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, animateur, DREAL Picardie, collectivités | Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA, DREAL Picardie, universités, bureaux d'études | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), SAGEBA, Agence de l'eau Seine-Normandie | 33 |

| Intitulé de la mesure | Habitat(s) ciblé(s) | Espèce(s) ciblée(s) | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Maître(s) d'œuvre potentiel(s) | Financier(s) potentiel(s) | Numéro du tableau de la fiche de la mesure |
|---|---|--|--|--|--|--|
| Animation locale pour la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification, les programmes de travaux et les pratiques agropastorales et sylvicoles | Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CRPF, collectivités | Animateur, CRPF, SAGEBA, associations, Chambres d'agriculture | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 34 |
| Animation locale en faveur de la protection de l'Automne | 6430, 7230 et 91E0* | Vertigo de Des Moulins | DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, collectivités | Animateur, SAGEBA, Chambres d'agriculture, ONÉMA, CRPF, associations | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 35 |
| Information des usagers | Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, collectivités, CG de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités | Animateur, SAGEBA, associations, entreprises spécialisées | État (MEDDTL, MAAPAR), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | 36 |

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Synthèse des mesures de gestion

Les mesures de gestion du DOCOB permettent d'atteindre les objectifs de développement durable et donc d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées du SIC. Ces mesures ont été proposées en considérant :

- les instruments de planification et de programmes à disposition sur le site ;
- les bonnes pratiques existantes ;
- les actions complémentaires à mettre en place ;
- les moyens économiques, humains et financiers existants ou mobilisables ;
les projets, les besoins et les attentes des différents acteurs ;
- la faisabilité technique et socio-économique de ces mesures.

Ces mesures, qui concernent les 4 grandes entités de gestion du site Natura 2000 (milieux ouverts et associés, milieux forestiers et associés, milieux aquatiques et associés et objectifs transversaux), ont été regroupées en :

- 6 types pour les milieux ouverts (pelouses prairies, mégaphorbiaies, bas-marais) et associés avec des mesures de restauration (mesure pour la réalisation de décapage et/ou étrépage, mesure pour le débroussaillage, le bûcheronnage et/ou le dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes) et d'entretien (mesure pour le fauchage ou le gyrobroyage des végétations ouvertes, mesure pour le pâturage des végétations ouvertes, mesure de limitation ou de suppression de certains apports et traitements dans le cadre de toutes pratiques pastorales, mesure d'adaptation, de restauration ou de création de systèmes facilitant les pratiques de pâturage (abreuvoirs, clôtures, zones de contention, accès...)) ;
- 3 types pour les milieux forestiers et associés (mesure de conservation et de développement des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts, mesure de gestion irrégulière des boisements, mesure de conservation, de développement et de création de connexions boisées (haies et/ou bosquets)) ;
- 2 types pour les milieux aquatiques (Automne, étang de Wallu) et associés (mesure d'effacement ou d'aménagement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainants (fossés, drains...), mesure de création et/ou de restauration et d'entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques des milieux d'eaux douces) ;
- 2 types pour l'ensemble des milieux (mesure de gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles, mesure d'élimination et/ou de limitation d'espèces indésirables et/ou invasives) ;
- 6 types pour les objectifs transversaux (mesures de suivis de l'état de conservation des populations des espèces et des milieux d'intérêt communautaire, mesure de suivi des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne, mesures d'animation locale pour la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification, les programmes de travaux et les pratiques agropastorales et sylvicoles ainsi qu'en faveur de la protection de l'Automne, mesure d'information des usagers).

Tableau n°18 : Fiche de la mesure « Réalisation de décapage et/ou d'étrépage »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430 et 7230 (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : créer des conditions favorables à l'expression d'habitats pionniers en priorité au 6110*, des zones favorables à l'extension des habitats présents, maintenir une mosaïque de milieux naturels retraçant tous les stades végétaux et rajeunir un milieu en voie de sénescence par enlèvement des horizons superficiels du sol</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage du ou des secteurs d'intervention, des accès d'engins, des éventuelles zones hors travaux (mise en défens) et du lieu éventuel de stockage des produits de décapage - le griffage sur une petite surface, sans enlèvement des horizons superficiels, notamment dans le cas de restauration du 6110* ou pour limiter la repousse de ligneux vigoureux (Cornouiller sanguin...) - le décapage léger par enlèvement des horizons superficiels du sol sur une épaisseur variable. Des placettes tests devront être réalisées préalablement afin de définir précisément l'épaisseur de sol à enlever suivant l'habitat ciblé - l'utilisation d'une pelle à bras (godet de curage sans dent) pour le griffage, l'étrépage et/ou le décapage mécanique - l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) - l'exportation des produits d'étrépage et/ou du décapage hors du site obligatoire ou régalaie sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) <p>Fréquence et période d'intervention : décapage et/ou étrépage avec un renouvellement supérieur à l'échelle de temps d'un document d'objectifs, sauf en cas de nécessité d'intervention au niveau d'un horizon de sol plus profond. Opération à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), surface étrépage et évacuation des produits d'étrépage et/ou du décapage</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CR Picardie, CG de l'Oise et de l'Aisne</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France</p> |

Tableau n°19 : Fiche de la mesure « Débroussaillage, bûcheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130 et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : limiter la fermeture des milieux ouverts et accroître leur superficie par abattage, débroussaillage et/ou dessouchage des ligneux afin de favoriser la restauration et/ou la préservation d'habitats ouverts de l'annexe I de la directive Habitats et des habitats d'espèces de l'annexe II de la directive Habitats</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le bûcheronnage, la coupe des ligneux en privilégiant la technique de tire-sèves - le dessouchage par arrachage manuel ou mécanique, sans utilisation de produits chimiques (technique à ne systématiser que dans le cas d'espèces rejetant de souches et de conditions de pente n'occasionnant ou n'accentuant pas l'érosion des sols) - la possibilité d'utiliser une rogneuse sur les souches restantes - l'interdiction de dévitaliser les souches avec des produits chimiques - le débroussaillage des ligneux (gyrobroyeur ou débroussailluse) - le brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas, avec la possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour la faune - l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors du dessouchage, du broyage et de l'exportation des rémanents, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) - l'abaissement global du taux de recouvrement des ligneux à 20 % maximum, en privilégiant les espèces les moins colonisatrices et/ou caractéristiques d'un type d'habitat (exemple du Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>) au niveau des pelouses) <p>Fréquence et période d'intervention : une fois pour l'abattage et une fois par an parfois pendant plusieurs années pour le débroussaillage. Opération à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 01 septembre au 31 décembre). Si nécessaire, les rejets à repousses vigoureuses peuvent être traités plusieurs fois dans l'année et à d'autre période adaptée (en s'assurant que cette action ne porte pas atteinte à l'avifaune nicheuse)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser, autorisation de défrichement si nécessaire</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), surface traitée, taux de recouvrement de la strate ligneuse et évacuation des produits de coupe ou de débroussaillage</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : annexe verte des PSG, plans de gestion du CEN Picardie, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : Propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France</p> |

Tableau n°20 : Fiche de la mesure « Fauchage ou gyrobroyage des végétations ouvertes »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : maintenir les habitats pelousaires et prairiaux ainsi que les mégaphorbiaies et les bas-marais de l'annexe I de la directive Habitats ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la directive Habitats par fauchage de la strate herbacée</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fauchage réalisé en période sèche et en permettant la fuite de la faune vers les zones-refuges périphériques (fauchage centrifuge...) avec la possibilité de préserver des zones non fauchées pour la faune et la flore - le fauchage réalisé à l'aide d'un matériel adapté (gyrobroyeur, exportateur, ensileuse ou matériel équivalent) sur les secteurs mécanisables (pentes douces à nulles) ou manuellement à l'aide d'une débroussailluse, notamment sur les secteurs non mécanisables - au niveau des secteurs mécanisables, l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) - le brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des produits de fauche (manuelle ou mécanique après la fauche) dans tout autre cas - le non-retournement, le non-réensemencement et le non-boisement de ces habitats ouverts - la non-fertilisation organique (hors apports par pâturage extensif) ou minérale, la non-utilisation de produits phyto-sanitaires, ni la pratique d'écobuage - le maintien du taux de recouvrement de la strate herbacée à 80 % minimum, en privilégiant au niveau des strates arbustives et arborées les espèces les moins colonisatrices <p>Fréquence et période d'intervention : une fois par an pour les pelouses et les prairies et tous les 3 à 5 ans pour les mégaphorbiaies et les bas-marais (excepté en cas de présence d'espèces envahissantes ou invasives). Pour les habitats ouverts sans valorisation agricole, opération à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 30 septembre au 31 décembre) et pour les habitats ouverts à valorisation agricole, opération de fauche autorisée à partir du 26 juin sauf plan de gestion spécifique validé par l'opérateur</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi :</u> surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée, facture(s) acquittée(s), taux de recouvrement de la strate herbacée et évacuation des produits de fauche</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : annexe verte des PSG, plans de gestion du CEN Picardie, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, exploitants agricoles</p> <p>Maîtres d'œuvre : Propriétaires ou gestionnaires, exploitants agricoles, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, Chambres d'agriculture</p> |

Tableau n°21 : Fiche de la mesure « Pâturage des végétations ouvertes »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : maintenir les habitats pelousaires et prairiaux ainsi que les mégaphorbiaies et les bas-marais de l'annexe I de la directive Habitats ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la directive Habitats par pâturage</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place et/ou la vérification des clôtures avant l'entrée des animaux - un chargement des animaux pour un pâturage de type extensif, modulé en fonction de l'habitat afin de prendre en compte l'impact, tant au niveau de la pression de pâturage que de la fertilisation indirecte - des dates de pâturage à adapter suivant le type de végétations ouvertes et leur état de conservation, tout en évitant le stationnement prolongé des animaux en hiver ainsi que l'apport de foin - de préférence, la mise en place de pratiques permettant la prévention des risques parasitaires, de recommandations et de précautions d'utilisation des traitements plutôt que de pratiquer des traitements systématiques en adoptant une démarche de contrôle des parasites (rupture du cycle biologique des parasites par variation du type d'animaux qui pâturent sur la zone au cours de l'année et sur plusieurs années, laisser faire aux jeunes animaux leur immunité, utiliser plutôt la phytothérapie ou l'homéopathie ou des produits moins nocifs...). Néanmoins, en zone humide et pour des animaux de boucherie, obligation de réaliser des traitements traditionnels - le non-retournement, le non-réensemencement et le non-boisement de ces habitats ouverts - la non-fertilisation organique (hors apports par pâturage extensif) ou minérale, la non-utilisation de produits phyto-sanitaires, ni la pratique d'écobuage <p>Fréquence et période d'intervention : à moduler en fonction de l'habitat (type de végétations ouvertes et état de conservation) et du type d'animaux utilisés (espèces et races). Dans certains cas, notamment l'habitat 6510, pâturage extensif possible uniquement sur regains après la fauche</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte des secteurs à pâturer</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (surface(s) pâturée(s) avec plan, date(s) de pâturage, type d'animaux utilisés (espèces et races), chargement(s), traitement(s) parasite(s) effectué(s) sur place)</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, surface pâturée et hauteur de la végétation</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CEN Picardie, Chambres d'agriculture</p> |

Tableau n°22 : Fiche de la mesure « Limitation ou suppression de certains apports et traitements dans le cadre de toutes pratiques pastorales »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : limiter ou supprimer certains apports (fertilisation, amendements) et traitements (pesticides, phytocides, fongicides, produits vétérinaires) afin de préserver les habitats ciblés des effets directs ou indirects de ces derniers sur les cortèges floristiques et faunistiques, et sur les caractéristiques chimiques des sols et des eaux</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suppression de tous apports tels que la fertilisation minérale (hors apport par pâturage extensif) et organique et les amendements de calcaires - la substitution des pratiques classiques d'utilisation de produits phytosanitaires standards (pesticides, phytocides, fongicides) par des pratiques alternatives de traitements (mécaniques, thermiques...) ou leur suppression - le recours à des produits phytosanitaires substitutifs dont les impacts sur les habitats, les espèces et la chimie des eaux et des sols sont minimisés par rapport aux produits classiquement utilisés - la mise en place de pratiques agro-pharmaceutiques sur les animaux domestiques permettant la prévention des risques parasitaires, de recommandations et de précautions d'utilisation des traitements plutôt que de pratiquer des traitements systématiques en adoptant une démarche de contrôle des parasites (rupture du cycle biologique des parasites par variation du type d'animaux qui pâturent sur la zone au cours de l'année et sur plusieurs années, laisser faire aux jeunes animaux leur immunité, utiliser plutôt la phytothérapie ou l'homéopathie ou des produits moins nocifs...) et en interdisant l'utilisation d'anti-parasitaires issus de la famille des Organophosphorés et des Avermectines <p>Fréquence et période d'intervention : toute l'année, en fonction des besoins motivant les traitements</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation de la parcelle concernée par l'action, détail de la composition des traitements utilisés (produits phytosanitaires et traitements agro-pharmaceutiques)</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (traitement(s) alternatif(s), produit(s) phytosanitaire(s) substitutif(s) et pratique(s) agro-pharmaceutique(s) utilisé(s) avec plan si nécessaire, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : surface de la parcelle concernée, compositions et factures des traitements utilisés (produits phytosanitaires et traitements agro-pharmaceutiques)</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : Exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CEN Picardie, Chambres d'agriculture</p> |

Tableau n°23 : Fiche de la mesure « Adaptation, restauration ou création de systèmes facilitant les pratiques de pâturage (abreuvoirs, clôtures, zones de contention, accès...) »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510 et 7230 (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Petit et Grand Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées et Grand Murin</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : favoriser les pratiques de pâturage dans le respect des milieux</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose ou le remplacement d'une clôture adaptée (mobile, semi-fixe à fixe) facilitant le pâturage, comprenant également les clôtures pour une mise en défens éventuelle de certains secteurs, dans le respect de perméabilité pour la grande faune (hauteur minimum de 40 centimètres sous la clôture et hauteur maximum de la clôture de 1,20 mètres) - la pose ou le remplacement d'équipements pastoraux (abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...) - l'aménagement et le réaménagement d'accès ou de zones de contention en évaluant les incidences sur les habitats de la DHFF - la préparation du terrain où sont implantées les clôtures et/ou les équipements pastoraux et/ou l'entretien de la végétation pour faciliter leur accès ou leur efficacité par fauche ou débroussaillage léger ou lourd avec le brûlage des rémanents et des produits de fauche (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des produits (manuelle ou mécanique, avec gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas <p>Fréquence et période d'intervention : aménagements et équipements avec un renouvellement supérieur à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Possibilité de les installer ou de les remplacer et d'entretenir la végétation toute l'année</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des aménagements à réaliser et/ou des équipements à installer, documents techniques de présentation des aménagements et des équipements</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des différentes dates de réalisation des principales étapes (terrassement, pose...)</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : efficacité des aménagements réalisés et/ou des équipements installés notamment dans la gestion des habitats ciblés, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : facture(s) acquittée(s), respect de la localisation et des caractéristiques techniques des aménagements et des équipements, non-détérioration d'habitats naturels et/ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CG de l'Oise et de l'Aisne</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CEN Picardie, Chambres d'agriculture</p> |

Tableau n°24 : Fiche de la mesure « Conservation et développement des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 9130, 9160, 9180*, 91E0* et ensemble des habitats d'espèces ciblées (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Lucane Cerf-volant, Vespertilion de Bechstein</p> |
| <p>Périmètre d'application : ensemble du SIC</p> |
| <p>Objectif(s) : conserver et favoriser le développement d'arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts, sous forme disséminés ou en groupes dits îlots dans le peuplement, afin de favoriser les espèces de l'annexe II de la directive Habitats qui en dépendent. Les contrats forestiers régionaux constituent un minimum pour le présent document d'objectif, en sachant que l'optimum proposé pour la conservation de la faune saproxylique par WWF (World Wildlife Fund, organisation non gouvernementale internationale de protection de la nature et de l'environnement) est de 20 à 30 m³ de bois mort par hectare ou plus de 5 % de biomasse.</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien et le développement d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité, dépérissants, présentant des cavités, des fissures et des branches mortes et/ou morts sur pied ou au sol de préférence jusqu'à leur dégradation complète, favorables aux espèces saproxyliques (Lucane Cerf-volant) et cavicoles (Vespertilion de Bechstein), dans la limite du bon sens de sécurité (chute de branches aux abords des chemins) et tout en évitant des coupes rases en périphérie immédiate des arbres morts sur pied (effet de surchauffe des troncs défavorable à la faune saproxylique) - le maintien et le développement de ces arbres disséminés ou en îlots dans les peuplements, de manière à constituer un réseau à l'échelle du site Natura 2000 favorable aux espèces à faible dispersion (Lucane Cerf-volant) - leur marquage à 1,30 mètres du sol avec un signe distinctif (à la peinture ou à la griffe d'un triangle pointe vers le bas...) afin de les repérer lors de la gestion sylvicole courante <p>Fréquence et période d'intervention : maintien des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots supérieurs à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Pas d'intervention prévue</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation et marquage des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots concernés</p> <p><u>Pendant travaux</u> : absence d'intervention sylvicole au niveau des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts marqués et des îlots concernés</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre et surface des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots concernés par l'action, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : nombre d'arbres maintenus, surface des îlots</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CR Picardie, CG de l'Oise et de l'Aisne</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels et plans d'aménagement forestier</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : propriétaires ou gestionnaires</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CRPF, PNR Oise - Pays de France, CENP Picardie</p> |

Tableau n°25 : Fiche de la mesure « Gestion irrégulière des boisements »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : 9130, 9160, 9180*, 91E0* et ensemble des habitats d'espèces ciblées (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échanquées et de Bechstein et Lucane Cerf-volant</p> |
| <p>Périmètre d'application : ensemble du SIC</p> |
| <p>Objectif(s) : conserver et favoriser l'irrégularité des peuplements forestiers dans le respect du maintien et/ou de l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels visés de l'annexe I de la directive Habitats ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la directive Habitats qui en dépendent, notamment les chiroptères et le Lucane Cerf-volant</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de coupes jardinatoires en faveur du maintien ou du développement d'un sous-étage, prioritairement au sein des peuplements mûres (ayant une bonne proportion de gros bois et très gros bois, c'est-à-dire un diamètre à 1,30 mètres de hauteur dépassant 47,5 centimètres) - l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors de l'évacuation des coupes, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) - le maintien et/ou l'amélioration du mélange d'essences lors des coupes jardinatoires avec le respect de la régénération naturelle en place (sélection possible des essences typiques de l'habitat naturel concerné) et la possibilité, mais non l'obligation, de replanter en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes feuillus par transplantation ou bouturage d'individus en place ou en périphérie (mieux adaptés aux conditions locales), notamment en cas d'échec de la régénération naturelle en feuillus au bout de 3 ans - la protection individuelle des essences feuillues issues de la régénération et/ou la replantation contre les animaux - la non-fertilisation organique ou minérale et la non-utilisation de produits phyto-sanitaires <p>Fréquence et période d'intervention : une seule fois pour les coupes jardinatoires et tout au long du document d'objectifs pour le maintien du sous-étage, avec un renouvellement de la mesure supérieur à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Opération de coupes jardinatoires à réaliser en dehors des périodes d'hibernation et de parturition du Vespertillon de Bechstein (du 15 août au 30 novembre et du 01 mars au 31 mai)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée, facture(s) acquittée(s)</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CR Picardie, CG de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels et plans d'aménagement forestier</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : propriétaires ou gestionnaires</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CRPF, PNR Oise - Pays de France, CENP Picardie</p> |

Tableau n°26 : Fiche de la mesure « Conservation, développement et création de connexions boisées (haies et/ou bosquets) »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : Ensemble des habitats d'espèces ciblées</p> <p>Espèces ciblées : Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échanquées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : préserver, restaurer et/ou entretenir les structures et les mailles ligneuses afin de favoriser les espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien des haies, des bosquets et des arbres isolés - le maintien des vieux arbres et/ou des arbres morts favorables aux espèces saproxyliques (Lucane Cerf-volant) et cavicoles (Vespertillon de Bechstein) - l'entretien des haies et des arbres isolés existants en respectant leur intégrité lors de la taille, sans générer de blessures au tronc principal, ni de branches éclatées - la limitation de la progression des ligneux, notamment en périphérie des bosquets, au sein des habitats ciblés - le brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas - le remplacement des arbres manquants au sein des linéaires de haies dégradées par replantation en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes par transplantation ou bouturage d'individus en place (mieux adaptés aux conditions locales) - la restauration de connexions boisées par plantation (taille minimum des plants de 60 à 90 centimètres, plantation en potée, pose d'un paillage biodégradable pour éviter la concurrence avec la strate herbacée, protection des arbustes contre les animaux et remplacement des plants morts, utilisation des essences régionales adaptées au sol...) - la non-fertilisation organique (hors paillage biodégradable) ou minérale et la non-utilisation de produits phyto-sanitaires <p>Fréquence et période d'intervention : maintien des haies, des bosquets et des arbres isolés supérieur à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Entretien tous les sept à dix ans avec un système de taille par rotation (laisser une partie non taillée). Opération d'entretien et de plantation à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre pour l'entretien et du 01 janvier au 01 mars et du 01 novembre au 31 décembre pour les plantations)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des haies, des bosquets et des arbres isolés concernés, documents techniques de taille et/ou de plantation avec les espèces utilisées et schéma de plantation</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (arbre(s) et/ou bosquet(s) traité(s) et plantation(s) réalisée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'arbres taillés et/ou conservés, surface et linéaire de bosquets et/ou de plantations concernés par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), nombre d'arbres taillés et/ou conservés, surface et linéaire de bosquets et/ou de plantations concernés, espèces végétales plantées et techniques utilisées (taille des plants, présence d'un paillage et de protection individuelle...) et évacuation des rémanents</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, fond forestier du PNR Oise - Pays de France, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France CR Picardie, CG de l'Oise et de l'Aisne</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Chambres d'agriculture, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie</p> |

Tableau n°27 : Fiche de la mesure « Effacement ou aménagement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainants (fossés, drains...) »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 6430, 7230 et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : maintenir et restaurer les conditions hydrologiques et hydrauliques favorables permettant de garantir le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées ainsi que de préserver et d'accroître la population des espèces animales ciblées.</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effacements d'annexes hydrauliques ou les aménagements d'ouvrages non liés à des obligations réglementaires ou pénales - l'effacement total ou partiel par comblement des annexes hydrauliques (fossés, drains...) participant au drainage de la zone concernée à l'aide de matériaux de colmatage présent sur place ou à proximité (pas d'apport extérieur) ou par installation de micro-seuils qui vont accélérer leur comblement naturel - la possibilité de laisser quelques secteurs en eau peu profonds en cas d'insuffisance de matériaux de comblement - l'installation ou le remplacement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau comprenant la préparation du site d'accueil (débroussaillage des berges sur le lieu d'implantation de l'ouvrage avec exportation des rémanents, démolition et exportation des matériaux d'ouvrage préexistant...), la réalisation de l'ouvrage (terrassement, aménagements hydrauliques (implantation de barrages-seuils, moines, vannes, batardeaux, clapets...)) et, le cas échéant, la remise en état du site - l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence d'une fois à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Opération à réaliser en période de basses eaux (de fin septembre à fin décembre)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des opérations à réaliser, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (opération(s) réalisée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : linéaire d'annexes hydrauliques drainants et nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau concernés par l'action, remontée du niveau de la nappe, amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), linéaire d'annexes hydrauliques drainants comblé, nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau réalisés et évacuation des rémanents, des matériaux de démolition ou d'éventuels déblais</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, Agence de l'eau Seine-Normandie</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie et actions du SAGEBA</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : SAGEBA, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA</p> |

Tableau n°28 : Fiche de la mesure « Création et/ou restauration et entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques des milieux d'eaux douces »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : 6430, 7230 et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin, Lucane Cerf-volant</p> <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> <p>Objectif(s) : préserver, entretenir et restaurer les habitats naturels aquatiques et humides ciblés ainsi qu'accroître la mise en réseau d'habitats d'espèces animales ciblées par une gestion des couverts arboré, arbustif et herbacé des milieux d'eaux douces. Favoriser l'écoulement des cours d'eau et garantir la fixation des berges</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation de l'ensoleillement des milieux d'eaux douces par une gestion du couvert arboré (éclaircie, en laissant les souches, et élagage sélectifs) et arbustif (débroussaillage) des berges - le fauchage des formations herbacées des berges en période sèche réalisé à l'aide d'un matériel adapté (gyrobroyeur, exportateur, ensileuse ou matériel équivalent) sur les secteurs mécanisables (pentes douces à nulles) ou manuellement à l'aide d'une débroussailluse, notamment sur les secteurs non mécanisables - le maintien des vieux arbres et/ou des arbres morts favorables aux espèces saproxyliques (Lucane Cerf-volant) et cavicoles (Vespertillon de Bechstein) - des plantations ponctuelles de reconstitution de couvert arboré (ripisylve) et arbustif en périphérie des milieux d'eaux douces en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes par transplantation ou bouturage d'individus en place (mieux adaptés aux conditions locales) - si nécessaire, l'enlèvement des embâcles au sein des milieux d'eaux douces (risque d'inondation ou de nature artificielle) et au niveau des ouvrages hydrauliques - l'interdiction de dévitaliser les souches avec des produits chimiques - le brûlage des rémanents et/ou des produits de fauche (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) et/ou des produits de fauche (manuelle ou mécanique après séchage sur place) dans tout autre cas - l'utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors des éclaircies sélectives, de l'élagage sélectif, du broyage et de l'exportation des rémanents, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) (possibilité de laisser quelques rémanents sur place, servant d'abris notamment pour la faune) <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence variable suivant les opérations (opérations uniques sur la durée de contractualisation pour les éclaircies, l'élagage sélectif, le maintien de vieux arbres et/ou d'arbres morts et les plantations et opérations répétées pour le fauchage des formations herbacées, l'enlèvement des embâcles et l'entretien des plantations). Opération à réaliser en novembre pour les plantations, avec un entretien à prévoir les deux premières années qui suivent les plantations, et de septembre à décembre pour les autres opérations, notamment quand les niveaux d'eau sont bas et après la floraison et les périodes de reproduction de la faune</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des opérations à réaliser, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (opération(s) réalisée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface, linéaire et/ou nombre d'arbres concernés par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), surface, linéaire et/ou nombre d'arbres concernés</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, Agence de l'eau Seine-Normandie</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie et actions du SAGEBA</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : SAGEBA, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA</p> |

Tableau n°29 : Fiche de la mesure « Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130, 9160, 9180* et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : maîtriser la fréquentation (véhicules motorisés ou non, randonneurs, chevaux, grande et petite faune...) au sein des secteurs comprenant des habitats naturels ou des espèces d'intérêt communautaire sensibles à tous types de perturbation (dérangement, piétinement, érosion, abrutissement, dépôts d'ordures...)</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire sensibles par la mise en place d'obstacles pour limiter la surfréquentation (pose de barrière, de clôture, de grille et/ou de grumes, création de fossés ou de talus interdisant l'accès notamment motorisé, plantation de linéaires de végétation écran avec des essences autochtones...), dans le respect de perméabilité pour la grande faune (hauteur minimum de 40 centimètres sous la clôture et hauteur maximum de la clôture de 1,20 mètres) - l'aménagement de passages inférieurs ou spécifiques pour limiter l'impact des voiries et des chemins sur le déplacement des espèces d'intérêt communautaire sensibles accompagné ou non de dispositifs destinés à empêcher leur accès sur la chaussée ou le chemin - la mise en place de dispositifs anti-érosifs pour les milieux sensibles - la modification de parcours existants par déviation, sans création de piste ou de route - l'utilisation d'engins adaptés lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) (pneus basse pression ou chenillés avec une pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) - l'enlèvement de tous éléments combustibles, notamment les pneus, stockés dans les cavités afin d'éviter tout acte de mise à feu volontaire - l'entretien, le remplacement ou la réparation en cas de dégradation de l'ensemble des systèmes de maîtrise de la fréquentation mis en place <p>Fréquence et période d'intervention : aménagements et équipements avec un renouvellement supérieur à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Opération à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre), sauf pour la pose de grille pour les chiroptères avec un contrôle obligatoire de présence éventuelle avant tous travaux</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des systèmes de maîtrise de la fréquentation mise en place, cahier des charges des travaux à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (opération(s) réalisée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de dispositifs et linéaire des déviations concernés par l'action, efficacité dans la gestion de la fréquentation pour les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire sensibles</p> <p><u>Points de contrôle</u> : nombre de dispositifs et longueur des modifications de parcours mise en place, présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s)</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels et plans d'aménagement forestier</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : Exploitants agricoles, privés, entreprises spécialisées, collectivités...</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, CRPF, CEN Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA...</p> |

Tableau n°30 : Fiche de la mesure « Élimination et/ou limitation d'espèces indésirables et/ou invasives »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 3150, 5130, 6110*, 6210, 6430, 6510, 7230, 9130, 9160, 9180* et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins, Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein, Grand Murin et Lucane Cerf-volant</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs où les espèces indésirables et/ou invasives peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces ciblées</p> |
| <p>Objectif(s) : limiter ou supprimer des espèces végétales ou animales jugées indésirables et/ou invasives afin de préserver les habitats naturels et les espèces ciblées</p> <p>Critères techniques : cette action sera utilisée pour l'élimination des espèces listées en annexes du DOCOB (cf. Annexe 7 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et Annexe 8 : Liste des espèces animales exotiques envahissantes) et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suppression des espèces animales ou végétales exogènes lorsqu'elles concurrencent ou détériorent les habitats naturels et d'espèces ainsi que les espèces d'intérêt communautaire ciblées - le contrôle des espèces locales susceptibles d'avoir une dynamique naturelle envahissante, perturbant les habitats naturels et d'espèces ainsi que les espèces d'intérêt communautaire ciblées - la non-utilisation d'une lutte chimique pour les espèces animales ou végétales - l'utilisation de cages pièges pour les espèces animales - l'utilisation de techniques de limitation ou de suppression adaptées à chaque espèce végétale afin d'éviter toute dissémination d'espèces : traitements mécaniques (coupe, arrachage, broyage, dévitalisation par annellation...) avec brûlage sur place afin d'éviter toute dissémination (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres <p>Fréquence et période d'intervention : à adapter suivant les espèces jugées indésirables et/ou invasives</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte des zones à traiter et de localisation des cages pièges, cahier des charges des travaux à réaliser ou du protocole utilisé</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (espèce(s) à limiter ou à supprimer, surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s) pour les espèces végétales, localisation des cages pièges avec plan, date(s) de pose et de prélèvement pour les espèces animales)</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, disparition ou régression des espèces végétales ou animales locales et/ou exogènes jugées indésirables et/ou invasives</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, facture(s) acquittée(s), surface traitée avec évacuation des produits de coupe et nombre de cages pièges posées avec les effectifs détruits</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels, Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : CBNBI, exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : exploitants agricoles, propriétaires ou gestionnaires, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : animateur, DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, Chambres d'agriculture, Agence de l'eau Seine-Normandie, CEN Picardie</p> |

Tableau n°31 : Fiche de la mesure « Suivi de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Espèces ciblées : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : évaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de protocoles d'inventaires adaptés aux espèces animales concernés et leurs habitats, avec la définition du matériel et des méthodes (détecteurs à ultrasons...), afin d'évaluer au mieux leur état de conservation - la réalisation des prospections de terrain en respectant les protocoles d'inventaires - le bilan annuel des résultats obtenus en faisant ressortir l'évolution des connaissances et de l'état de conservation des espèces ciblées - la mise en place d'une base de données géoréférencées <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence d'une fois par an minimum pour l'ensemble des suivis. Opération à réaliser en fonction de la phénologie des espèces animales ciblées</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant suivis</u> : carte de localisation des suivis, cahier des charges des inventaires à réaliser</p> <p><u>Pendant suivis</u> : tenue d'un bordereau d'inventaire (inventaire(s) réalisé(s) avec plan, date(s) d'inventaire(s), matériel(s) utilisé(s), résultat(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'inventaires réalisés, évolution de l'état de conservation des espèces animales ciblées</p> <p><u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de suivi des populations animales ciblées et leurs habitats, présentation du bordereau d'inventaire, facture(s) acquittée(s)</p> |
| <p>Financements potentiels : TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels, fond d'expertises environnementales du PNR Oise - Pays de France</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels et plans d'aménagement forestier</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : animateur, DREAL Picardie, collectivités, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : Animateur, associations (CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature...), universités, bureaux d'études</p> <p>Partenaires : DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, CRPF, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA</p> |

Tableau n°32 : Fiche de la mesure « Suivi de l'état de conservation des milieux d'intérêt communautaire »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Espèces ciblées : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire associées</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hiérarchisation des milieux à suivre avec l'élaboration de protocoles d'inventaires adaptés aux habitats naturels concernés (relevés phytosociologiques...), avec la définition des indicateurs qualitatifs adaptés à chaque type d'habitats pour évaluer au mieux leur état de conservation - la réalisation des prospections de terrain en respectant les protocoles d'inventaires - le bilan annuel des résultats obtenus en faisant ressortir l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés - la mise en place d'une base de données géoréférencées <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence d'une fois par an minimum pour l'ensemble des suivis. Opération à réaliser en fonction de la période d'expression floristique optimale des différents habitats naturels ciblés</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant suivis</u> : carte de localisation des suivis, cahier des charges des inventaires à réaliser</p> <p><u>Pendant suivis</u> : tenue d'un bordereau d'inventaire (inventaire(s) réalisé(s) avec plan, date(s) d'inventaire(s), matériel(s) utilisé(s), résultat(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'inventaires réalisés, évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés</p> <p><u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de suivi des habitats naturels visés, présentation du bordereau d'inventaire, facture(s) acquittée(s)</p> |
| <p>Financements potentiels : TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels, fond d'expertises environnementales du PNR Oise - Pays de France</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, Schéma Régional des Espaces Naturels et plans d'aménagement forestier</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : animateur, DREAL Picardie, collectivités, gestionnaires pour le compte des propriétaires</p> <p>Maîtres d'œuvre : Animateur, associations (CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature...), universités, bureaux d'études</p> <p>Partenaires : DDT de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, CRPF, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA</p> |

Tableau n°33 : Fiche de la mesure « Suivi des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : 6430, 7230 et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE) Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : évaluer l'évolution des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne et de ses affluents ayant une incidence sur l'état de conservation des habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats ainsi que des espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de protocoles de suivis des niveaux (échelles limnimétriques, piézomètres...) et de la qualité des eaux (stations de relevés...) adaptés afin d'évaluer au mieux les relations entre les variations constatées et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces animales ciblés - la réalisation des suivis de terrain en respectant les protocoles établis - le bilan annuel des résultats des suivis obtenus en faisant ressortir les évolutions inter-saisonnières et inter-annuelles des niveaux et de la qualité des eaux - la mise en place d'une base de données géoréférencées |
| <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence et période d'intervention à adapter suivant les suivis mis en place et à réaliser sur plusieurs années</p> |
| <p>Financements potentiels : Agence de l'eau Seine-Normandie, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie et actions du SAGEBA</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant suivis</u> : carte de localisation des suivis, cahier des charges des suivis à réaliser <u>Pendant suivis</u> : tenue d'un bordereau de suivi (suivi(s) réalisé(s) avec plan, date(s) de suivi(s), matériel(s) utilisé(s), résultat(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de suivis réalisés, évolution des niveaux et de la qualité des eaux <u>Points de contrôle</u> : bilan annuel des suivis, présentation du bordereau de suivi, facture(s) acquittée(s)</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : SAGEBA, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, DREAL Picardie, collectivités Maîtres d'œuvre : Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, ONÉMA, DREAL Picardie, universités, bureaux d'études</p> |

Tableau n°34 : Fiche de la mesure « Animation locale pour la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification, les programmes de travaux et les pratiques agropastorales et sylvicoles »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Espèces ciblées : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : communiquer, informer et diffuser des informations sur la prise en compte du site Natura 2000 dans l'aménagement du territoire vers les élus et les services publics associés, ainsi que sur les pratiques agropastorales et sylvicoles respectueuses vers les professionnels concernés, afin de préserver ou de restaurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces ciblées</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise de contact avec les élus et les services publics associés (Conseils Généraux, Mairies, Communautés de Communes...), ainsi que les exploitants agricoles et forestiers, afin de les informer sur la démarche Natura 2000 (périmètre du SIC, document d'objectifs, charte Natura 2000, MAET, contrats Natura 2000) - l'élaboration et la diffusion d'un guide de mise en cohérence de documents de planification (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartes communales, Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)) ou de programmes de travaux (projets d'aménagement du territoire...) à destination des élus et des services publics associés, ainsi qu'un guide de bonnes pratiques (basées sur la charte Natura 2000...) à destination des exploitants agricoles, des propriétaires ou des gestionnaires forestiers - la rédaction et l'édition régulière d'un bulletin, d'une lettre et/ou d'une plaquette d'informations à destination des élus et des services publics associés, des professionnels agricoles et forestiers - la rédaction d'articles sur la bonne prise en compte du SIC et sur les bonnes pratiques agropastorales et sylvicoles au sein de la presse locale et professionnelle spécialisée - l'organisation de réunions d'informations en salle ou sur le terrain - le bilan annuel de l'animation engagée vers les élus et les services publics associés, les professionnels agricoles et forestiers <p>Fréquence et période d'intervention : tout au long de la validité du document d'objectifs</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : bilan des élus, des services publics associés, et des professionnels concernés, priorisation des communications à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : mise en place d'un groupe de travail pour validation</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisés, évolution des documents de planification et des programmes de travaux du territoire, des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAET et contrats Natura 2000</p> <p><u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de l'animation engagée</p> |
| <p>Financements potentiels : Agence de l'eau Seine-Normandie, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie, PNR Oise - Pays de France, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : PLU, SCOT, plans de gestion du CEN Picardie, SAGE Automne, actions du SAGEBA, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, CRPF, collectivités</p> <p>Maîtres d'œuvre : Animateur, CRPF, SAGEBA, associations, Chambres d'agriculture</p> <p>Partenaires : CRPF, PNR Oise - Pays de France, Chambres d'agriculture, CEN Picardie</p> |

Tableau n°35 : Fiche de la mesure « Animation locale en faveur de la protection de l'Automne »

| |
|--|
| <p>Habitats ciblés : 6430, 7230 et 91E0* (* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)</p> <p>Espèces ciblées : Vertigo de Des Moulins</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle ainsi que l'ensemble des bassins versants</p> |
| <p>Objectif(s) : communiquer, informer et diffuser des informations sur les pratiques respectueuses des cours d'eau vers les professionnels, les associations, les syndicats de gestion et les particuliers concernés afin de préserver ou de restaurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces ciblées</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise de contact avec les professionnels, les associations, les syndicats de gestion et les particuliers concernés afin de les informer sur la démarche Natura 2000 (document d'objectifs, charte Natura 2000, MAET, contrats Natura 2000) - l'élaboration et la diffusion d'un guide de pratiques respectueuses des cours d'eau à destination des professionnels, des associations, des syndicats de gestion et des particuliers - la rédaction et l'édition régulière d'un bulletin, d'une lettre et/ou d'une plaquette d'informations à destination de tous - la rédaction d'articles sur les pratiques respectueuses des cours d'eau au sein de la presse locale et professionnelle spécialisée - l'organisation de réunions d'informations en salle ou sur le terrain - le bilan annuel de l'animation engagée en faveur de la protection des cours d'eau <p>Fréquence et période d'intervention : tout au long de la validité du document d'objectifs</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : bilan des professionnels concernés, priorisation des communications à réaliser</p> <p><u>Pendant travaux</u> : mise en place d'un groupe de travail pour validation</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisées, évolution des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAET et contrat Natura 2000</p> <p><u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de l'animation engagée</p> |
| <p>Financements potentiels : Agence de l'eau Seine-Normandie, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CEN Picardie, SAGE Automne, Schéma Régional des Espaces Naturels et actions du SAGEBA</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, collectivités</p> <p>Maîtres d'œuvre : Animateur, SAGEBA, Chambres d'agriculture, ONÉMA, CRPF, associations</p> <p>Partenaires : exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, associations de pêche, Chambres d'agriculture, SAGEBA</p> |

Tableau n°36 : Fiche de la mesure « Information des usagers »

| |
|---|
| <p>Habitats ciblés : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Espèces ciblées : ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> |
| <p>Périmètre d'application : secteurs du SIC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle</p> |
| <p>Objectif(s) : informer les usagers du site (loisirs...) afin de les inciter à limiter l'incidence de leurs activités sur les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire sensibles</p> <p>Critères techniques : cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conception de panneaux d'information recommandant la préservation des milieux, voire interdisant le passage sur certains secteurs, dans le respect des chartes graphiques ou des normes existantes (Union européenne, PNR Oise - Pays de France, CG de l'Oise et de l'Aisne...) - leur fabrication en adéquation avec le concept de développement durable (matériaux recyclés ou bois, norme PEFC ou FSC...) - leur pose, leur éventuelle dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu, avec l'utilisation d'engins adaptés lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...) (pneus basse pression ou chenillés avec une pression au sol à vide maximale de 120 g/cm²) - leur positionnement sur le site à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...) - leur entretien, leur remplacement ou leur réparation en cas de dégradation <p>Fréquence et période d'intervention : fréquence supérieure à l'échelle de temps d'un document d'objectifs. Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat des panneaux à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale, de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces (du 01 janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre)</p> |
| <p>Documents et enregistrements :</p> <p><u>Avant travaux</u> : carte de localisation des panneaux, cahier des charges de leur réalisation (matériaux utilisés...)</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement de la pose (type(s) de panneau(x) avec plan, date(s) de la pose et matériel(s) utilisé(s))</p> <p>Evaluation :</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de panneaux concernés par l'action, emplacement choisi pour l'installation de l'ensemble des panneaux concernés par l'action</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement de la pose, facture(s) acquittée(s), type d'informations transmises notamment le(s) recommandation(s) pour la préservation des milieux ou le(s) interdiction(s) de passage</p> |
| <p>Financements potentiels : contrats Natura 2000, TDENS, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> <p>Financeurs potentiels : État, Union européenne, Agence de l'eau Seine-Normandie, PNR Oise - Pays de France, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> <p>Articulation avec les actions en cours : plans de gestion du CENP, Schéma Régional des Espaces Naturels</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrage : DREAL Picardie, DDT de l'Oise et de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, CG de l'Oise et de l'Aisne, PNR Oise - Pays de France, propriétaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités</p> <p>Maîtres d'œuvre : Animateur, SAGEBA, associations, entreprises spécialisées</p> <p>Partenaires : CRPF, Chambres d'agriculture, ONÉMA</p> |

Synthèse des fiches des mesures de gestion

L'ensemble des mesures de gestion du site Natura 2000 FR2200566 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » est décrite au sein de 20 fiches qui détaillent :

- les habitats et les espèces ciblées ;
- le périmètre d'application ;
- une description de la mesure avec son objectif, ses critères techniques globaux, la fréquence et la période d'intervention ;
- les modalités de mise en œuvre de la mesure avec les documents et enregistrements ainsi que l'évaluation ;
- les financements et financeurs possibles couplés aux autres actions qui s'articulent autour de la mesure ;
- les acteurs de la mesure (maîtres d'ouvrage et d'œuvre et partenaires).

Ces fiches descriptives des mesures de gestion représentent un cadre pour les dispositifs mobilisables pour les mesures contractuelles à partir du moment où leurs propres objectifs sont en adéquation avec les objectifs de développement durable du DOCOB. Ces dispositifs comprennent :

- les dispositifs contractuels sectoriels avec les outils de la politique de l'eau ou ceux développés par les politiques agricoles ;
- les outils spécifiques à Natura 2000 valorisant les bonnes pratiques (engagements non rémunérés) à travers la charte Natura 2000 ou définissant des mesures de gestion financées via les contrats Natura 2000 forestiers, non agricoles et non forestiers et agricoles (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de gestion est définie par un cadrage général des orientations de gestion du site Natura 2000 au sein de l'atlas cartographique du document d'objectifs (cf. Carte 15 : orientations de gestion du site Natura 2000 « Coteaux de la vallée de l'Automne »).

Tableau n°37 : Correspondance entre les mesures de gestion et les financements possibles

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|--|--|---|--|---|---|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Réalisation de décapage et/ou étrépage | - | - | - - Mesure 323B du PDRH A32307P : Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles - Mesure 323B du PDRH A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec | Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | PNR Oise - Pays de France, CEN Picardie |
| Débroussaillage, bûcheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes | - Dispositif MAET OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise - Dispositif MAET OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables | - Mesure 227B du PDRH F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes | - Mesure 323B du PDRH A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage - Mesure 323B du PDRH A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger | PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | PNR Oise - Pays de France, CEN Picardie, CRPF, Chambres d'agriculture |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|---|---|--|---|--|--|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Fauchage ou gyrobroyage végétations ouvertes | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE 2) - Dispositif Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) - Dispositif MAET SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe - Dispositif MAET SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives - Dispositif MAET SOCLEH03 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif MAET HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Dispositif MAET HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables - Dispositif MAET HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle - Dispositif MAET HERBE_08 : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied - Dispositif MAET HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois - Dispositif MAET MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 227B du PDRH F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323B du PDRH A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - Mesure 323B du PDRH A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger | <p>PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie</p> | <p>CEN Picardie, PNR Oise - Pays de France, Chambres d'agriculture</p> |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|--------------------------------------|--|--|--|---|--------------------------------------|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Pâturage des végétations ouvertes | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE 2) - Dispositif Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) - Dispositif Protection des Races Menacées de disparition (PRM) - Dispositif MAET SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe - Dispositif MAET SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives - Dispositif MAET SOCLEH03 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif MAET HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Dispositif MAET HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle) - Dispositif MAET HERBE_05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables - Dispositif MAET HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle - Dispositif MAET HERBE_09 : Gestion pastorale - Dispositif MAET HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides - Dispositif MAET HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois - Dispositif MAET MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 227B du PDRH F22710 : Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323B du PDRH A32303P : Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Mesure 323B du PDRH A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Mesure 323B du PDRH A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires | CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, Chambres d'agriculture |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|---|---|--|--|---|---|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Limitation ou suppression de certains apports et traitements dans le cadre de toutes pratiques agropastorales | - Dispositif MAET HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - Dispositif MAET HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables | - | - | CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, Chambres d'agriculture |
| Adaptation, restauration ou création de systèmes facilitant les pratiques de pâturage (abreuvoirs, clôtures, zones de contention, accès...) | - Dispositif MAET MILIEU01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables | - Mesure 227B du PDRH F22710 : Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire | - Mesure 323B du PDRH A32303P : Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Mesure 323B du PDRH A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès - Mesure 323B du PDRH A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires | CG de l'Oise et de l'Aisne | CEN Picardie, Chambres d'agriculture |
| Conservation et développement des arbres matures, sénescents, fissurés et/ou morts | - | - Mesure 227B du PDRH F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | - | CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, PNR Oise - Pays de France, CRPF |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|--|--|--|--|---|---|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Gestion irrégulière des boisements | - | - Mesure 227B du PDRH F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - Mesure 227B du PDRH F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive | - | CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CRPF, PNR Oise - Pays de France, CENP Picardie |
| Conservation, développement et création de connexions boisées (haies et/ou bosquets) | - Dispositif MAET LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente - Dispositif MAET LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements - Dispositif MAET LINEA_04 : Entretien de bosquets | - Mesure 227B du PDRH F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | - Mesure 323B du PDRH A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets - Mesure 323B du PDRH A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers | CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, PNR Oise - Pays de France, Chambres d'agriculture |
| Effacement ou aménagement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainants (fossés, drains...) | - | - | - Mesure 323B du PDRH A32314P : Restauration des ouvrages de petite hydraulique - Mesure 323B du PDRH A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique | Agence de l'eau Seine-Normandie | SAGEBA, ONÉMA |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|---|--|--|--|---|--|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Création et/ou restauration et entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques des milieux d'eaux douces | - Dispositif MAET LINEA_03 : Entretien des ripisylves | - Mesure 227B du PDRH F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | - Mesure 323B du PDRH A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles - Mesure 323B du PDRH A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - Mesure 323B du PDRH A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | Agence de l'eau Seine- Normandie | SAGEBA, ONÉMA |
| Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles | - | - Mesure 227B du PDRH F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt | - Mesure 323B du PDRH A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site - Mesure 323B du PDRH A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès - Mesure 323B du PDRH A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires | PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne | PNR Oise - Pays de France, CRPF, CEN Picardie, Agence de l'eau Seine- Normandie, SAGEBA, ONÉMA... |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|--|--|--|---|---|---|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Élimination et/ou limitation d'espèces indésirables et/ou invasives | - Dispositif MAET OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables | - Mesure 227B du PDRH F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable | - Mesure 323B du PDRH A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable | PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CBNBI, Chambres d'agriculture, CEN Picardie |
| Suivi de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire | - | - | - | Union européenne (FEDER- FEADER), Etat, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature |
| Suivi de l'état de conservation des milieux d'intérêt communautaire | - | - | - | Union européenne (FEDER- FEADER), Etat, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'eau Seine- Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CBNBI, CEN Picardie, Picardie Nature |

| Intitulé de la mesure | MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) | Contrats Natura 2000 | | Autres financements | Intervenant potentiel |
|---|--|--|---|---|--|
| | | forestiers | non agricoles-non forestiers | | |
| Suivi des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne | - | - | - | Union européenne (FEDER-FEADER), Etat, SAGEBA, Agence de l'eau Seine-Normandie | SAGEBA |
| Animation locale pour la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification, les programmes de travaux et les pratiques agropastorales et sylvicoles | - | - | - | Union européenne (FEDER-FEADER), Etat, Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, CRPF, Chambres d'agriculture |
| Animation locale en faveur de la protection de l'Automne | - | - | - | Union européenne (FEDER-FEADER), Etat, Agence de l'eau Seine-Normandie, SAGEBA, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | Associations de pêche, SAGEBA |
| Information des usagers | - | - Mesure 227B du PDRH F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt | - Mesure 323B du PDRH A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact | Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise et de l'Aisne, CR Picardie | CEN Picardie, CRPF, SAGEBA |

Synthèse de la correspondance entre les mesures de gestion et les financements possibles

La majorité des mesures de gestion peut être mise en place par différents financements, certains liés aux politiques de l'eau, grâce à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au SAGEBA, et de préservation des milieux naturels et des espèces, grâce aux CG de l'Oise et de l'Aisne, le CR de Picardie et le PNR Oise - Pays de France, d'autres spécifiquement instaurés dans le cadre de Natura 2000, grâce à l'État et l'Union Européenne.

Les financements Natura 2000 correspondent à la signature de contrats établis entre l'État et le titulaire ou ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Le type de contrats, appelés contrats Natura 2000, varie suivant l'utilisation du sol. En effet, trois catégories existent :

- les parcelles en surface agricole ;
- les parcelles en surface forestière ;
- les parcelles ne faisant l'objet d'aucune valorisation agricole ou forestière.

Afin de permettre la mise en place des mesures du DOCOB sur les surfaces agricoles, des MAET seront définies annuellement sur le territoire Natura 2000 par l'animateur du DOCOB ou un autre opérateur en concertation avec les Chambres d'agriculture. Celui-ci doit se porter candidat tous les ans auprès des services de la DDT afin de présenter un dossier regroupant les mesures retenues. L'animateur ou l'opérateur élabore le cahier des charges des mesures agro-environnementales territorialisées répondant aux actions définies dans le DOCOB. Il dépose un dossier de candidature et présente les cahiers des charges de MAET en Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE). Une fois les mesures validées par un arrêté préfectoral, elles pourront être signées par les agriculteurs dans le cadre de la mise en place de contrats.

Les contrats forestiers possèdent des cahiers des charges validés au niveau régional par le Préfet (Annexe 10 : Arrêté préfectoral relatif aux conditions générales de financement par des aides publiques des investissements non productifs en milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000).

Seuls les contrats non agricoles et non forestiers ont des cahiers des charges propres au territoire Natura 2000 (Annexe 11 : Cahiers des charges applicables aux mesures de gestion non agricoles et non forestières du site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne »). De plus, certaines mesures de gestion en milieux non agricoles et non forestières sont éligibles à des barèmes forfaitaires définis par arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 (cf. Annexe 12 : Arrêté préfectoral relatif aux conditions de financement et de mise en œuvre des mesures de gestion en milieux ni agricoles ni forestiers, dans le cadre des contrats Natura 2000).

Exemples de mesures de gestion réalisées sur le SIC « Coteaux de la Vallée de l'Automne »



Gyrobroyage mécanisée d'une pelouse calcicole à Bonneuil-en-Valois (Photo P. PEIFFER)



Fauche manuelle d'une pelouse calcicole à Rocquemont (Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)



Abattage et broyage mécanisés des rémanents avec exportation sur pelouse calcicole à Bonneuil-en-Valois (Photo C. GALET)



Évacuation mécanisée des rémanents suite à un débroussaillage sur pelouse calcicole à Rocquemont (Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)



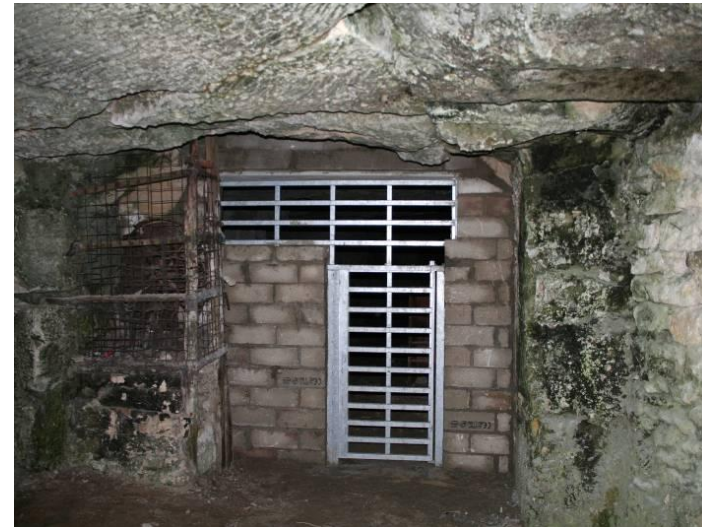
Abattage avec exportation en zone humide
à Fresnoy-la-Rivière
(Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)



Décapage mécanisé des horizons superficiels
en zone humide à Fresnoy-la-Rivière
(Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)



Tôle surélevée pour le brûlage des rémanents
en zone humide à Fresnoy-la-Rivière
(Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)



Fermeture d'une entrée d'une cavité accueillant
des chiroptères en hibernation à Béthisy-Saint-Martin
(Photo Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)

VI - SUIVIS DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »

Tableau n°38 : Suivis des mesures de gestion

| Intitulé de la mesure | Descripteur de réalisation | Indicateur de réalisation |
|---|--|--|
| Réalisation de décapage et/ou étrépage | Absence de végétation et mis à nu du sol | Surface étrépiee Evolution de la surface des habitats visés |
| Débroussaillage, bûcheronnage et/ou dessouchage de ligneux colonisant les végétations ouvertes | Abaissement global du taux de recouvrement des ligneux à 20 % maximum | Surface d'habitats ouverts visés Evolution de la surface des habitats visés |
| Fauchage ou gyrobroyage des végétations ouvertes | Abaissement de la hauteur de la végétation ouverte | Surface fauchée d'habitats ouverts Evolution de la surface des habitats visés |
| Pâturage des végétations ouvertes | Abaissement de la hauteur de la végétation ouverte | Surface pâturée d'habitats ouverts Evolution de la surface des habitats visés |
| Limitation ou suppression de certains apports et traitements dans le cadre de toutes pratiques pastorales | Présence d'une proportion importante d'espèces végétales typiques de l'habitat ciblé | Surface de parcelle(s) concernée |
| Adaptation, restauration ou création de systèmes facilitant les pratiques de pâturage (abreuvoirs, clôtures, zones de contention, accès...) | Linéaire et/ou quantité d'aménagements réalisés et/ou des équipements installés dans la gestion des habitats ciblés | Types et nombre d'aménagements réalisés et/ou d'équipements installés |
| Conservation et développement des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts | Accroissement du nombre et de la surface des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots. Préservation ou accroissement de la population des espèces ciblées | Nombre et surface d'arbres et d'îlots préservés |
| Gestion irrégulière des boisements | Augmentation des surfaces de boisements traitées en futaie irrégulière | Surface de parcelle(s) concernée |
| Conservation, développement et création de connexions boisées (haies et/ou bosquets) | Augmentation du linéaire et/ou de la surface de haies et/ou bosquets conservés et/ou restaurés | Linéaire et/ou surface de haies et/ou bosquets concernés |
| Effacement ou aménagement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau pour les annexes hydrauliques drainants (fossés, drains...) | Remontée du niveau de la nappe | Linéaire d'annexes hydrauliques drainants comblé et nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau réalisés |

| Intitulé de la mesure | Descripteur de réalisation | Indicateur de réalisation |
|---|---|--|
| Création et/ou restauration et entretien des végétations ligneuses et herbacées des berges ainsi que des herbiers aquatiques des milieux d'eaux douces | Préservation ou extension d'habitats naturels et d'espèces ciblées et préservation ou accroissement de la population des espèces ciblées | Surface et/ou linéaire de berges et/ou d'herbiers aquatiques concernés, nombre et/ou linéaire d'arbres concernés |
| Gestion de la fréquentation au niveau des zones sensibles | Efficacité dans la gestion de la fréquentation pour les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire sensibles | Nombre de dispositifs et de longueur des déviations mis en place |
| Élimination et/ou limitation d'espèces indésirables et/ou invasives | Disparition ou régression des espèces végétales ou animales locales et/ou exogènes jugées indésirables et/ou invasives | Surface traitée et effectifs éliminés |
| Suivi de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire | Évolution de l'état de conservation des espèces ciblées | Bilan des suivis des populations ciblées et de leurs habitats |
| Suivi de l'état de conservation des milieux d'intérêt communautaire | Évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés | Bilan des suivis des habitats naturels visés |
| Suivi des niveaux et de la qualité de l'eau de l'Automne | Évolution des niveaux et de la qualité des eaux | Bilan des suivis des niveaux et de la qualité des eaux |
| Animation locale pour la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification, les programmes de travaux et les pratiques agropastorales et sylvicoles | Évolution des documents de planification et des programmes de travaux du territoire Évolution des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAET et contrat Natura 2000 | Nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisées |
| Animation locale en faveur de la protection de l'Automne | Évolution des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAET et contrat Natura 2000 | Nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisées |
| Information des usagers | Emplacement et informations des panneaux | Nombre de panneau installé |

Synthèse des suivis des mesures de gestion

Les suivis des mesures de gestion sont définis en fonction :

- de descripteur de réalisation décrivant ce qui doit être produit concrètement sur le terrain par la mesure en question ;
- d'indicateur de réalisation correspondant ce qui a réellement été réalisé sur le terrain par la mesure en question.

Tableau n°39 : Suivis de la gestion des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface initiale sur le SIC (m ² ou ha et %) | Évolution de la surface depuis 2002 | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|--|------------------|---|-------------------------------------|---|---|--|
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> | 3150 | Surface inconnue (< 0,02 %) | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Aucune |
| Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | 2 400 m ² (0,04 %) et 700 m ² (0,01 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Travaux de réouverture des pelouses calcicoles favorables aux junipérais sur environ 1 800 m ² (Larris de Puisières et de Grimancourt) et mise en pâturage ovin bénéfique pour la germination et donc l'extension de l'habitat sur environ 3 hectares (Coteaux de Baybelle à Rocquemont) | Amélioration de l'état de conservation par ouverture de l'habitat avec possibilité d'extension de la surface d'habitat par pâturage | Continuer les travaux d'entretien (fauche et pâturage) par contrats Natura 2000 et mettre en pâturage les pelouses calcicoles où cet habitat est présent (Larris de Puisières et de Grimancourt, Coteaux de Baybelle à Rocquemont) |
| Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyssu - Sedion albi</i> * | 6110* | 2 450 m ² (0,04 %) et 690 m ² (0,01 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Travaux de réouverture et d'entretien des pelouses calcicoles favorables aux pelouses rupicoles sur environ 400 m ² (Larris de Feigneux et Val de Wallu, Côtes et Cavées de Saint-Vaast-de-Longmont) | Amélioration de l'état de conservation par ouverture de l'habitat | Mettre en pâturage les pelouses calcicoles où cet habitat est présent (Larris de Feigneux) et continuer les travaux de restauration (abattage, débroussaillage) et d'entretien (fauche et pâturage) des pelouses calcicoles par contrats Natura 2000 sur les autres secteurs où les pelouses rupicoles sont présentes (Larris et Forêts de Béthisy, Larris de Puisières) |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface initiale sur le SIC (m ² ou ha et %) | Évolution de la surface depuis 2002 | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|---|------------------|--|--|--|---|--|
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>) | 6210 | 72,8 Ha (11,7 %) et 2,2 Ha (0,4 %) mosaïqués avec autre habitat | Extension des habitats pelousaires ouverts | Travaux de réouverture et d'entretien sur environ 20 hectares sur quasi toutes les entités du SIC et pâturage sur environ 11 hectares (Coteaux de Baybelle à Rocquemont et Larris du Lonval) | Amélioration de l'état de conservation par ouverture de l'habitat | Continuer les travaux de restauration (abattage, débroussaillage) et d'entretien (fauche et pâturage) des pelouses calcicoles sur l'ensemble du SIC par contrats Natura 2000 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | 1,9 Ha (0,3 %) et 1,8 Ha (0,3 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Travaux de réouverture des mégaphorbiaies sur 0,28 hectare (Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière) | Amélioration de l'état de conservation par ouverture de l'habitat | Continuer les travaux de restauration (abattage, débroussaillage) et d'entretien (fauche et pâturage) des mégaphorbiaies (Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière et Val de Wallu) par contrats Natura 2000 |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | 5 Ha (0,8 %) et 6 200 m ² (0,1 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place de travaux d'entretien (fauche) des prairies par contrats Natura 2000 ou par MAET selon les cas |
| Tourbières basses alcalines | 7230 | 1 600 m ² (0,02 %) et 1 Ha (0,2 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place d'expérimentation d'opérations d'étrépage et de travaux d'entretien (fauche) des roselières tourbeuses (Val de Wallu) par contrats Natura 2000 |

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (1) | Code Natura 2000 | Surface initiale sur le SIC (m ² ou ha et %) | Évolution de la surface depuis 2002 | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|---|------------------|---|-------------------------------------|---|---|--|
| Hêtraies du <i>Asperulo - Fagetum</i> | 9130 | 272 Ha (43,7 %) et 48,8 Ha (7,8 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place de contrats forestiers et signature de la charte Natura 2000 |
| Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> | 9160 | 7 Ha (1,1 %) et 5,4 Ha (0,9 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place de contrats forestiers et signature de la charte Natura 2000 |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio - Acerion*</i> | 9180* | 12,7 Ha (2 %) et 12,9 Ha (2 %) mosaïqués avec autre habitat | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place de contrats forestiers et signature de la charte Natura 2000 |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* | 91E0* | 7 600 m ² (0,12 %) | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Pas d'évolution notable | Mise en place de contrats forestiers et signature de la charte Natura 2000 |

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE

Synthèse des suivis de la gestion des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE

Le tableau ci-dessus décrit l'évolution des caractéristiques des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE (évolution surfacique, de leur structure, de leur fonctionnalité et de leur état de conservation) ainsi que les opérations nécessaires pour suivre leur gestion sur le site Natura 2000. Ce suivi de la gestion doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

La gestion sur le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » en faveur des habitats naturels de l'annexe I de la DHFF a concerné essentiellement :

- la restauration de 58 % des junipérais (code Natura 2000 : 5130) du SIC sur les Larris de Puisières et de Grimancourt et une gestion favorable à son extension en surface par pâturage sur les Coteaux de Baybelle à Rocquemont ;
- la restauration et l'entretien de 27 % des pelouses calcaires (code Natura 2000 : 6210) du SIC sur quasi toutes les entités du site Natura 2000 ;
- la restauration et l'entretien de 13 % des pelouses rupicoles calcaires (code Natura 2000 : 6110*, * : habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE) du SIC sur les Larris de Feigneux et le Val de Wallu ainsi que sur les Côtes et Cavées de Saint-Vaast-de-Longmont ;
- la restauration et l'entretien de 7,5 % des mégaphorbiaies (code Natura 2000 : 6430) du SIC au Marais Malton à Fresnoy-la-Rivière.

Les impacts des mesures de gestion, essentiellement mises en place dans le cadre de contrats Natura 2000, ont permis d'améliorer, notamment pour les pelouses calcaires, l'état de conservation des habitats naturels visés par l'augmentation de leur surface et l'amélioration de la typicité du cortège floristique.

Les actions afin d'améliorer l'état de conservation des pelouses calcaires et rupicoles calcaires, habitats jugés d'enjeu prioritaire sur le SIC, doivent se poursuivre et d'autres plus ciblés sur les milieux forestiers, notamment les forêts de pentes (code Natura 2000 : 9180*, * : habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE) jugées d'enjeu prioritaire sur le site Natura 2000, doivent être entreprises afin d'améliorer leur état de conservation (intégrité de la composition dendrologique, typicité floristique, bonne structure des peuplements, présence de très gros arbres vivants et de bois mort).

Tableau n°40 : Suivis de la gestion des espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Estimation de la population initiale | Évolution de la population | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|--|------------------|---|---|--|--|---|
| Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) | 1016 | Espèce non connue en 2002 | Inconnue | Présence de populations limitrophes (marais de Sacy, forêt de Compiègne) | Amélioration de l'état de conservation par restauration et entretien des zones humides du SIC | Continuer l'effort de restauration et d'entretien des végétations humides à hautes herbes (phragmitaies, cariçaies...) |
| Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) | 1083 | 2 stations de présence connues sur le SIC en 2002 | Inconnue | Inconnue | Inconnue | Maintien de bois morts sur pied ou au sol au sein des peuplements |
| Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) | 1303 | Effectif fluctuant en fonction du dérangement dans les cavités lors de l'hibernation avant 2002 | Autour de 40 individus en hibernation en 2010 sur l'ensemble du SIC | Vallée de l'Automne est un site important pour l'hibernation de l'espèce en Picardie, avec la vallée de l'Aisne plus au nord, et est en périphérie de nombreux sites de parturition connus | Amélioration de l'état de conservation en hibernation par fermeture des principales cavités dérangées du SIC | Continuer l'effort de restauration de milieux ouverts herbacés et de leur entretien par pâturage Maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Irrégularisation des peuplements avec maintien de vieux arbres et d'arbres morts |
| Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) | 1304 | Faible effectif en hibernation avant 2002 | Autour de 5 individus en hibernation en 2010 sur l'ensemble du SIC | Vallée de l'Automne est en continuité sud-ouest du noyau principal de population hivernante en Picardie (Valois, Soissonnais, Laonnois) et en périphérie de 2 sites de parturition connus | Amélioration de l'état de conservation en hibernation par fermeture des principales cavités dérangées du SIC | Continuer l'effort de restauration de milieux ouverts herbacés et de leur entretien par pâturage Maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Irrégularisation des peuplements avec maintien de vieux arbres et d'arbres morts |

| Espèces d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Estimation de la population initiale | Évolution de la population | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|---|------------------|---|---|---|--|---|
| Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) | 1321 | Effectif fluctuant en fonction du dérangement dans les cavités lors de l'hibernation avant 2002 | Autour de 70 individus en hibernation en 2010 sur l'ensemble du SIC | Vallée de l'Automne est un des secteurs de concentration d'individus en hibernation, sans site de parturition connu en périphérie | Amélioration de l'état de conservation en hibernation par fermeture des principales cavités dérangées du SIC | Continuer l'effort de restauration de milieux ouverts herbacés et de leur entretien par pâturage Maintien ou restauration des connexions biologiques (réseau de haies, continuité de lisières) Irrégularisation des peuplements avec maintien de vieux arbres et d'arbres morts |
| Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) | 1323 | Très faible effectif en hibernation avant 2002 | Autour de 2 individus en hibernation en 2010 sur l'ensemble du SIC | Vallée de l'Automne est un site important pour l'hibernation de l'espèce lié à sa localisation périphérique de nombreux grands massifs forestiers (Forêts d'Halatte, de Compiègne et de Retz) | Amélioration de l'état de conservation en hibernation par fermeture des principales cavités dérangées du SIC | Irrégularisation des peuplements avec maintien de vieux arbres et d'arbres morts |
| Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) | 1324 | Faible effectif en hibernation avant 2002 | Moins de 10 individus en hibernation en 2010 sur l'ensemble du SIC | Vallée de l'Automne est un site d'hibernation en périphérie de 2 sites de parturition (château de Compiègne et église de Chelles) | Amélioration de l'état de conservation en hibernation par fermeture des principales cavités dérangées du SIC | Continuer l'effort de restauration de milieux ouverts herbacés et de leur entretien par pâturage |

Synthèse des suivis de la gestion des espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE

Le tableau ci-dessus décrit l'évolution des caractéristiques des espèces animales de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (évolution de la population, de leur structure, de leur fonctionnalité et de leur état de conservation) ainsi que les opérations nécessaires pour suivre leur gestion sur le site Natura 2000. Comme pour les habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE, ce suivi de la gestion doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

La gestion sur le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » en faveur des espèces animales a concerné essentiellement :

- la fermeture des cavités les plus dérangées par l'homme lors de l'hibernation des chauves-souris de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE, permettant d'améliorer l'état de conservation de l'ensemble des espèces concernées durant cette période critique de leur cycle de vie (augmentation des effectifs) ;
- la restauration et l'entretien des rares zones humides améliorant l'habitat du Vertigo de Des Moulins.

De plus, la restauration et l'entretien des pelouses calcicoles, notamment par le pâturage, sont également favorables à l'amélioration des habitats de chasse de l'ensemble des espèces de chiroptères de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE.

Dans la continuité de ces mesures de gestion, il est important de pérenniser les actions en faveur des milieux ouverts herbacés et également d'avoir des actions ciblées sur les boisements, notamment en améliorant leur état de conservation dans leur structure et dans le maintien des vieux arbres et des arbres morts et fissurés, afin de les rendre plus favorables aux chauves-souris de l'annexe II de la Directive 92/43/CEE, toutes d'enjeu de conservation prioritaire pour le SIC. Il est également important de rechercher les liens qui existent entre les colonies d'hibernation au sein des cavités et celles de parturition au sein des bâtiments limitrophes.

VII - BIBLIOGRAPHIE

Sites internet

Site internet de la DREAL de Picardie : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/>

Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/>

Site internet du réseau Natura 2000 en Picardie : <http://www.natura2000-picardie.fr/>

Sites internet du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de services : <http://basias.brgm.fr/> et <http://infoterre.brgm.fr/>

Site internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

Études et ouvrages généraux et spécifiques

ADAM (Ph.), DEBIAIS (N.), GERBER (F.), LACHAT (B.), 2008 - *Le génie végétal : un manuel technique au service de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques* - BIOTEC biologie appliquée, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Éditions la Documentation Française, Paris, 290 p.

AGREIL (C.), GREFF (N.), 2008 - *Des troupeaux et des hommes en espaces naturels : une approche dynamique de la gestion pastorale* - Guide technique du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Vourles, 87 pages et annexes

BARDAT (J.) et al., 2004 - *Prodrome des végétations de France* - Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 171 p.

BARDAT (J.), 1993 - *Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine* - Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 56 p.

BARDAT (J.), 1993 - *Phytosociologie et écologie des forêts de Haute-Normandie - Leur place dans le contexte sylvatique ouest-européen* - Bulletin de la Société Botanique du Centre-ouest, nouvelle série, numéro spécial, pp. 11-193

BIEGALA (L.), 2010 - *Les coteaux de Béthisy Saint Pierre : l'intérêt de la conservation des pelouses calcicoles* - Rapport d'étude de Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature, 40 p. + annexes

BIOTOPE, 2012 - *Mise en place de plans de conservation des mollusques de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie* - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, phase 2 : 116 p. + annexes cartographiques : 38 p.

BIOTOPE, 2009 - *Étude préalable à la mise en place de plans de conservation des mollusques de la directive « Habitats-Faune-Flore » et de l'Arrêté du 23 avril 2007 de Picardie* - Direction Régionale de l'Environnement Picardie, 115 p.

BISSARDON (M.), GUIBAL (L.), 1997 - *Nomenclature CORINE Biotopes - Types d'habitats français* - École Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 217 p.

- BOULLET (V.), 1986** - *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot - Essai de synthèse phytosociologique* - Thèse de Doctorat d'État ès Sciences Naturelles, Université de Lille, 333 p.
- BOURNERIAS (M.), ARNAL (G.), BOCK (C.), 2001** - *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* - Éditions Belin, 640 p.
- CARNINO (N.), 2009** - *État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation des habitats forestiers* - Muséum National d'Histoire Naturelle, Office National des Forêts, 49 pages et annexes
- CARNINO (N.), 2008** - *État de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire - Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000* - Rapport de stage Master 2 « Évolution, Patrimoine Naturel et Sociétés », Muséum National d'Histoire Naturelle, Université Pierre et Marie Curie, 35 pages et annexes
- CATTEAU (E.), DUHAMEL (F.) et al., 2010** - *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas-de-Calais* - Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, 526 p.
- CATTEAU (E.), DUHAMEL (F.) et al., 2009** - *Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas-de-Calais* - Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, 632 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE POITOU-CHARENTES, 2005** - *Guide de gestion des milieux naturels associés à la forêt* - Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Région Poitou-Charentes, 58 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE / CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2006** - *Plantes protégées de la région Picardie* - Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul, Direction Régionale de l'Environnement, Conseil Régional de Picardie, 122 p.
- CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007** - *Gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement*
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2000** - *Gérer les sites Natura 2000 - Les dispositions de l'article 6 de la directive "Habitats" (92/43/CEE)* - Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1999** - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* - EUR 15. DG Environnement, protection de la nature, zones côtières et tourisme, 132 p.
- CRASSOUS (C.), KARAS (F.), 2007** - *Guide de gestion des tourbières et marais alcalins des vallées alluviales de France septentrionale* - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturel, Pôle-relais tourbières, 203 p.
- CUCHERAT (X.), BOCA (F.), 2007** - *Bilan des connaissances sur les espèces de Mollusques continentaux de la Directive « Habitat-Faune-Flore » dans la région Picardie pour la période 1994-2007* - MalaCo, 4, 164-175
- DAJOZ (R.), 2007** - *Les insectes et la forêt - Rôle et diversité des insectes dans le milieu forestier* - Éditions TEC&DOC Lavoisier, Paris, 648 p.
- DELMONT (F.), 2007** - *Natura 2000 en vallée de l'Automne - Pratique de la médiation sur une mission d'animation : opportunité, mise en œuvre et résultats* - Rapport de stage de master 2 professionnel « Paysages et médiations » de l'université d'Angers, 59 pages et annexes
- DE TURCKHEIM (B.), BRUCIAMACCHIE (M.), 2005** - *La futaie irrégulière : Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature* - Éditions ÉDISUD, 244 p.

- DUPIEUX (N.), 1998** - *La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques* - Espaces Naturels de France, programme life « Tourbières de France », 244 p.
- DUTOUR (L.), 2010** - *Déclinaison régionale picarde du plan d'action chiroptères 2009-2013* - Picardie Nature, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie, 93 pages et annexes
- ÉCOTHÈME, 2002** - *Document d'objectifs Natura 2000 en vallée de l'Automne* - 309 p.
- ENOUL (P.), 1999** - *Restaurer nos espaces naturels - Bilan d'un savoir-faire en région Bretagne* - Institut Régional du Patrimoine de Bretagne, Conservatoire du Littoral, 55 p.
- FIERS (V.) et al., 2003** - *Études scientifiques en espaces naturels. Cadre méthodologique pour le recueil et le traitement de données naturalistes* - Cahiers techniques de l'Atelier Technique des Espaces Naturels n°72, Réserves Naturelles de France, Montpellier, 96 p.
- FRANCOIS (R.), PREY (T.) et al., 2012** - *Guide des végétations des zones humides de la région Picardie* - Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul - 656 p.
- GEGOUT (J.-C.), RAMEAU (J.-C.), RENAUX (B.), JABIOL (B.), BAR (M.), MARAGE (D.), 2008** - *Les habitats forestiers de la France tempérée - Typologie et caractérisation phytoécologique* - AgroParisTech, École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 720 pages et annexes
- GILG (O.), 2004** - *Forêts à caractère naturel : caractéristiques, conservation et suivi* - l'Atelier Technique des Espaces Naturels, Réserves Naturelles de France, 96 p.
- HAUGUEL (J.-C.), TOUSSAINT (B.) (coord.), 2012** - *Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d, novembre 2012* - Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, Nouvelle Série, mémoire n°4, 132 p.
- HAUGUEL (J.-C.), PREY (T.), DUHAMEL (F.), CORNIER (T.), 2009** - *Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces végétales de la directive dans la région Picardie : Méthodologie, présentation et synthèse des résultats* - Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie, 132 pages et annexes
- JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992** - *Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages* - Journal Officiel des Communautés Européennes n° L. 206, 22 juillet 1992.
- LAMBINON (J.), VERLOOVE (F.), 2012** - *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Sixième édition)* - Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 139 p. + 1195 p.
- LEBRUN (J.), 2007** - *Contribution à la connaissance et à la conservation des mégaphorbiaies picardes à *Aconitum napellus* L. subsp. *lusitanicum* Rouy* - Bulletin de la Société Botanique du Centre Ouest, Nouvelle Série, Tome 38, pp. 233-272
- LES BLONGIOS, LA NATURE EN CHANTIERS, 2004** - *17 fiches techniques pour mieux comprendre la gestion des milieux naturels*
- MAUBERT (P.), DUTOIT (T.), 1995** - *Connaître et gérer les pelouses calcicoles* - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Atelier Technique des Espaces Naturels, 65 p.
- MICHELOT (J.-L.), CHIFFAUT (A.), et al., 2003** - *La mise en oeuvre de Natura 2000. L'expérience des réserves naturelles* - Cahiers techniques de l'Atelier Technique des Espaces Naturels n°73, Réserves Naturelles de France, 96 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE, 2008** - *État de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire - Sortie de la première évaluation en France* - Direction de la nature et des paysages, 7 pages et tableaux
- MULLER (S.) (coord.), 2004** - *Plantes envahissantes en France. Etat des connaissances et propositions d'actions* - Muséum National d'Histoire Naturelle, Collection Patrimoines Naturels, volume 62, 168 p.
- MULLER (F.) et al., 2002** - *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches* - Espaces Naturels de France, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France », 132 p.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur)** - *Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 1 : Habitats forestiers, vol. 1 et 2* - La Documentation Française, 423 p.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur)** - *Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 3 : Habitats humides* - La Documentation Française, 455 p.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur)** - *Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 4 : Habitats agro-pastoraux, vol. 1 et 2* - La Documentation Française, 445 p. et 487 p.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur)** - *Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 7 : Espèces animales* - La Documentation Française, 353 p.
- OFFICE DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE, 2010** - Orientations pour définir un plan de conservation des continuités écologiques entre les forêts de Compiègne et d'Halatte - Yfrégie, 56 p.
- OFFICE DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE, 2008** - *Intégration des aménagements dans deux continuités écologiques : à la traversée des voies ferrées entre Fosses et Chantilly et à la traversée de la Nonette entre la forêt de Chantilly et le Bois du Lieutenant* - Parc naturel régional Oise - Pays de France, 37 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE, 2005** - *Élevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement* - Fiche technique du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, 6 p.
- PIERROUX (A.), TOP (D.), 2012** - *Coteaux et zones humides de la vallée de l'Automne (60). Plan de gestion 2013-2022* - Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 115 p. + annexes
- PIERROUX (A.), TOP (D.), 2012** - *Cavités à chauves-souris en vallée de l'Automne (60). Plan de gestion 2013-2022* - Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. 42 pages + annexes
- RAMEAU (J.-C.), GAUBERVILLE (C.), DRAPIER (N.), 2000** - *Gestion forestière et diversité biologique : Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - Domaine atlantique* - École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Office National des Forêts, Institut pour le Développement Forestier
- RAMEAU (J.-C.), 1997** - *Référentiel français des habitats concernés par la Directive Habitats (habitats forestiers et associés à la forêt). Habitats prioritaires et habitats d'intérêt communautaire* - École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 113 p.
- RAMEAU (J.-C.), 1994** - *Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial.* Tomes 1, 2a, 2b, 3-1, 3-2a, 3-2b et 4, 1110 p.
- RAMEAU (J.-C.), 1993** - *Habitats forestiers de la directive Habitats présents et à retenir en France métropolitaine* - École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 44 p.

- RAMEAU (J.-C.), MANSION (D.), DUMÉ (G.) et coll., 1989** - *Flore forestière française, tome 1, plaines et collines* - Institut pour le Développement Forestier, 1785 p.
- ROMAO (C.), 1997** - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Version EUR 15* - Commission européenne DG XI, 109 p.
- ROYER (J.M.) et al., 2006** - *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne* - Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest nouvelle série, n° spécial 25, 394 p.
- SCHNITZLER-LENOBLE (A.), 2002** - *Écologie des forêts naturelles d'Europe : biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires* - Éditions TEC&DOC Lavoisier, Paris, 270 p.
- SERVICE D'ÉTUDES TECHNIQUES DES ROUTES ET AUTOROUTES, 2005** - *Guide technique : Aménagement et mesures pour la petite faune* - Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 264 p.
- SINNASSAMY (J.-M.), MAUCHAMP (A.), 2001** - *Roselières : gestion fonctionnelle et patrimoniale* - Cahiers techniques de l'Atelier Technique des Espaces Naturels n°63, Fondation EDF, Réserves Naturelles de France et Station Biologique de la Tour du Valat, 96 p.
- SOUHEIL (H.), GERMAIN (L.), BOIVIN (D.), DOUILLET (R.) et al., 2011** - *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000* - Atelier Technique des Espaces Naturels, 120 p.
- TERRAZ (L.) et al., 2008** - *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000* - Atelier Technique des Espaces Naturels, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Réserve Naturelle de France, 71 p.
- TESTUD (G.), 2010** - *Rapport 2010 : Site à chauves souris* - Conservatoires d'espaces naturels de Picardie, 25 p.
- VALENTIN-SMITH (G.) et al., 1998** - *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* - Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, 144 p.
- VALLAURI (D.), 2007** - *Biodiversité, Naturalité, Humanité* - rapport scientifique World Wind Foundation, 84 p.
- VALLAURI (D.), ANDRÉ (J.), DODELIN (B.), EYNARD-MACHET (R.), RAMBAUD (D.) (Coordonnateurs), 2006** - *Bois mort et à cavités : une clé pour des forêts vivantes* - Éditions TEC&DOC Lavoisier, Paris, 405 p.
- VIRLOUVET (G.), 2007** - *Limiter les effets toxiques des traitements antiparasitaires* - Espaces Naturels n°17, p. 34-35
- VUINÉE (L.), GIRARD-CLAUDON (J.), VINCENT (S.), 2011** - *Gestion forestière et préservation des chauves-souris* - Les cahiers techniques de Rhône-Alpes, Groupe Chiroptères Rhône-Alpes, 31 p.